

CRAC n° 24 (2026-2027)

4^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

COMPTE RENDU AVANCÉ*

Séance publique de commission

Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation

Mardi 13 octobre 2026

*Application de l'article 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Examen de l'arriéré.....	1
PROJETS ET PROPOSITIONS	1
Proposition de résolution visant à élaborer un plan Canicule-Entreprises afin d'anticiper les périodes de canicule et de préparer l'adaptation des activités économiques, déposée par M. Mockel, Mmes Cremasco, Linard et M. Hazée (Doc. 665 (2026-2027) N° 1).....	1
Désignation d'un rapporteur.....	1
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Bluge.	
Exposé de M. Mockel, coauteur de la proposition de résolution.....	1
Intervenants : Mme la Présidente – M. Freddy Mockel.	
Discussion générale.....	3
Intervenants : Mme la Présidente – M. Vincent Maillen – M. Eddy Fontaine – Mme Patricia Van Walle – M. Olivier de Wasseige – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre – M. Freddy Mockel.	
INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES	9
Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la massification des centres de recherche wallons » ;	
Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la restructuration des centres de recherche agréés (CRA) wallons » ;	
Question orale de M. Freddy Mockel à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la massification des centres de recherche wallons ».....	9
Intervenants : M. le Président – M. Olivier de Wasseige – Mme Éliane Tillieux – M. Freddy Mockel – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'adoption de l'intelligence artificielle par les PME et la levée des freins pour accélérer le passage à l'action » ;	
Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les difficultés d'intégration de l'intelligence artificielle dans les PME industrielles wallonnes » ;	
Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'accès des PME aux compétences en intelligence artificielle du projet Polaris ».....	12
Intervenants : M. le Président – M. Olivier de Wasseige – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de Mme Dorothée De Rodder à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le retard du déploiement de la fibre optique dans les zonings économiques wallons face à l'exemple flamand ».....	14
Intervenants : M. le Président – Mme Dorothée De Rodder – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'inclusion numérique des citoyens équipés uniquement d'un smartphone »..... 15

Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Freddy Mockel à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les alternatives concernant la forme et la localisation du télescope Einstein »..... 16

Intervenants : Mme la Présidente – M. Freddy Mockel – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Vincent Maillen à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le premier appel à projets de Wallimage Gaming pour l'année 2026 »..... 17

Intervenants : Mme la Présidente – M. Vincent Maillen – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Geneviève Lazon à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les inquiétudes concernant l'emploi chez GSK » ;

Question orale de Mme Anne Lambelin à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les 800 emplois menacés chez GSK à Wavre et Rixensart »..... 18

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Geneviève Lazon – Mme Anne Lambelin – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la qualité de l'emploi en Wallonie ».....21

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Dorothée De Rodder à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la réallocation des moyens du dispositif des aides à la promotion de l'emploi (APE) destinés aux centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés (CFISPA) ».....22

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Dorothée De Rodder – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Eddy Fontaine à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le soutien de la Wallonie au WorldSkills ».....23

Intervenants : Mme la Présidente – M. Eddy Fontaine – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la réallocation des moyens du dispositif des aides à la promotion de l'emploi (APE) destinés aux missions régionales pour l'emploi (MIRE) ».....24

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la persistance des inégalités salariales ».....25

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le faible taux de réponse des employeurs aux candidatures des travailleurs en reconversion ».....26

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les biais liés aux parcours professionnels des femmes dans le recrutement par intelligence artificielle » ;

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les risques de discrimination liée à l'âge dans les recrutements assistés par l'intelligence artificielle ».....27

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Eddy Fontaine à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la pérennité du dispositif « Coup de boost » et l'avenir des antennes de Marche-en-Famenne et Couvin ».....29

Intervenants : Mme la Présidente – M. Eddy Fontaine – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Dorothée De Rodder à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'effectivité du recouvrement des indus dans le secteur des titres-services ».....30

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Dorothée De Rodder – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Dorothée De Rodder à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'augmentation du nombre de chômeurs exclus basculant vers les CPAS en Wallonie ».....31

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Dorothée De Rodder – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Dorothée De Rodder à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'avenir du site Clarebout Potatoes de Mouscron et de ses 392 travailleurs ».....32

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Dorothée De Rodder – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Sophie Pécriaux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les revendications des travailleurs de Syngenta Seneffe dans la négociation du plan social » ;

Question orale de Mme Amandine Pavet à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le mépris de Syngenta pour ses travailleurs de Seneffe ».....33

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sophie Pécriaux – Mme Amandine Pavet – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'avenir du Polygone de l'eau à Verviers dans le cadre de la labellisation des centres de compétence ».....36

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Dejardin – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le ralentissement des embauches de jeunes employés et la préparation de la relève ».....37

Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Bénédicte Linard à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la hausse de la valeur des titres-services ».....38

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Bénédicte Linard – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Jori Dupont à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'incertitude des travailleurs de la Malterie du château à Belœil ».....40

Intervenants : Mme la Présidente – M. Jori Dupont – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

REPRISE DE LA SÉANCE.....41

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (SUITE).....	41
Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'avenir du mentorat en Wallonie ».....	41
Intervenants : Mme la Présidente – M. Olivier de Wasseige – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'appel du monde de l'entreprise à la suite des résultats du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) ».....	42
Intervenants : Mme la Présidente – M. Olivier de Wasseige – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la cyberattaque subie par l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME) » ;	
Question orale de Mme Dorothée De Rodder à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la diffusion sur le <i>dark web</i> de données personnelles provenant de l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME) » ;	
Question orale de M. Vincent Maillen à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la mise en ligne de données de l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME) sur le <i>dark web</i> ».....	44
Intervenants : Mme la Présidente – M. Olivier de Wasseige – Mme Dorothée De Rodder – M. Vincent Maillen – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de M. Vincent Maillen à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la formation aux métiers de la transition environnementale ».....	46
Intervenants : Mme la Présidente – M. Vincent Maillen – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la réforme des aides à la formation ».....	47
Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de M. Freddy Mockel à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la mise en œuvre de la résolution en faveur d'une filière wallonne antidrones dans la réforme plus large du paysage de l'innovation ».....	48
Intervenants : Mme la Présidente – M. Freddy Mockel – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de M. Eddy Fontaine à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les intentions du Gouvernement concernant l'avenir du circuit de Spa-Francorchamps ».....	49
Intervenants : Mme la Présidente – M. Eddy Fontaine – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le relèvement du seuil d'investissement pour la prime au transport multimodal ».....	50
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de Mme Dorothée De Rodder à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les retombées wallonnes dans le cadre du développement international de FN Browning ».....	51
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Dorothée De Rodder – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	

Question orale de Mme Patricia Van Walle à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'enquête de la FGTB sur la mobilité des aides-ménagères ».....52

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Patricia Van Walle – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE).....54

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....54

Interpellations et questions orales retirées.....54

LISTE DES INTERVENANTS.....55

ABRÉVIATIONS COURANTES.....56

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Présidence de Mme Éliane Tillieux, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 5 minutes.

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

PROJETS ET PROPOSITIONS

**Proposition de résolution
visant à élaborer un plan Canicule-Entreprises
afin d'anticiper les périodes de canicule et de
préparer l'adaptation des activités
économiques,
déposée par M. Mockel, Mmes Cremasco,
Linard et M. Hazée
(Doc. 665 (2026-2027) N° 1)**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à élaborer un plan Canicule-Entreprises afin d'anticiper les périodes de canicule et de préparer l'adaptation des activités économiques, déposée par M. Mockel, Mmes Cremasco, Linard et M. Hazée (Doc. 665 (2026-2027) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Je propose Mme Laffut comme rapporteuse.

Mme la Présidente. – À l'unanimité des membres, Mme Laffut est désignée en qualité de rapporteuse.

Exposé de M. Mockel, coauteur de la proposition de résolution

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Madame la Présidente, chers collègues, nous parlons aujourd'hui des canicules. Derrière ce mot, il y a une réalité qui dépasse largement la question de la température qu'affiche notre thermomètre. L'effet du dérèglement climatique est désormais une réalité sanitaire, sociale, mais aussi économique ; nous devons commencer à considérer l'adaptation de notre économie aux fortes chaleurs comme une véritable politique publique. L'été 2026 nous l'a rappelé de manière particulièrement brutale : en Wallonie, le premier épisode caniculaire a été associé à une surmortalité de 78 %, avec 1 080 décès supplémentaires.

Les canicules touchent d'abord les personnes les plus vulnérables, mais leurs conséquences dépassent largement le champ de la santé. Elles affectent les conditions de travail, la mobilité, les commerces, la production, l'agriculture, la logistique et, finalement, la capacité de notre société à fonctionner normalement, comme on dit. Cette situation ne va pas disparaître ; au contraire, les projections wallonnes montrent que les épisodes de chaleur vont devenir plus fréquents, plus longs et plus intenses. Selon les scénarios climatiques étudiés dans le diagnostic de la vulnérabilité de la Wallonie, les vagues de chaleur pourraient représenter, en moyenne, 10 à 15 jours par an dans un scénario de réchauffement à deux degrés, jusqu'à un mois avec trois degrés – on est plutôt dans ce scénario – et deux mois avec quatre degrés.

Autrement dit, nous ne pouvons plus considérer la canicule comme un événement exceptionnel auquel les entreprises devraient simplement réagir lorsqu'il survient. Nous devons nous préparer à un changement structurel de notre environnement économique. Les exemples de cet été sont particulièrement parlants : selon *L'Écho*, durant une période de forte chaleur, un restaurant namurois a enregistré seulement 60 % de réservations alors que l'établissement était habituellement complet. Le patron a anticipé des pertes de revenus d'environ 15 %. En cuisine, certains

travailleurs commençaient à six heures du matin parce que la chaleur rendait les conditions de travail extrêmement difficiles.

Dans la construction, l'entreprise Eloy, à Liège, expliquait devoir adapter les horaires, renoncer à certaines tâches ou reporter des travaux de voirie. Ces reports se répercutent ensuite sur le transport et sur toute une chaîne de sous-traitance.

Dans l'agriculture, les conséquences sont encore plus directes : la chaleur réduit la production laitière, affecte l'élevage et fragilise les cultures. La Fédération wallonne de l'agriculture estimait à 1 euro par vache et par jour la perte de production liée à une période de canicule. Lors de la canicule de 2022, les pertes de fourrage avaient atteint en moyenne 12 500 euros par exploitation. Il ne s'agit donc pas seulement de quelques entreprises particulièrement exposées.

Les vagues de chaleur ont aussi un coût économique global. La première vague de chaleur de 2026 aurait engendré près d'un demi-milliard d'euros de coût pour l'économie belge ; non seulement la productivité du travail diminue avec l'augmentation des températures, mais les fortes chaleurs accroissent les risques d'accident et affectent le sommeil, l'attention et les capacités mentales des travailleurs. Face à cela, notre responsabilité politique est double.

Premièrement, il faut continuer à lutter contre la cause du problème : le dérèglement climatique. Les actions requises sont connues, notamment la diminution des émissions de gaz à effet de serre. La Wallonie est en route et le Gouvernement a assumé, dans sa DPR, l'objectif de décarbonation. Par contre, nous pensons qu'il faut aller plus vite, plus fort et plus loin. Nous sommes parfois effrayés par les décisions du Gouvernement qui vont à contresens ou qui freinent les actions. Le budget présenté hier en est une preuve. Ce n'est pas le moment de freiner ou d'aller à contresens parce que de nombreuses entreprises vont de l'avant, des citoyens s'engagent et des communes réalisent des actions. On aimerait un régime d'aides à la rénovation plus étendu et plus accessible, un soutien aux transports en commun avec des abonnements pour les jeunes et les seniors qui encouragent à utiliser LeTEC, une politique de soutien au vélo et à la marche plus ambitieuse ainsi que des investissements plus conséquents en faveur de la décarbonation.

Deuxièmement, nous devons préparer notre économie à un climat qui est déjà en train de changer. C'est précisément là que nous estimons qu'il existe aujourd'hui un déficit d'anticipation. Le Gouvernement travaille sur une stratégie wallonne d'adaptation, ce qui est une bonne chose. Nous devons toutefois passer de la stratégie à l'accompagnement concret des entreprises. Par exemple, demander à une PME de s'adapter seule n'est pas réaliste. Une PME dispose souvent d'un seul site, de marges financières limitées et d'une forte

dépendance à son environnement local. Pour elle, un épisode climatique extrême peut rapidement devenir un problème de continuité d'activité.

Nous proposons dès lors de mettre en place un véritable plan Canicule-Entreprises. L'objectif est de donner aux entreprises des outils très concrets, des conseils, un accompagnement technique, des financements et une meilleure anticipation des risques. Wallonie Entreprendre doit pouvoir jouer un rôle central dans cet accompagnement, notamment pour les PME et les secteurs les plus exposés : la construction, la logistique, l'HORECA, le commerce local et les services aux personnes. Il faut également faciliter le financement des investissements d'adaptation, améliorer les bâtiments, mieux protéger les travailleurs et adapter les procédés de production, la gestion de l'eau et les équipements permettant de maintenir l'activité lorsque les températures deviennent extrêmes.

L'adaptation ne peut pas se résumer à installer davantage de climatiseurs. Nous devons agir sur notre environnement bâti. Il faut végétaliser les bâtiments et les zones d'activité économique, planter des arbres, créer de l'ombrage, désimperméabiliser lorsque c'est possible, développer des îlots de fraîcheur et prévoir des points d'eau. Les exemples concernant les centres-villes montrent d'ailleurs que cette question est aussi une question de vitalité économique. Les fortes chaleurs favorisent les espaces commerciaux climatisés au détriment des commerces des centres-villes. Les spécialistes cités dans la presse identifient précisément la plantation d'arbres, les îlots de fraîcheur, les parcs ombragés et les points d'eau comme des pistes d'adaptation. La végétalisation n'est donc pas un supplément esthétique ; elle devient un élément de résilience économique.

Enfin, nous devons nous poser une question essentielle : que se passe-t-il lorsque les entreprises qui assurent des fonctions indispensables à la population ne peuvent plus fonctionner normalement ? Il faut protéger les commerces qui permettent d'accéder aux biens de première nécessité, les services de santé, les services aux personnes, les entreprises de réparation et d'entretien et la logistique, mais aussi les infrastructures énergétiques et les chaînes d'approvisionnement. L'objectif d'un plan Canicule-Entreprises doit être plus large que la seule protection du chiffre d'affaires des entreprises : il doit contribuer à garantir la continuité des services dont les citoyens ont besoin, précisément au moment où ils sont eux-mêmes fragilisés par la chaleur.

Chers collègues, nous ne pouvons pas attendre que chaque canicule nous fournisse, année après année, la liste des entreprises qui n'étaient pas suffisamment préparées. Nous avons les diagnostics, nous connaissons les risques. Nous avons désormais l'expérience douloureuse, mais très concrète de l'été 2026. Ce qui manque, c'est le passage à l'action.

L'adaptation climatique doit devenir un axe à part entière de notre politique économique. Elle doit être intégrée à notre politique d'innovation, de redéploiement industriel, d'aménagement du territoire et de soutien aux PME. Préparer nos entreprises aux canicules, ce n'est pas renoncer à notre ambition économique, c'est, au contraire, nous donner les moyens de la maintenir dans un climat qui change. C'est pourquoi nous vous invitons à soutenir cette proposition de résolution et surtout à faire du plan Canicule-Entreprises un outil concret d'anticipation, d'accompagnement et de résilience pour notre économie.

Discussion générale

Mme la Présidente. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Maillen.

M. Vincent Maillen (MR). – Nous tenons tout d'abord à remercier le groupe Ecolo pour sa proposition de résolution qui contribue au débat sur la résilience de notre Région face aux effets du changement climatique.

Le groupe MR partage les constats et les préoccupations exprimés par les auteurs, notamment en ce qui concerne la vulnérabilité des entreprises aux conditions climatiques, les difficultés rencontrées par les secteurs d'activité dépendants de l'eau, de l'énergie ou du travail en extérieur, ainsi que l'insuffisance de l'évaluation des risques, en particulier pour les PME qui disposent de ressources limitées.

Ces constats figurent également dans la Stratégie wallonne d'adaptation aux changements climatiques, adoptée le 27 août 2026, dont la proposition de résolution reconnaît elle-même l'existence. Le Gouvernement entend renforcer la résilience de notre tissu économique, préserver l'activité et l'emploi et limiter les risques de ruptures dans la fourniture de biens et de services essentiels. À l'horizon 2040, la stratégie fixe, ainsi, l'objectif d'une économie wallonne robuste et résiliente, capable d'adapter et, le cas échéant, de diversifier ses activités aux nouvelles réalités climatiques, tout en assurant la continuité des secteurs essentiels.

Notre différence porte donc moins sur les objectifs poursuivis que sur les moyens à mobiliser pour les atteindre. Là où le groupe Ecolo sollicite l'élaboration d'un plan Canicule-Entreprises, nous privilégions l'approche systémique retenue par le Gouvernement, qui vise à intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques sectorielles, plutôt qu'à développer des stratégies indépendantes. En matière de vagues de chaleur et de résilience économique, il s'agit dès lors d'intégrer des mesures concrètes d'adaptation des entreprises aux fortes chaleurs dans le plan d'action de la stratégie wallonne et dans les outils économiques existants.

Sur ce volet économique, le ministre Jeholet a précisé, le 24 septembre dernier, dans sa réponse à une question que je lui avais posée par écrit, qu'une mesure spécifique était en cours d'élaboration avec Wallonie Entreprendre afin de mieux intégrer l'adaptation dans l'accompagnement et le financement des entreprises. En d'autres termes, il ne s'agit pas uniquement de s'appuyer sur l'existant, mais aussi de le renforcer et de l'adapter. Par ailleurs, les entreprises disposent déjà de plusieurs leviers pour soutenir les investissements nécessaires à leur adaptation, comme l'a rappelé le ministre : les garanties, les prêts Easy'green, les prêts Green sur mesure et les interventions en capital.

Le groupe MR partage également la nécessité d'une collaboration étroite entre l'ensemble des acteurs concernés, au premier rang desquels Wallonie Entreprendre, l'administration et/ou les acteurs économiques. Cette collaboration doit permettre de veiller à ce que les mesures mises en œuvre répondent efficacement aux besoins des entreprises, tout en contribuant à la pérennité de l'activité économique et de l'emploi dans notre Région.

Plus largement, une réponse globale nécessite une coordination entre les différents niveaux de pouvoir. Le niveau fédéral intervient notamment en matière de protection des travailleurs face aux ambiances thermiques, tandis que les autorités régionales et locales disposent de leviers en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de végétalisation.

En conclusion, notre priorité est de permettre au Gouvernement de concrétiser les engagements annoncés, tout en veillant à leur mise en œuvre et en évaluant l'efficacité des dispositifs existants et à venir. L'enjeu est que le cadre adopté débouche sur des réponses adaptées aux besoins de nos entreprises, afin de renforcer leur résilience face aux changements climatiques et de préserver durablement l'activité économique et l'emploi en Wallonie. Voilà pourquoi notre groupe ne soutiendra pas cette proposition de résolution.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Chers collègues, notre groupe accueille favorablement cette proposition de résolution, qui aborde un enjeu désormais incontournable : l'adaptation de notre économie aux épisodes de chaleur extrême.

Je voudrais d'abord rappeler que cette préoccupation n'est pas nouvelle pour notre groupe. En juillet dernier, nous avons déposé plusieurs propositions visant à mieux protéger les Wallonnes et les Wallons contre les conséquences des canicules. Ces textes concernent notamment l'élaboration de plans communaux Canicule, la protection des locataires des logements publics, l'amélioration du confort d'été dans les logements privés ou encore l'accès à l'eau potable. Nous avons

également déposé, à la fin du mois d'août, une proposition de décret visant à renforcer la résilience des parcs d'activité économique face au changement climatique, ainsi qu'un texte relatif à la végétalisation des espaces urbanisés. Autrement dit, notre groupe défend, depuis plusieurs mois, une approche globale de l'adaptation aux fortes chaleurs.

La proposition qui nous est soumise aujourd'hui s'inscrit dans une démarche que nous partageons largement. Elle a notamment le mérite de rappeler que les conséquences des canicules ne se limitent pas aux risques sanitaires. Les fortes chaleurs affectent directement notre tissu économique. Elles dégradent les conditions de travail, ralentissent certaines activités industrielles, perturbent les chaînes logistiques et fragilisent des secteurs comme la construction, l'HORECA ou encore les commerces de proximité. Le texte évoque, ainsi, un coût économique estimé à près de 0,5 milliard d'euros pour la seule première vague de chaleur de juin dernier en Belgique. Chers collègues, Monsieur le Ministre, ce chiffre illustre l'ampleur des enjeux.

Adapter notre économie au changement climatique n'est, à notre sens, pas un luxe environnemental, c'est une nécessité économique et sociale. Il s'agit de protéger nos entreprises, mais aussi leurs travailleurs, leurs emplois et notre capacité de production. Dès lors, nous partageons la volonté de mieux accompagner les entreprises, notamment les PME, dans leurs investissements d'adaptation. Nous soutenons également la nécessité d'intégrer davantage les risques climatiques dans les stratégies industrielles et les politiques de développement économique.

Je voudrais toutefois insister sur trois éléments. Le premier concerne la cohérence des politiques publiques. Le Gouvernement a annoncé l'adoption d'une Stratégie wallonne d'adaptation aux changements climatiques et prépare un plan intersectoriel de crise « Vagues de chaleur ». Il faudra voir comment ce plan Canicule-Entreprises pourra être intégré dans le PISC en préparation, en ne constituant pas un dispositif supplémentaire venant s'ajouter aux dispositifs déjà existants. Ce que nous attendons, ce sont des mesures opérationnelles, des responsabilités clairement identifiées et des moyens permettant de passer des intentions aux réalisations.

Le deuxième élément concerne les parcs d'activité économique. Je rappelle que notre groupe a précisément déposé une proposition de décret visant à modifier le cadre réglementaire applicable à ces parcs pour mieux intégrer les enjeux de résilience climatique. La végétalisation, l'ombrage ou la gestion de l'eau ne peuvent plus être considérés comme de simples aménagements accessoires ; ils doivent progressivement faire partie intégrante de notre politique de développement économique. Nous souhaitons que le Gouvernement examine les propositions déjà déposées

sur ce sujet, afin de donner une traduction concrète et cohérente aux objectifs que nous partageons.

Enfin, le troisième élément concerne la protection des travailleurs. Nous ne pouvons pas envisager la résilience économique uniquement sous l'angle du maintien de la production. Une entreprise qui continue à fonctionner pendant une canicule doit aussi garantir des conditions de travail compatibles avec la santé et la sécurité de son personnel. C'est pourquoi nous estimons indispensable d'associer pleinement les organisations syndicales à l'élaboration et au suivi des mesures en articulation avec les compétences fédérales en matière de bien-être au travail.

Monsieur le Ministre, les risques sont connus, les diagnostics existent, les propositions commencent également à s'accumuler.

La véritable question est désormais celle de leur mise en œuvre. Comment le Gouvernement entend-il articuler ces différents dispositifs ? Quels moyens seront mobilisés ? Surtout, dans quels délais nos entreprises et leurs travailleurs pourront-ils bénéficier de mesures concrètes ? Pour notre groupe, l'adaptation climatique doit devenir une dimension à part entière de notre politique économique et industrielle. C'est dans cet esprit et en cohérence avec les nombreuses initiatives que nous avons nous-mêmes déposées que nous soutiendrons cette proposition de résolution.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Van Walle.

Mme Patricia Van Walle (PTB). – D'abord, je voudrais remercier également le groupe Ecolo pour sa proposition de résolution. Celle-ci part d'un constat juste : les vagues de chaleur ne sont plus des épisodes exceptionnels. Elles frappent la santé, les travailleurs, les services publics et l'économie. Les trois vagues de chaleur de l'été 2026 ont certainement causé 2 935 décès supplémentaires en Belgique. Pour le premier épisode, la proposition parle de 1 080 décès supplémentaires en Wallonie et une surmortalité de 78 %.

Elle évalue aussi le coût économique de la première vague de chaleur de juin à près d'un demi-milliard d'euros. Ce sont des personnes âgées qui vivent dans des chambres surchauffées, des travailleurs sur les chantiers, dans les entrepôts, dans les bus et dans les services d'aide à domicile. Ce sont des familles qui vivent dans des logements mal isolés et qui n'ont pas les moyens d'installer une climatisation. Ce texte a le mérite d'imposer un débat nécessaire. Il demande au Gouvernement d'agir. C'est donc celui-ci qui devra nous dire s'il compte réellement agir et avec quels moyens.

Ce texte propose un accompagnement des entreprises, du conseil, des financements par Wallonie Entreprendre, des aménagements dans les zones

d'activités. Ces mesures peuvent être utiles, mais le texte reste cependant trop centré sur la continuité économique. Il ne répond pas assez à une question toute simple : que se passe-t-il pour un travailleur lorsque la chaleur rend son travail dangereux ? Aucun seuil de température n'est fixé, aucun mécanisme automatique n'est prévu lors des alertes de l'IRM. Le texte ne garantit ni pause supplémentaire, ni adaptation des horaires, ni arrêt de travail dangereux, ni maintien du revenu. Il ne donne aucun rôle précis au CPPT et aux délégations syndicales.

Le droit du travail relève principalement du pouvoir fédéral, mais la Wallonie peut agir à son niveau. Elle peut conditionner ses aides, ses prêts et ses marchés publics. Elle peut exiger des engagements précis des entreprises qu'elle finance. Elle peut aussi demander au Gouvernement fédéral de renforcer la réglementation. Nous défendons des mesures connues à l'avance et applicables dans toutes les entreprises. L'employeur ne devrait pouvoir y déroger qu'en apportant une justification écrite et avec l'accord du CPPT ou des représentants syndicaux.

Nous voulons aussi un plan qui dépasse les portes de l'entreprise. Il faut refroidir les maisons de repos, les hôpitaux, les crèches. Il faut rénover les bâtiments publics et les logements rue par rue. Il faut créer davantage d'ombre, planter des arbres et aménager des lieux frais dans les quartiers populaires. Une personne qui travaille sur un chantier ne subit pas la chaleur comme une personne installée dans un bureau climatisé. Une famille qui vit dans un appartement mal isolé ne dispose pas des mêmes protections qu'un ménage qui habite dans une maison rénovée avec un jardin. La canicule est aussi une question sociale. Elle frappe beaucoup plus durement les travailleurs, les personnes âgées, les malades et les familles aux revenus modestes. Un plan qui ignore cette réalité passe à côté du problème.

Il faut ensuite parler du financement. La résolution demande au Gouvernement de renforcer les moyens de Wallonie Entreprendre, mais aucun montant n'est fixé, aucun crédit nouveau n'est identifié, aucun calendrier budgétaire n'est prévu. Or, votre Gouvernement prévoit des centaines de millions d'euros d'économies. Ces coupes touchent notamment les communes, les transports publics, les aînés, la santé.

Dernièrement, M. Mugemangango rappelait que les besoins d'adaptation étaient estimés à 1,6 milliard d'euros à l'échelle du pays. Il mettait ce montant en regard de ces millions d'euros d'économies annoncées en Wallonie. Il est indispensable de chiffrer et de fixer dans le marbre un réel financement durable de cette transition. Ensuite, le rapport annuel prévu par la résolution doit aussi permettre un véritable contrôle parlementaire.

Il doit indiquer les montants accordés, les entreprises bénéficiaires, les investissements réalisés, le nombre de travailleurs protégés et les aides récupérées. L'argent public doit pouvoir être suivi ; je pense qu'on le rappelle assez souvent dans ce Gouvernement.

Nous partageons l'objectif de cette résolution, mais elle doit demander des droits plus contraignants pour les travailleurs, un budget pluriannuel et un calendrier applicable avant l'été 2027. Elle doit imposer des conditions strictes aux aides accordées aux grandes entreprises. Elle doit couvrir les services publics, les structures de soins, les transports, les logements et les quartiers les plus exposés.

Cette résolution de l'opposition vous place face à vos responsabilités, Monsieur le Ministre. Allez-vous, une fois encore, tenter de noyer le poisson ou allez-vous dégager les moyens nécessaires pour préparer réellement la Wallonie ?

La prévention et l'adaptation ont un coût. L'inaction et l'austérité ont un coût aussi. Ce coût, aujourd'hui, est porté par les travailleurs et les familles qui le paient. Vous l'aurez compris, malgré nos remarques, le PTB soutiendra cette proposition de résolution.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, chers collègues, je remercie nos collègues d'Ecolo d'avoir porté ce sujet. L'été que nous venons de traverser a été particulièrement impactant. Lors de la vague de chaleur de juin, la Wallonie a connu une vague de mortalité rarement vue. Au-delà du drame humain, il y a aussi des travailleurs épuisés, des chantiers à l'arrêt et des entreprises qui ont dû improviser.

Sur ce constat, nous sommes tous d'accord. L'environnement et la transition font partie de l'ADN des Engagés. Notre programme appelait déjà protéger les citoyens et les entreprises des risques induits par le réchauffement.

L'enjeu économique est considérable. Selon la Stratégie wallonne d'adaptation – sur laquelle je vais revenir –, les vagues de chaleur pourraient coûter près de 2 milliards d'euros par an en perte de productivité dans un monde à trois degrés en plus. Les PME, en particulier, n'ont ni le temps ni les moyens d'anticiper ces risques. La question n'est donc pas de savoir s'il faut agir, mais comment il faut agir efficacement.

À cet égard, j'aimerais quand même éclairer celles et ceux qui nous écoutent : le Gouvernement n'a pas attendu cette résolution. Le 27 août dernier, trois semaines avant le dépôt de ce texte – déposé le 15 septembre –, le Gouvernement a adopté la première Stratégie wallonne d'adaptation au changement climatique, avec un budget de 100 millions. Ainsi, quand vous dites au Gouvernement qu'il serait temps

qu'il dégage les moyens, il les a dégagés. Il y a 100 millions d'euros qui ont été prévus dans cette Stratégie wallonne d'adaptation au changement climatique.

Elle consacre un objectif entier, l'objectif stratégique numéro 9, à la résilience des secteurs économiques : analyse de risques par secteurs et par territoire, accompagnement vers la continuité d'activité, approche adaptée à la taille des entreprises et mesures élaborées avec les secteurs concernés. Comme l'a annoncé le Gouvernement, cette stratégie sera traduite d'ici la fin de l'année dans un plan d'action 2026-2030, où chaque mesure aura un ministre responsable, un calendrier, un budget et des indicateurs.

C'est exactement la méthode que nous défendons. Nos collègues dépositaires de ce texte le savent, puisque leur texte le mentionne. Leur résolution demande donc un plan parallèle au moment même où le Gouvernement finalise celui qui doit produire des mesures concrètes.

De plus, permettez-moi de soulever une chose qui nous paraît pourtant évidente : un plan de plus n'est pas une politique. C'est notre principale divergence. Le texte emploie 15 fois le mot plan. C'est révélateur d'une méthode, celle de répondre à chaque problème par un document supplémentaire, par un plan supplémentaire.

Permettez-moi, chers collègues d'Ecolo, d'être en désaccord avec vous sur ce point. Cette majorité part justement du constat de « 125 plans régionaux – je cite la DPR – avec des redondances, des superpositions, voire des incohérences ».

La Stratégie d'adaptation au changement climatique fait le choix inverse, celui de « ne pas produire une seconde stratégie agricole, économique ou de santé », mais d'intégrer l'adaptation dans les politiques existantes. Intégrer plutôt que multiplier, c'est plutôt cela le bon choix.

Sur le fond de cette proposition de résolution, 10 des 14 demandes sont abstraites ou fort générales, et seules quatre demandes visent un instrument concret, mais aucune n'est chiffrée ou pondérée et certaines posent même question. Par exemple, le texte demande de travailler, premièrement, sur l'aménagement des conditions de travail. Or, cela relève du Fédéral. Deuxièmement, le texte demande d'associer le secteur privé à la prochaine analyse régionale des risques et d'y ajouter un volet prospectif. Toutefois, comme le reconnaît le texte lui-même, le premier rapport, validé en novembre 2024 par le Gouvernement, prévoit déjà ces deux évolutions pour sa prochaine édition. Troisièmement, le texte voudrait que Wallonie Entreprendre devienne à la fois cellule de crise, service de conseil et opérateur de communication, ce qui n'est pas son métier. Toujours cette habitude en Wallonie de vouloir que tout le monde nage dans le couloir des autres. Enfin, le texte demande à ce que les parcs

d'activité économique soient végétalisés et aménagés. Or, il y a une réforme en cours en ce moment pour les zones d'activités qui intègre cette dimension : moins d'espaces, construire plus en hauteur et végétaliser. C'est ce décret sur les parcs d'activité économique qui est en cours. En bref, trop de demandes sont déjà prévues dans l'action du Gouvernement et trop de demandes sont abstraites et sans ancrage.

Je me permets une dernière remarque. Le plan Air-Climat-Énergie 2030 a été adopté en 2023 sous un ministre du Climat écolo. Le décret qui impose une stratégie d'adaptation a été voté la même année et le diagnostic de vulnérabilité avait été commandé dès 2022. Nos collègues écolos disposaient donc des outils pour lancer ce qu'ils proposent aujourd'hui. Or, à la fin de la législature 2019-2024, seules 13 des 295 mesures du plan Air-Climat-Énergie étaient mises en œuvre. La première stratégie d'adaptation n'a vu le jour qu'avec ce Gouvernement. Pourquoi Ecolo n'a-t-il pas réalisé à l'époque ce qu'il demande de réaliser maintenant et qui est prévu et planifié ? Je ne le dis pas pour polémiquer, mais pour rappeler une évidence. C'est pourquoi le bon endroit pour agir, c'est le plan d'action 2026-2030 et non un plan parallèle.

Chers collègues, nous partageons l'objectif de cette résolution, mais pas sa méthode. Elle arrive après l'adoption d'une stratégie qui couvre le sujet, elle ajoute un plan là où la Wallonie en compte déjà trop et elle ne contient aucune mesure ancrée. Notre groupe ne la soutiendra donc pas. Nous suivrons en revanche de près le plan d'action qui sera proposé par le Gouvernement et nous invitons nos collègues à en faire autant avec la rigueur qui s'impose dans notre travail de contrôle parlementaire.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Présidente, veuillez m'excuser pour mon retard.

Les parlementaires de la majorité ont été clairs : par rapport aux objectifs, soyons clairs, il n'y a aucune divergence de vues. Les vagues de chaleur constituent un risque humain, social et économique majeur. Elles affectent la santé des travailleurs, la productivité, les infrastructures, les chaînes logistiques et la continuité des activités. Le Gouvernement wallon ne conteste pas ce constat. Il agit déjà et mobilise désormais des moyens budgétaires importants. Je vais y revenir.

Comme M. de Wasseige vient de le rappeler, le 27 août 2026, le Gouvernement a adopté la Stratégie wallonne d'adaptation aux changements climatiques. C'est un travail qui a été réalisé depuis le début de la législature. Cette stratégie traite conjointement les principaux risques auxquels la Wallonie est confrontée :

vagues de chaleur, inondations, sécheresses et incendies. Elle comporte neuf objectifs stratégiques et doit être traduite dans un plan d'action 2026-2030 composé de mesures prioritaires, chiffrées – je vais y revenir – et confiées à des responsables identifiés. Par rapport à ces mesures concrètes du plan d'action, M. de Wasseige a évoqué la fin de l'année. Je peux vous dire que, la première quinzaine de novembre, le Gouvernement wallon validera ces différentes mesures.

M. de Wasseige a également parlé de l'objectif stratégique 9 qui vise explicitement « à renforcer la résilience climatique des secteurs économiques wallons ». C'est l'objet de la proposition de résolution. Autrement dit, ce que vous demandez aujourd'hui, le Gouvernement l'a déjà mis en œuvre et l'a déjà décidé.

Troisième élément, la réponse du Gouvernement est plus complète qu'un plan Canicule isolé. Elle couvre également les inondations, les sécheresses, les incendies ainsi que les ruptures d'eau, d'énergie ou encore d'approvisionnement.

Quatrième remarque, la Wallonie dispose déjà d'outils opérationnels pour accompagner les entreprises : Wallonie Entreprendre Environnement, qui combine à la fois expertise, accompagnement et solutions de financement, notamment au travers d'un dispositif très concret, Easy'green.

Enfin, la dernière remarque a trait aux moyens. La priorité, aujourd'hui, n'est plus de faire un énième plan, mais d'exécuter la stratégie que le Gouvernement a définie. Le conclave budgétaire lui réserve 275 millions d'euros complémentaires, auxquels s'ajoutent 20 millions d'euros pour la restauration et la relance des Hautes-Fagnes. Dans ces 275 millions d'euros, qui sont évidemment des moyens complémentaires à l'intérieur des budgets des différents ministres, il y a aussi 175 millions d'euros pour les plans communaux d'adaptation.

Ainsi, vous voyez qu'il y a des décisions et qu'il y a une prise de responsabilité. Après cette définition de ces stratégies, il y aura des mesures qui vont être très concrètes, bien définies, avec des moyens qui seront affectés.

Je n'ai pas grand-chose à dire sur l'objectif de la proposition de résolution, si ce n'est que je ne vais pas la soutenir puisqu'elle fait en quelque sorte ce que le Gouvernement a déjà décidé et mis en œuvre.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je vous remercie. Sur l'accord de principe – en tout cas sur les objectifs et sur la situation – certains y ont souscrit plus tôt, d'autres très tard, mais on y est.

Je voudrais dire que la résolution que l'on présente tient déjà compte du fait qu'il y a une stratégie adoptée

le 27 août par le Gouvernement. On n'a cependant pas encore décidé de manière précise où l'on va ; c'est l'une des raisons d'être principales de notre proposition.

Deuxièmement, ce n'est pas censé être un plan supplémentaire, comme l'a dit M. de Wasseige. Quand on regarde notre résolution, dans plusieurs points, elle reprend bien l'objectif que ce que l'on propose soit inclus dans les actions concrètes du Gouvernement. Ce n'est donc clairement pas un plan supplémentaire.

Il y a des convergences, en tout cas avec M. le Ministre, qui vient de dire que Wallonie Entreprendre assumera un travail d'accompagnement, contrairement à M. de Wasseige qui a l'air de dire que cela ne fait pas partie des missions de Wallonie Entreprendre. Pour nous, c'est pourtant le cas, comme on l'a formulé dans notre résolution. Notre proposition ne va pas multiplier des plans ou rajouter un plan.

D'un autre côté, on aimerait bien que des mesures qui peuvent être valables de manière plus large ne se perdent pas dans du sectoriel. On voit dans notre proposition qu'il y a aussi une ambition supplémentaire de cohérence, là où cela fait du sens, parce qu'on défend aussi les spécificités de certains secteurs.

En ce qui concerne ce qui a été décidé fin août, après la canicule, quand il fallait vraiment mettre quelque chose sur papier. Il y a eu ce plan stratégique et l'on n'est pas encore beaucoup plus loin au niveau du Gouvernement. C'est en ce sens que nous avons déposé le texte actuel.

Je voudrais apporter quelques précisions concernant les parcs d'activité économique. On les a abordés également de manière spécifique. En effet, ce n'est pas accessoire, cela nous semble très important. Dans le cadre de cette résolution, qui vise plus spécialement l'économie, cela en fait effectivement partie. Pour nous, la protection des travailleurs, c'est très important. On l'a abordée, mais pas les aspects législatifs parce que le normatif ne fait pas partie des compétences de la Région. Cependant, quand on mettra quelque chose en œuvre, on devra en tenir compte et insister sur la législation existante et faire éventuellement remonter au Fédéral des problèmes qui existent.

Vu qu'il n'y a pas d'objection de principe, je vous propose de revenir très bientôt avec cette proposition, éventuellement amendée, ici, en commission. Apparemment, il y a des différences que je trouve être des malentendus. Par exemple, on a exprimé qu'il ne s'agit pas d'un plan supplémentaire, mais, au contraire, que cela vient s'intégrer et surtout renforcer ce qui est prévu par le Gouvernement.

C'est dans ce sens que la proposition s'inscrit et c'est aussi pour poursuivre dans ce sens que j'aimerais revenir afin de trouver un accord, une majorité, pour la soutenir.

Je vous remercie pour votre contribution.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Maillen.

M. Vincent Maillen (MR). – Je vais être très court parce que je pense que tout a été dit. Je fais confiance au Gouvernement et à la feuille de route qui a été mise en place.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Merci aussi, Monsieur le Ministre, pour vos explications complémentaires. Je note tout de même que, en termes d'actualité, le conclave ajoute des moyens supplémentaires à cette politique.

Je voudrais revenir sur la réplique de mon collègue, M. Mockel. Quand vous dites que votre plan tient compte de la stratégie, oui, mais qui dit stratégie dit plan. M. le Ministre l'a bien répété. Ou alors, le Gouvernement fait de la stratégie sans faire de plan, mais je pense qu'il n'est pas incohérent à ce niveau-là.

Ensuite, vous dites que ce n'est pas un plan complémentaire ou que ce n'est pas un plan. De quoi s'agit-il alors ? Le titre de votre proposition de résolution indique pourtant bien le mot « plan ».

Concernant Wallonie Entreprendre, je pense que nous nous sommes mal compris. Je n'ai jamais dit que Wallonie Entreprendre ne devait pas intervenir en termes de financement ; c'est son rôle et je dis que chacun doit rester dans son rôle. Wallonie Entreprendre ne doit pas devenir une cellule de crise ou une cellule de communication.

Sur les parcs d'activité économique, je ne trouve pas cela très convaincant de votre part, puisque la dimension a été intégrée. Quant aux conditions de travail, on a toujours le droit de dire au niveau wallon que les conditions de travail doivent s'améliorer, mais ce n'est pas ici qu'on légifère, c'est à l'étage supérieur.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Je remercie l'ensemble des intervenants et M. Mockel. Je le dis sans polémique, parce que je pense que le Gouvernement et l'ensemble des partis, majorité et opposition confondues, partagent les mêmes objectifs.

Cependant, l'essence d'une proposition de résolution est de formuler des recommandations au Gouvernement et de proposer la réorientation d'une certaine politique. Ici, il y a une stratégie qui est définie. On va même plus loin : on va adapter, au niveau du Gouvernement, durant la première quinzaine de novembre, des mesures

concrètes. Il y aura également le débat budgétaire à ce moment-là ou plus tard, par rapport à l'affectation des moyens budgétaires. Cela n'a donc pas beaucoup de sens d'avoir une proposition de résolution. Ce n'est pas comme s'il n'y avait rien.

Excusez-moi, mais je pense que vous ne pensez pas ce que vous dites ou alors cela ne correspond pas à la réalité. Quand vous dites que l'on a validé la stratégie le 27 août 2026 ; on ne l'a pas sucé comme cela pendant les vacances d'été, malgré ce qui s'est passé. C'est un travail que l'on prépare depuis le début de législature. À un moment donné, il y aura un espace parlementaire. J'ai beaucoup de respect pour le Parlement et le travail des parlementaires, mais, ici, je pense que l'on est davantage dans un débat par rapport aux mesures qui traduiront la stratégie du Gouvernement et de la majorité dans le cadre du débat budgétaire. Voilà simplement ce que je voulais dire. Vous l'avez d'ailleurs reconnu : il y a une stratégie, il y a des mesures qui vont être prises et il y a des décisions dans le cadre du conclave budgétaire qui ont également été prises à l'égard de cette stratégie et de ces mesures concrètes.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Je vais quand même revenir sur deux ou trois éléments qui viennent d'être dits. Je répète que le but n'est pas de vouloir convaincre le Gouvernement d'adopter un plan supplémentaire. Nous, on l'a appelé plan Canicule-Entreprises, mais le Gouvernement l'appellera plan d'action pour concrétiser la stratégie adoptée le 27 août... J'invente, mais ce n'est pas le sujet. Nous, on n'invente pas non plus, car on a fait 14 propositions dans notre résolution, soit ce que pourrait contenir le plan Canicule-Entreprises, mais vous pouvez l'appeler autrement ; c'est comme vous voulez.

Moi, ce qui m'importe, c'est le contenu. Je crois que c'est important que ce soit intégré, que ce soit un plan ambitieux et qu'il soutienne justement les PME qui n'ont pas les moyens structurels de s'en sortir seules. C'est cela qui nous importe.

Tout le monde pourra relire à l'aise les 14 points que l'on a soumis. Avec ce qui a été dit aujourd'hui et ce que l'on nous fera parvenir entre-temps, on va essayer d'adapter un peu notre proposition, parce que je crois qu'elle va dans le bon sens. Vu qu'il n'y a pas d'opposition sur le fond, on y arrivera peut-être.

Mme la Présidente. – Souhaitez-vous que l'on vote sur votre texte, Monsieur Mockel ?

M. Freddy Mockel (Ecolo). – On votera dessus et sur d'éventuels amendements de notre part une prochaine fois, mais ce ne sera pas avant l'année prochaine.

Mme la Présidente. – Reportez-vous donc à une date à déterminer ?

(Assentiment)

Parfait. Nous renvoyons votre texte à l'arrière.

(M. Maillen, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale

de M. Olivier de Wasseige

à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la massification des centres de recherche
wallons »

Question orale

de Mme Éliane Tillieux

à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la restructuration des centres de recherche
agréés (CRA) wallons »

Question orale

de M. Freddy Mockel

à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la massification des centres de recherche
wallons »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, de :

- M. de Wasseige, sur « la massification des centres de recherche wallons » ;
- Mme Tillieux, sur « la restructuration des centres de recherche agréés (CRA) wallons » ;
- M. Mockel, sur « la massification des centres de recherche wallons ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, la presse fait état de trois opérations de rapprochement entre centres de recherche agréés qui sont engagés et pourraient, à terme, former un institut technologique wallon sous une structure faîtière. Dans le même temps, la réforme du décret-cadre de la recherche prévoit de conditionner la dotation des CRA à des objectifs de performance et d'instaurer un financement récurrent.

La Déclaration de politique régionale fait, à juste titre, de la massification des CRA une priorité pour renforcer leur impact sur l'économie wallonne et leur présence dans la sphère de financement européenne. Notre groupe partage pleinement cet objectif. Pour qu'il se concrétise, les CRA ont besoin de connaître le cap fixé par le Gouvernement, le rôle attendu de chacun dans l'écosystème, le niveau d'intégration visé et la manière dont la réduction du nombre de centres de recherche agréés se traduira en résultats concrets pour les entreprises.

Or, plusieurs éléments structurants, comme la notion de centre stratégique et les modalités du financement récurrent, ne sont pas encore identifiés. Par ailleurs, mener simultanément une fusion, une restructuration et les projets en cours représente un défi considérable pour des structures qui ont chacune leurs forces, mais aussi leurs propres fragilités.

Quelle vision le Gouvernement porte-t-il pour le paysage des centres ? Quelles missions confiera-t-il à la potentielle future structure faîtière ? Quel est le calendrier du nouveau décret et de l'adoption des arrêtés d'exécution ? Comment les centres sont-ils associés à la démarche ? Sur quelle durée le financement récurrent sera-t-il garanti ? Quelles dépenses couvrira-t-il ? Comment éviter que son extension à tous les centres ne dilue les moyens de ceux qui se regroupent ? Quel accompagnement, notamment en matière d'analyse des risques, est prévu pour les centres engagés dans ces rapprochements, dans le but de minimiser, voire de supprimer les fragilités identifiées ?

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, un article de *L'Écho* du 2 octobre fait état d'une profonde restructuration du paysage wallon de la recherche appliquée. En effet, trois grandes opérations de fusion seraient engagées : le projet Polaris, réunissant le CETIC, Multitel et Materia Nova ; le projet Minalia, qui regrouperait le CTP, l'INISMa et une grande partie du CRIBC ; et un rapprochement entre le CRM Group et le Cebedeau, pour tout ce qui concerne l'eau et l'environnement.

Vous affichez l'ambition de faire évoluer la Wallonie d'un paysage comptant actuellement 19 centres agréés ou assimilés vers cinq à six grands centres régionaux, auxquels s'ajouteraient six centres sectoriels fédéraux. Surtout, une seconde étape est annoncée : les trois grands ensembles issus des fusions seraient eux-mêmes réunis au sein d'une structure faîtière, donnant naissance à un Institut technologique wallon regroupant 700 à 800 chercheurs.

Quelle est la feuille de route globale de cette restructuration et des trois projets de fusion

actuellement engagés ? Quels en sont le calendrier et les objectifs ?

Quel statut, quelle gouvernance et quelles missions envisagez-vous pour le futur Institut technologique wallon ? Quelle autonomie conserveraient les différents centres qui le composeraient ? Quels autres rapprochements sont actuellement à l'étude ?

Quels moyens publics sont consacrés à cette restructuration ? Quels gains concrets en attendez-vous en matière de recherche, de financements européens, de valorisation économique et de services aux entreprises ?

M. le Président. – La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre, la presse fait état d'une nouvelle tentative de massification des centres de recherche wallons. Après deux tentatives infructueuses, trois rapprochements seraient engagés : Polaris, avec le CETIC, Matera Nova et Multitel ; Minalia, avec le CTP, l'INISMa et une grande partie du CRIBC ; et un rapprochement entre le CRM Group et le Cebedeau. À terme, le Gouvernement ambitionnerait de passer de 19 centres à cinq ou six grands centres régionaux et six centres sectoriels fédéraux, réunis au sein d'un Institut technologique wallon de 700 à 800 chercheurs.

Renforcer la masse critique, la capacité à décrocher des financements européens et la visibilité internationale est intéressant, mais constitue un moyen plutôt qu'une fin en soi. Après les deux premières tentatives, plusieurs questions se posent.

Quelle est la feuille de route du Gouvernement ? Quel est le calendrier pour les rapprochements annoncés et la constitution de la structure faîtière ? Quels critères permettront d'en évaluer la réussite ?

Quelle forme prendra cette massification ? S'agit-il de véritables fusions ou de certaines collaborations approfondies ? Pourront-elles conserver plusieurs sites et une certaine autonomie au sein d'une bannière ? On parle notamment de centres de recherche virtuels. Quels critères détermineront le maintien ou le regroupement des implantations ?

Une analyse des impacts territoriaux et en matière d'emploi est-elle prévue ?

Le Gouvernement annonce un financement récurrent, mais aussi une condition liée à la taille, à la coopération et aux résultats. Quels sont les objectifs chiffrés ? Quelles seront les conséquences pour les centres qui ne s'inscriraient pas dans ces rapprochements ?

Comment les transformations organisationnelles seront-elles accompagnées ? Une concertation avec les travailleurs et leurs représentants est-elle prévue ?

Enfin, plusieurs domaines concernés sont au cœur de la transition écologique. Quelle place pour les acteurs de l'économie sociale dans ces nouveaux centres et l'évaluation de leurs impacts, notamment dans les matériaux circulaires, l'énergie, l'eau ou la mobilité ? Comment garantir que ces centres répondent aux besoins collectifs et à la transition ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame et Messieurs les Députés, je suis quelqu'un d'optimiste : il faut toujours regarder vers l'avenir. Les tentatives précédentes de massification des centres n'ont pas abouti, mais elles ont peut-être permis aux centres de recherche de mûrir leur réflexion stratégique. On l'a dit, il y a 19 centres sur le territoire wallon. On a la particularité d'avoir des centres de recherche régionaux et des centres de recherche fédéraux. Aujourd'hui, les rapprochements en cours sont portés par les centres eux-mêmes sur la base de complémentarités réelles. Il faut une forte adhésion des centres eux-mêmes. C'est précisément ce qui me rend confiant quant à leur réussite.

L'objectif du Gouvernement est clair : il s'agit de renforcer la masse critique de nos centres de recherche afin d'augmenter l'impact au service des entreprises wallonnes, leur capacité à attirer les financements européens et leur visibilité à l'international.

Les opérations de rapprochement devraient aboutir en 2027. Dans une seconde étape, une structure faîtière pourra être mise en place afin de donner davantage de visibilité et de cohérence à l'ensemble du dispositif. Les futures entités conserveront leur expertise et leurs spécificités sectorielles. La logique poursuivie est celle du renforcement, pas de l'uniformisation. Cette coupole aura pour vocation de mutualiser certaines fonctions stratégiques, comme l'accès aux financements européens, la valorisation de la recherche ou la gestion de la propriété intellectuelle. Elle constituera également une vitrine de la recherche appliquée wallonne et un point d'entrée plus lisible pour les entreprises et les partenaires internationaux.

J'ai pleinement conscience que ces opérations représentent un défi important. Vous me posez une série de questions relativement précises sur les modalités futures. Elles ne sont pas toutes arrêtées. Comme je vous l'ai dit, il y a des discussions, des concertations avec les centres. J'ai parlé d'adhésion, je vais même plus loin. On examinera et définira des modalités précises, mais vous comprendrez que je ne peux pas vous les détailler toutes aujourd'hui. La Région entend soutenir les centres dans les dimensions stratégiques, juridiques, organisationnelles et financières de ces rapprochements. L'objectif est de sécuriser les

trajectoires engagées et de limiter les risques liés à ces transformations.

Cette réforme s'accompagnera de la mise en place d'un financement récurrent dans le cadre du futur décret Recherche, prévu pour début 2027. Ce mécanisme doit apporter davantage de stabilité aux centres de recherche technologique et leur permettre d'investir dans des projets à long terme, au bénéfice de l'innovation et de la compétitivité de nos entreprises.

Enfin, cette réforme s'inscrit dans une démarche plus large de rationalisation et de renforcement de notre écosystème de recherche et d'innovation. Je ne m'en cache pas. Les centres resteront étroitement associés aux domaines d'innovation stratégiques et contribueront à jouer un rôle essentiel dans les transitions industrielles, numériques et environnementales.

M. le Président. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. De fait, vous avez relaté les différentes tentatives de massification qui n'ont pas abouti, mais, comme vous l'avez dit, cela a permis, malgré ces échecs, de mûrir. C'est important.

Vous avez également souligné que les rapprochements qui sont actuellement discutés sont portés par les centres de recherche agréés eux-mêmes, ce qui montre bien la maturité qu'ils ont acquise.

Comme vous l'avez dit, l'objectif est de renforcer pour atteindre une masse critique. Je me souviens, dans ma précédente fonction, avoir sorti un jour dans la presse qu'il fallait un IMEC wallon. Cela avait fait bondir beaucoup de gens, cela avait fait un peu peur. C'était une image, mais il est important de se rendre compte de la puissance qu'a l'IMEC flamand ainsi que sa visibilité internationale. Vous avez également souligné ce besoin de visibilité internationale, qui devrait passer, comme vous l'avez dit, dans une deuxième étape, par une coupole, qui permettra de mutualiser des fonctions stratégiques, sur l'IP, sur le financement, et cetera, au-delà de la notion de visibilité.

J'ai en outre noté le soutien du Gouvernement par rapport à toutes les démarches qui vont être entreprises. Un point important que vous avez souligné et qui devrait les rassurer, c'est le financement récurrent par le décret Recherche et, pour la cohérence, la nécessaire liaison avec les domaines d'innovation stratégiques.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Au PS, nous avons bien identifié la nécessité de donner à la Wallonie une masse critique au plan technologique. Des tentatives ont déjà été mises sur la table, même si elles n'ont pas donné les résultats escomptés. Aujourd'hui, le Gouvernement semble rejoindre cette ambition et nous pouvons nous en réjouir. Nous avons donc le constat

commun que ce paysage est fragmenté et qu'il faut aller vers une masse critique objective. Toutefois, un véritable institut wallon technologique ne peut pas être une simple structure faîtière. Il faut disposer d'une véritable stratégie scientifique et technologique, de moyens mutualisés, d'une gouvernance claire et d'une capacité à porter des projets européens et industriels d'envergure. Il faudra bien faire la différence entre cela : veut-on un institut technologique intégré ou simplement une structure de coordination entre des centres qui sont juridiquement et opérationnellement autonomes ? Toute la question sera là.

Nous continuerons à suivre ce dossier avec tout l'intérêt qu'il mérite et l'importance pour la capacité à obtenir des financements européens, mais surtout à conquérir une certaine visibilité sur le plan international.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Nous estimons aussi qu'une certaine massification est stratégiquement nécessaire. Je salue le fait que le ministre a insisté aujourd'hui sur son souhait d'une forte adhésion des centres eux-mêmes. C'est très important. Si je comprends bien, il y a encore matière à discuter, puisqu'il a parlé lui-même d'un rapprochement prévu l'année prochaine et, plus tard, une structure faîtière. Cela pourrait encore échouer, ce que je ne souhaite pas. Je crois qu'il faut un consensus maximum autour du projet final – c'est important – ainsi qu'une adhésion des travailleurs et des chercheurs au projet. En effet, si l'on veut bien fonctionner, il y aura d'un côté la massification, et de l'autre, l'adhésion qui va créer une dynamique, ce qui me semble être un élément très important. Je suppose que l'on verra, dans six mois ou un an, où l'on en sera. J'espère que l'on aura bien avancé.

Question orale
de M. Olivier de Wasseige
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'adoption de l'intelligence artificielle par
les PME et la levée des freins pour accélérer le
passage à l'action »

Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « les difficultés d'intégration de
l'intelligence artificielle dans les PME
industrielles wallonnes »

Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'accès des PME aux compétences en
intelligence artificielle du projet Polaris »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, de :

- M. de Wasseige, sur « l'adoption de l'intelligence artificielle par les PME et la levée des freins pour accélérer le passage à l'action » ;
- Mme Tillieux, sur « les difficultés d'intégration de l'intelligence artificielle dans les PME industrielles wallonnes » ;
- Mme Tillieux, sur « l'accès des PME aux compétences en intelligence artificielle du projet Polaris ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, selon une étude d'Agoria, 37 % des entreprises technologiques belges intègrent désormais l'intelligence artificielle dans leurs processus, mais 45 % de leurs dirigeants estiment encore avoir des connaissances insuffisantes en la matière. L'industrie manufacturière accuse un retard sur les entreprises numériques et les investissements restent prudents.

Le SPF Économie confirme que le manque d'expertise interne est le principal frein, et que l'écart est important entre grandes entreprises et petites structures. En Wallonie, le baromètre de Digital Wallonia montre une forte progression : 26 % des entreprises utilisent l'IA, notamment 44 % de celles de plus de 10 personnes.

Cependant, au déficit de compétences s'ajoute un climat de crainte, nourri par des discours alarmistes, qui risque de paralyser nos PME, alors que l'IA peut les rendre plus efficaces, notamment en simplifiant certaines tâches ou en réduisant fortement le coût de logiciels adaptés à leurs besoins.

La relance, en juin dernier, des appels Start IA et Tremplin IA, désormais réservés aux PME wallonnes, est un signal positif dont notre groupe se réjouit. L'enjeu est maintenant de changer d'échelle, en levant les freins liés aux compétences et à la confiance, pour aider nos entreprises, et notre tissu industriel en particulier, à franchir le cap de l'implémentation. L'appel Start IA s'étant clôturé ce 30 septembre, après Tremplin IA en juillet, le moment est venu d'en tirer les enseignements pour changer d'échelle.

Monsieur le Ministre, combien de candidatures ont été reçues pour chacun des deux appels et combien de projets seront soutenus, notamment dans l'industrie ? Quelles mesures spécifiques sont prévues pour accompagner les PME industrielles, aujourd'hui les plus en retrait ? Une action de sensibilisation, s'appuyant sur des cas concrets d'entreprises wallonnes, est-elle envisagée pour démystifier l'IA auprès des chefs d'entreprise ?

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux pour poser ses questions.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, une nouvelle enquête d'Agoria, menée auprès de 307 entreprises technologiques en Belgique, montre que l'intelligence artificielle progresse, mais que son intégration structurelle reste encore très difficile. La part des entreprises en phase d'implémentation passe de 27 % à 37 % en un an, mais seules 6 % déclarent avoir pleinement intégré l'IA dans leur gestion et 45 % des dirigeants estiment encore leur connaissance insuffisante.

L'enquête met surtout en évidence un écart entre les entreprises digitales et manufacturières, ces dernières disposant de compétences moins développées en matière d'IA. Les investissements restent par ailleurs prudents, généralement inférieurs à 50 000 euros. Ces données belges ne peuvent évidemment être transposées telles quelles à la Wallonie, mais elles interrogent sur la situation de nos PME industrielles.

Le 19 mai, vous aviez présenté plusieurs dispositifs :

- Impact AI, avec l'objectif de former 10 000 PME ;
- l'EDIH WallonIA pour accompagner notamment l'industrie et la construction ;
- la prolongation de Start IA et Tremplin IA.

Comme vient de le dire mon collègue, disposez-vous aujourd'hui de données permettant de déterminer si les mêmes écarts de compétence et d'intégration de l'intelligence artificielle existent dans les entreprises

manufacturières wallonnes ? Combien de PME manufacturières ont effectivement bénéficié d'Impact AI ou de l'EDIH WallonIA ? Quels premiers résultats permettent d'en mesurer l'impact concret sur l'utilisation de l'IA dans ces entreprises ?

Les difficultés en matière de compétences et d'investissement identifiées par Agoria vous conduisent-elles à adapter l'accompagnement des PME industrielles et, si oui, de quelle manière et selon quelle articulation avec la formation des travailleurs ?

Dans *L'Écho*, on annonçait aussi le projet Polaris qui prévoit la fusion du CETIC, de Materia Nova et de Multitel. Le regroupement couvrirait notamment l'intelligence artificielle, le traitement de données et les procédés industriels. Le regroupement annoncé constitue une occasion de renforcer le transfert des compétences en intelligence artificielle vers les PME. Encore faut-il préciser les services supplémentaires qui leur seront accessibles et les moyens prévus pour accompagner celles qui ne disposent pas d'équipes spécialisées. Plusieurs dispositifs d'accompagnement existent déjà, vous l'avez rappelé en commission le 19 mai dernier. L'enjeu est donc de préciser ce que Polaris apportera concrètement aux plus petites et moyennes entreprises.

Quelles capacités supplémentaires ce regroupement apporterait-il au transfert des résultats de recherche en IA vers les PME, particulièrement celles dépourvues d'équipes spécialisées ? Quel engagement spécifique envers ces entreprises envisagez-vous d'associer au soutien public du futur ensemble en matière de moyens d'accompagnement, de conditions d'accès et, bien sûr, de résultats attendus ?

Comment mesurerez-vous les applications déployées dans ces PME ? Comment les missions de Polaris s'articuleront-elles avec TRAIL, l'EDIH WallonIA et l'AI Factory Antenna afin d'assurer un parcours lisible et accessible de l'identification du besoin jusqu'à la mise en œuvre de la solution ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur et Madame les Députés, j'ai été étonné ce matin, quand un syndicat – la FGTB, pour ne pas la citer – s'indignait un peu que l'on consacre des moyens supplémentaires à l'intelligence artificielle pour accompagner nos entreprises, qu'elles soient petites, moyennes ou grandes. Je pense que c'est évidemment un peu à l'opposé des défis économiques et industriels que nous soutenons.

Ceci étant, le baromètre de maturité numérique 2025 de l'Agence du numérique révèle, en effet, que 26 % des entreprises wallonnes utilisent déjà l'intelligence artificielle, une proportion qui atteint 44 % parmi les

entreprises de 10 travailleurs et plus. Ces chiffres confirment les tendances observées récemment par Agoria.

Toutefois, le principal défi n'est plus tant l'adoption des premiers usages que leur intégration durable dans les processus de l'entreprise. Les usages avancés de l'intelligence artificielle concernent encore 7 % des entreprises environ. Dans l'industrie manufacturière, 35 % des entreprises déclarent utiliser l'intelligence artificielle, mais seules 9 % l'ont intégrée de manière structurée dans leurs activités.

Pour répondre à ces défis, le Gouvernement wallon déploie, dans le cadre de la stratégie Digital Wallonia, une approche globale combinant formation, accompagnement et expérimentation. Je me suis déjà exprimé à plusieurs reprises sur les mesures de soutien à l'intelligence artificielle mises en place lors de la précédente session parlementaire. Je me concentrerai donc ici uniquement sur les éléments chiffrés sollicités. Quelque 125 entreprises de production implantées en Wallonie ont déjà bénéficié des services de l'EDIH WallonIA, lancé en 2026, afin de les accompagner dans leur projet de transformation numérique et d'intégration de l'intelligence artificielle.

Concernant le programme Impact AI entre avril 2024 et septembre 2026, près de 5 200 décideurs et 1 300 professionnels de l'informatique ont été formés aux enjeux et aux opportunités de l'intelligence artificielle.

Les appels Start IA et Tremplin IA ont par ailleurs rencontré un réel succès. Concernant Start IA, 119 candidatures ont été introduites en l'espace de trois mois. L'objectif initial de 100 PME accompagnées a ainsi été atteint. S'agissant de Tremplin IA, l'appel clôturé a enregistré 72 candidatures qui sont toujours à l'analyse.

Enfin, je me réjouis du projet Polaris, qui s'inscrit pleinement dans la volonté du Gouvernement de simplifier le paysage wallon de l'innovation et de renforcer le transfert technologique vers les entreprises. Ce rapprochement permettra aux entreprises de disposer d'un interlocuteur plus lisible et plus visible pour accélérer le passage des résultats de la recherche vers des applications concrètes.

Polaris n'a toutefois pas vocation à se substituer aux dispositifs existants. Il interviendra en complémentarité avec TRAIL, l'EDIH WallonIA et l'AI Factory Antenna. L'EDIH WallonIA conservera son rôle de guichet d'accompagnement des entreprises, tandis que Polaris contribuera davantage à la recherche appliquée, à l'expérimentation et au transfert technologique. L'objectif est d'offrir aux PME un parcours plus simple et plus cohérent, depuis l'identification d'un besoin jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle d'une solution.

M. le Président. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Les chiffres sont encourageants, que ce soit ceux d'Impact AI ou des appels qui viennent de se clôturer, avec 119 candidatures pour Start IA et 72 pour Tremplin IA. Polaris vient en supplément pour simplifier le paysage de l'innovation.

Je voudrais revenir sur ce que vous avez dit en débutant votre réponse. Aujourd'hui, on ne peut plus ignorer l'intelligence artificielle dans les entreprises. Qu'un syndicat reproche de mettre des budgets à ce niveau, c'est se tirer une balle dans le pied. Bien sûr qu'il y a un risque que certains emplois puissent être menacés par l'intelligence artificielle – il ne faut pas être naïf –, mais celle-ci apportera de l'aide à des tas de personnes en simplifiant certaines tâches et en réduisant des tâches répétitives.

C'est une évolution inéluctable. Si l'on veut rester compétitif dans notre Région, on doit passer par là, de la même façon que l'on est passé par la robotisation et la numérisation. Il est extrêmement important que l'on dégage les budgets pour faire en sorte que nos PME ne prennent pas à nouveau du retard par rapport aux évolutions que les autres pays mettent en place. Il ne faudrait pas que l'on regarde passer le train.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je remercie M. le Ministre pour les chiffres livrés.

La difficulté restera de savoir si les entreprises les moins familiarisées avec l'intelligence artificielle parviendront à s'en saisir. Quand on ne dispose pas d'une personne en interne pour identifier les aides nécessaires, préparer un projet et poursuivre sa mise en œuvre, on reste à l'écart et l'on n'est pas dans le train de l'évolution technologique, ce qui est évidemment dramatique. C'est ce volet qui, selon moi, est un peu plus complexe.

C'est la raison pour laquelle je vous demandais les moyens et les méthodes pour identifier et évaluer le résultat. C'est bien de savoir qu'il y a des candidatures et qu'il y a un réel intérêt, mais, derrière, espérons que l'intérêt ne vient pas déjà de ceux qui, en interne, ont les moyens de se pencher sur l'évolution technologique.

Nous serons attentifs à la manière dont l'accompagnement sera adapté aux besoins, en particulier du secteur manufacturier, pour éviter que les entreprises déjà les mieux équipées soient les seules à progresser. Nous suivrons de près les résultats auprès des PME qui disposent de moins de temps, de moyens ou de compétences en interne.

Question orale
de Mme Dorothée De Rodder
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « le retard du déploiement de la fibre
optique dans les zonings économiques wallons
face à l'exemple flamand »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Rodder à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le retard du déploiement de la fibre optique dans les zonings économiques wallons face à l'exemple flamand ».

La parole est à Mme De Rodder pour poser sa question.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Monsieur le Ministre, selon une récente étude de Digital Wallonia, seulement 17 % des entreprises wallonnes sont raccordées à la fibre optique, alors qu'un quart des sociétés du sud du pays ont déjà recours à l'intelligence artificielle.

En Flandre, les opérateurs se sont, au contraire, structurés autour d'un plan unique, Fiberklaar, qui vise 100 % de couverture d'ici 2030.

Ce contraste se vérifie très concrètement à Leuze-en-Hainaut : le déploiement de la fibre dans le zoning de Leuze-Europe, validé en principe dès mars 2022 pour 2027-2028, reste suspendu à un calendrier qu'Unifiber n'a toujours pas transmis à la commune.

Pour les PME du zoning, la compétitivité, le télétravail et l'attractivité du territoire en dépendent directement. Pendant que la Flandre avance en ordre groupé, la Wallonie continue de traîner le pas, au risque de creuser un handicap économique durable.

Disposez-vous d'un état des lieux du déploiement de la fibre optique dans les parcs d'activité économique wallons, notamment à Leuze-Europe ? Quels leviers régionaux existent pour presser des opérateurs comme Unifiber à transmettre et respecter un calendrier clair de déploiement ? Au vu de l'exemple flamand, la Wallonie ne devrait-elle pas se doter d'un plan de déploiement structuré similaire, pour éviter de prendre un retard préjudiciable à l'emploi et à la compétitivité ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, il convient tout d'abord – c'est important – de préciser que le fait que 17 % des entreprises wallonnes soient

actuellement raccordées à la fibre optique ne signifie en aucun cas que seules 17 % d'entre elles y ont accès.

À ce jour, 235 parcs d'activité économique sont déjà entièrement couverts par le réseau de fibre optique déployé par la SOFICO. L'objectif est que l'ensemble des 292 parcs d'activité économique wallons soit couvert d'ici la fin de l'année.

En effet, la SOFICO met son infrastructure à la disposition de l'ensemble des opérateurs de télécommunications, via une offre ouverte de fibre noire et de bande passante. Elle a également développé une offre spécifique destinée aux parcs d'activité économique, afin de faciliter le raccordement des entreprises.

Les opérateurs privés peuvent s'appuyer sur cette infrastructure pour proposer leurs services aux entreprises. C'est notamment le cas d'Eurofiber qui a déjà rejoint cette démarche, et raccorde aujourd'hui plus de 400 PME au départ de l'infrastructure de la SOFICO.

M. le Président. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. C'est un enjeu important pour nos entreprises et nous resterons attentifs à cette question.

**Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'inclusion numérique des citoyens équipés
uniquement d'un smartphone »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'inclusion numérique des citoyens équipés uniquement d'un smartphone ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, les résultats du Baromètre de l'inclusion numérique 2026 par la fondation Roi Baudouin, relayés par la presse le 2 octobre, montrent que les inégalités numériques persistent et se déplacent vers la qualité des équipements et l'autonomie dans l'utilisation des services essentiels.

En Belgique, 36 % des internautes faiblement diplômés n'utilisent pas l'administration en ligne. C'est quatre fois plus que les diplômés du supérieur. Près de

quatre internautes sur 10 accédant à internet uniquement par smartphone n'utilisent pas non plus ces services.

Ces chiffres ne permettent pas, à eux seuls, de conclure à un non-recours aux droits. Ils montrent toutefois que disposer d'une connexion ne garantit pas l'utilisation des démarches administratives numériques.

En réponse à ma question sur les espaces publics numériques le 15 septembre dernier, vous annonciez un état des lieux et la préparation de recommandations. Ce nouveau baromètre invite à préciser la réponse apportée aux difficultés liées à l'équipement.

Ces analyses wallonnes permettent-elles de distinguer les obstacles liés aux compétences de ceux liés à l'utilisation exclusive d'un smartphone pour les démarches administratives ? Au regard de ces nouveaux résultats, quelles adaptations ciblées pouvez-vous envisager pour les citoyens concernés, notamment en matière d'accès à un ordinateur et à un accompagnement ? Comment ces constats seront-ils traduits, avec votre collègue chargée de la Simplification administrative, en vérifications concrètes des démarches wallonnes sur smartphone, notamment pour compléter un formulaire ou transmettre des pièces utiles à un dossier ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, les résultats du Baromètre de maturité numérique citoyenne de l'Agence du numérique montrent que les difficultés rencontrées dans les démarches administratives en ligne touchent l'ensemble des catégories de population. Le baromètre constate également une progression importante de l'usage exclusif du smartphone : 11 % des citoyens utilisent désormais uniquement ce terminal, soit une augmentation de cinq points en deux ans, tandis que 16 % ne disposent pas d'un ordinateur.

Cependant, les données disponibles ne permettent pas d'établir un lien direct entre l'usage exclusif du smartphone et des difficultés accrues dans les démarches administratives. Néanmoins, il est raisonnable de considérer que certaines opérations plus complexes peuvent s'avérer moins aisées sur un écran de petite taille.

C'est précisément pour mieux répondre à ces réalités que j'ai chargé mes services d'identifier les dispositifs les plus pertinents en matière d'inclusion numérique. L'objectif est de garantir un accompagnement concret et adapté aux besoins des citoyens dans leurs démarches administratives et numériques du quotidien.

Par ailleurs, la stratégie Digital Wallonia prévoit une mesure spécifique visant à renforcer l'équipement numérique des ménages les plus vulnérables. Cette

action relève de la compétence de mon collègue en charge des Solidarités.

Enfin, ma collègue chargée de la Simplification administrative poursuit les travaux destinés à améliorer l'accessibilité des services publics numériques afin que chaque citoyen puisse effectuer ces démarches de manière fluide et intuitive, quel que soit l'équipement utilisé.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – En juin dernier, lorsqu'on parlait des espaces publics numériques, on constatait une demande croissante d'aides pour accéder aux services en ligne. Ces espaces publics numériques pourraient aussi faire remonter aux administrations les différents blocages les plus régulièrement rencontrés par les usagers. Lorsqu'un animateur doit contourner plusieurs fois la même difficulté, l'expérience doit pouvoir servir à corriger au final la démarche trop complexe. Sinon, on risque de mobiliser durablement des moyens de l'inclusion numérique pour compenser tout simplement des défauts de conception de l'administration.

Il y a là une voie à rechercher, un peu comme le fait le médiateur, afin de trouver ce qui bloque, ce qui ne va pas, pourquoi les citoyens ont rencontré des difficultés d'accès aux services numériques, essayer de les corriger et cibler les formations de nos concitoyens et des usagers des espaces publics numériques aux évolutions technologiques, qui sont extrêmement rapides.

(Mme Tillieux, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de M. Freddy Mockel
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « les alternatives concernant la forme et la
localisation du télescope Einstein »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mockel à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les alternatives concernant la forme et la localisation du télescope Einstein ».

La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre, le 1^{er} octobre dernier, j'ai pu assister au colloque sur le sous-sol wallon organisé par la CRAEC dans les locaux du CESE de Wallonie, à Liège. À côté du panel sur les ressources minières de notre région, il y avait aussi une

présentation sur le télescope Einstein qui a retenu mon attention. Il a notamment été rappelé le moratoire temporaire sur toute une série d'activités susceptibles d'entraîner du bruit sismique dans un périmètre de recherche et de protection.

La configuration initialement prévue pour la candidature de l'Euregio Meuse-Rhin pour le télescope Einstein était sous la forme d'un triangle. Les candidats concurrents en Saxe et en Sardaigne privilégient une forme en « L ». La presse francophone en a peu parlé, mais le responsable de la *task force* wallonne du projet « télescope Einstein » a confié à l'auditoire que cette forme alternative serait actuellement également étudiée sur notre territoire. Il est, en effet, bienvenu de mettre toutes les chances de notre côté pour faire aboutir ce projet, y compris des collaborations et des efforts diplomatiques. Ces pistes alternatives doivent également être accompagnées.

Cette piste est susceptible d'entraîner un changement dans les périmètres d'étude et dans une éventuelle future implantation. La forme en « L » se décline en effet sur d'autres dimensions et coordonnées que la forme triangulaire.

Monsieur le Ministre, êtes-vous au courant de cette piste alternative ? Comment est-elle suivie par l'administration ? Qu'implique-t-elle en termes de périmètre de recherche, et en particulier sur le moratoire sur toute nouvelle activité susceptible d'induire du bruit sismique ? Ce périmètre se retrouve-t-il modifié ? Quel territoire couvre-t-il actuellement ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, voilà un dossier important soutenu par le Gouvernement wallon, comme il est soutenu par le Gouvernement flamand, le Gouvernement de la Communauté germanophone et le Gouvernement fédéral. Il constitue un enjeu majeur sur le plan scientifique, sur le plan économique, sur le plan de l'attractivité de la Région wallonne, ainsi que sur le plan éducatif en suscitant des vocations dans les métiers scientifiques – et nous en avons besoin. Le CERN est un exemple à copier.

Avec nos partenaires de l'Euregio Meuse-Rhin, nous finalisons actuellement la réalisation des études scientifiques qui permettront de déterminer avec précision notre capacité à accueillir un télescope Einstein sous forme de triangle sur le sol wallon. En parallèle, afin de maximiser nos chances d'attirer cette infrastructure scientifique de stature mondiale, nous étudions avec le même sérieux la faisabilité d'un « L ».

Je précise que, à la demande de l'Organisation européenne du télescope Einstein, une étude préliminaire sur la configuration en « L » en Euregio

Meuse-Rhin avait déjà été menée l'année dernière. En juillet 2026, le Conseil consultatif scientifique de l'Euregio Meuse-Rhin, notamment composé d'un scientifique de l'Université de Liège, a recommandé d'élargir le champ d'application de cette première étude. C'est donc en cohérence avec ces recommandations que nous étudions désormais de façon exhaustive une configuration en L.

À ce titre, la *task force* pour le télescope Einstein est en contact très régulier avec les autorités locales et les administrations concernées de façon à anticiper les besoins et implications du territoire wallon en matière d'énergie, d'habitat, d'urbanisme ou encore d'environnement.

Des échanges avec les riverains et responsables des communes concernées sont par ailleurs prévus dans les semaines qui viennent, afin de faire converger une communication unifiée et comprise par toutes et tous, condition sine qua non pour que le télescope dépasse le statut de joyau de scientifique et devienne un levier de développement et de croissance pour toute une région à horizon 2100. Je pense que c'est un objectif que vous partagez, puisque, à l'initiative de Valérie Bluge, une proposition de résolution a été adoptée à l'unanimité dans ce Parlement. Soyez assurés que le Gouvernement wallon fait tout ce qu'il est possible de faire et d'imaginer pour soutenir cette infrastructure et cet investissement.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse en ce qui concerne l'information – qui serait donc imminente – aux autorités locales. C'est très important, car ce sont elles qui seront également impactées par tous les travaux préparatoires, si jamais nous avons la chance d'accueillir ce projet.

La question s'est retrouvée ici, mais ce n'est pas pour rien que je l'avais à l'origine adressée au ministre de l'Aménagement du territoire : ma question avait trait à l'impact sur le périmètre qui était exigé. Je suppose que ce point est encore à l'étude, d'après votre réponse.

J'y reviendrai éventuellement dans les semaines ou les mois qui viennent, dès que j'aurai une nouvelle information.

**Question orale
de M. Vincent Maillen
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « le premier appel à projets de Wallimage
Gaming pour l'année 2026 »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maillen à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le premier appel à projets de Wallimage Gaming pour l'année 2026 ».

La parole est à M. Maillen pour poser sa question.

M. Vincent Maillen (MR). – Monsieur le Ministre, l'industrie du jeu vidéo représente un secteur économique en pleine croissance, à la croisée du numérique, de la créativité et de l'innovation. La Wallonie dispose de studios et de talents qui démontrent leur capacité à développer des productions à vocation internationale.

Dans ce contexte, le dispositif Wallimage Gaming constitue un levier important. Le premier appel à projets 2026 a permis de sélectionner six projets pour un soutien total de 410 000 euros et 1,25 million d'euros de dépenses éligibles annoncées. Ces données appellent un éclairage, notamment sur les projets retenus et les retombées économiques attendues.

Monsieur le Ministre, quels sont les profils des six projets sélectionnés et leurs stades de développement respectifs ? Quels critères ont guidé leur sélection par le jury ? La publication de Wallimage mentionne des dépenses éligibles de 1,25 million d'euros, je l'ai dit. Quelle en est la nature et quelles sont les retombées attendues pour notre Région, notamment en termes d'activité et d'emploi ?

Quel accompagnement est prévu afin de permettre aux projets retenus de franchir les différentes phases de leur développement et de préparer leur commercialisation, tout en consolidant l'ancrage des activités en Wallonie ?

Enfin, quels enseignements le Gouvernement tire-t-il de ce premier appel à projets de 2026, tant des projets sélectionnés que des candidatures non retenues ? Des adaptations sont-elles prévues pour le second appel à projets ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, Wallimage m'informe que les six projets retenus sont

actuellement financés dans le cadre de la phase de préproduction de leur projet. Ils sont portés par six studios wallons, dont deux nouveaux bénéficiaires. La sélection repose tant sur la qualité et le potentiel commercial des projets que sur leur solidité économique, la qualité des équipes et les retombées attendues en Wallonie.

Le montant de 1,25 million d'euros de dépenses éligibles concerne principalement la fabrication des jeux, dont 86 % des dépenses liées aux salaires et prestations. Pour 410 000 euros investis, Wallimage prévoit ainsi 305 % de retombées en Wallonie et la mobilisation d'une cinquantaine de techniciens pendant un peu plus d'un an. Ces retombées feront l'objet d'une vérification par Wallimage.

L'accompagnement a également été renforcé en 2026, notamment sur les volets commerciaux et marketing, avec une étude de marché spécialisée et une enveloppe dédiée au marketing en phase de production. J'ai par ailleurs demandé à Wallimage et à Wallonie Entreprendre de renforcer leur collaboration afin que le financement des projets s'accompagne d'un véritable accompagnement économique des studios.

L'objectif est de consolider leur modèle économique et de pérenniser leur activité au delà du seul projet soutenu. Enfin, les enseignements des premiers appels ont conduit Wallimage à renforcer l'analyse des modèles économiques, l'expertise marketing, mais aussi la maîtrise des risques.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Maillen.

M. Vincent Maillen (MR). – Je suis très content de voir que l'on innove et que l'on est dans des sujets qui sont pleinement d'actualité. Cela peut créer de l'emploi et je constate également qu'un investissement wallon amène des emplois et des *success-stories*.

Question orale

de Mme Geneviève Lazon

à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les inquiétudes concernant l'emploi chez GSK »

Question orale

de Mme Anne Lambelin

à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les 800 emplois menacés chez GSK à Wavre et Rixensart »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, de :

- Mme Lazon, sur « les inquiétudes concernant l'emploi chez GSK » ;
- Mme Lambelin, sur « les 800 emplois menacés chez GSK à Wavre et Rixensart ».

La parole est à Mme Lazon pour poser sa question.

Mme Geneviève Lazon (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, la presse fait état de rumeurs selon lesquelles près de 800 emplois pourraient être menacés chez GSK sur les sites de Wavre et de Rixensart.

Au cours des deux dernières années et demie, le groupe aurait déjà réduit ses effectifs de près de 900 personnes en Belgique. En Allemagne, à la suite de la fermeture annoncée du site de Dresde à l'été 2027, 641 emplois seraient également menacés.

À ce stade, l'entreprise n'a pas commenté ces informations. Cette situation est naturellement source d'inquiétude pour les travailleurs concernés et leur famille.

Plus largement, le contexte économique interpelle. Dans un tout autre secteur, le groupe Colruyt connaît également des difficultés. Nous avons donc deux entreprises qui figurent parmi les grands employeurs privés de Wallonie et qui traversent actuellement des périodes délicates. Cela ne signifie évidemment pas que des emplois seront nécessairement supprimés en Wallonie, mais cette situation pose la question de la capacité de notre Région à préserver l'ancrage de ces grands employeurs sur son territoire.

Avez-vous pris contact avec la direction de GSK afin de disposer d'informations précises sur la situation et les perspectives concernant les sites wallons ? La Wallonie dispose-t-elle de leviers permettant d'agir afin de préserver l'ancrage en Wallonie de grands

pourvoyeurs d'emplois, comme GSK et Colruyt ? Le Gouvernement wallon envisage-t-il des démarches spécifiques auprès de ces entreprises afin d'anticiper d'éventuelles évolutions et de préserver leur présence et leurs activités en Wallonie ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Lambelin pour poser sa question.

Mme Anne Lambelin (PS). – Monsieur le Ministre, en effet, ce 2 octobre, la presse faisait état d'une importante restructuration qui se préparerait au sein de GSK en Belgique. Jusqu'à 800 emplois seraient menacés chez nous, principalement sur les sites wallons de Wavre et de Rixensart. À ce stade, l'entreprise indique ne pas commenter ces informations.

Depuis le dépôt de ma question, deux nouvelles données sont arrivées. Tout d'abord, un plan social se confirmerait et il y aurait un article sur le fait que l'entreprise aurait reçu 481 millions d'euros d'aides publiques en 2025.

Si ces informations devaient bien se confirmer, il s'agirait évidemment d'une annonce particulièrement préoccupante pour l'emploi en Brabant wallon, mais aussi pour l'ensemble de l'écosystème pharmaceutique wallon.

GSK constitue un acteur industriel majeur en Wallonie, qui emploie quelque 8 500 personnes en Belgique et y a encore investi 1,3 milliard d'euros en recherche et développement en 2025.

En début d'année, vous rappeliez vous-même que les fondamentaux de GSK restaient solides, que l'entreprise continuait à investir massivement et que ses sites wallons conservaient un rôle stratégique, tant en matière de production que de recherche et développement.

Avez-vous été informé par la direction de GSK d'un projet de restructuration touchant ses activités en Wallonie ? Avez-vous pris contact avec l'entreprise depuis la publication de ces informations ? Pouvez-vous confirmer ou infirmer le chiffre de 800 emplois menacés et préciser quels sites seraient concernés ? Quelles démarches le Gouvernement entend-il entreprendre afin de préserver au maximum l'emploi et les compétences aussi présentes en Wallonie. Au-delà de cette annonce, disposez-vous de garanties quant au maintien des activités stratégiques, des investissements et de l'ancrage à long terme de GSK chez nous, en Wallonie ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Mesdames les Députées, je suis en contact régulier avec de très nombreuses entreprises, y compris des employeurs très importants

comme GSK. À la suite des informations parues dans la presse, j'ai immédiatement pris contact avec la direction belge de GSK afin d'obtenir des informations – il est clair que c'est le genre d'entreprises avec lesquelles nous sommes par ailleurs régulièrement en contact. Il ressort des échanges que j'ai eus avec la direction que GSK a décidé de lancer une revue complète du portefeuille de recherche et de développement, ainsi que de l'ensemble des activités du groupe au niveau mondial. La démarche ne se limite donc pas seulement à la Belgique. On ne peut pas occulter le contexte géopolitique international qui a des conséquences sur le secteur pharmaceutique des biotechnologies – je pense aux décisions relatives aux droits de douane en Amérique, par exemple –, de même que le contexte économique mondial et le contexte concurrentiel – pour lequel un secteur comme celui des vaccins fait face à une concurrence de plus en plus forte, notamment avec la Chine et l'Asie.

L'objectif annoncé de GSK est de concentrer davantage les moyens humains et financiers sur les projets présentant le plus fort potentiel de développement. Cette réflexion ne concerne donc pas uniquement ou spécifiquement la Belgique, mais l'ensemble des implantations du groupe à travers le monde. À ce stade, la direction de GSK Belgique indique qu'elle n'est pas en mesure de confirmer l'existence d'un impact sur les sites belges, pas plus qu'elle ne peut en évaluer l'ampleur des conséquences. Vous citez le nombre d'emplois éventuellement menacés. Je ne dispose pas d'informations plus précises à ce stade ou d'une confirmation des chiffres que vous avancez.

Je vais être très clair avec vous : suis-je rassuré ? Non, je ne suis pas rassuré. Je pense que les jours qui viennent seront importants. Nous suivons ce dossier de près, que ce soit pour cette entreprise-là ou que ce soit pour Colruyt – ce sont des employeurs importants sur le plan privé, probablement les plus gros dans leur secteur. Le Gouvernement wallon veut rester particulièrement attentif à l'évolution de la situation et veillera à défendre l'ancrage industriel et scientifique de l'entreprise wallonne.

On me demande ce que le Gouvernement wallon fait pour conserver ce type d'investisseurs et attirer d'autres investisseurs. On a eu la force d'attirer une entreprise comme GSK grâce à notre écosystème en matière d'innovation et de recherche. À cet égard, je souligne à nouveau que ce n'est pas uniquement en Wallonie ou en Belgique que le secteur des biotechnologies et le secteur pharmaceutique souffrent. Il est important de garder cet ancrage industriel de GSK en Wallonie, qui a continué à investir dans le temps. Au sujet des aides publiques – on ne va pas avoir ce débat-là aujourd'hui –, quand on voit l'activité, les retombées économiques et le nombre de travailleurs d'une entreprise comme GSK, est-il anormal qu'elle bénéficie d'aides publiques en matière

de recherche, en matière d'avances récupérables, en matière d'innovation et en matière d'emplois ?

On ne peut pas reprocher à la fois au Gouvernement wallon de ne rien faire, et en même temps de soutenir une activité aussi importante avec autant d'emplois à la clé. Je ne dis pas que vous avez formulé ce reproche, Madame Lambelin, mais il est normal, comme pour toutes les aides publiques, de mesurer l'impact de celles-ci. Concernant GSK, on constate que l'activité et le nombre d'emplois générés sont importants.

Par rapport au fait de garder ce type d'entreprise en Wallonie et de garder notre attractivité relativement à l'activité actuelle ou des investissements futurs, il y a bien sûr des clés : la recherche et l'innovation, le coût de l'énergie, l'approvisionnement en énergie – on a, à cet égard, une responsabilité au niveau wallon et au niveau fédéral –, le coût du travail – qui pèse sur ce type d'entreprise – et le climat social. Ce sont autant d'éléments auxquels nous devons être attentifs.

C'est un dossier clé parce que GSK est une référence en Wallonie. Je vous confirme avoir tous les contacts avec l'entreprise. Je vais être très franc avec vous. Suis-je rassuré, aujourd'hui ? Non.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Lazon.

Mme Geneviève Lazon (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour ces réponses. Votre réponse est vraiment très claire et détaillée, mais elle est tellement franche que cela ne nous rassure pas non plus, même si j'apprécie évidemment la franchise avec laquelle vous avez répondu. Il est important de souligner que c'est un dossier clé parce que GSK, mais Colruyt également, sont des employeurs importants en Wallonie.

Dans mes questions, je demandais si vous aviez pris des contacts. Vous avez dit avoir des contacts réguliers, et encore plus ces derniers temps, ayant entendu vous-même les informations qui n'étaient pas très rassurantes. J'entends également que le Gouvernement reste attentif à l'ancrage économique d'une telle entreprise. En tout cas, le groupe des Engagés vous soutient pleinement dans le fait qu'apporter de l'aide publique à des entreprises pourvoyeuses d'emplois, comme GSK, est quelque chose d'important – aussi de par son activité.

On entend et on comprend l'inquiétude des employés et de leurs familles. Un adage dit qu'il n'y a jamais de fumée sans feu. La rumeur fait peur. Il faut continuer d'entretenir le dialogue, d'être aux côtés de l'entreprise, et d'identifier les leviers qui permettent de soutenir ces secteurs. Nous comptons sur vous.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – Monsieur le Ministre, merci pour votre réponse franche et sincère. On vous

sens inquiet. Vous nous confirmez que vous avez tous les contacts qu'il faut aujourd'hui. Nous sommes également inquiets pour cette entreprise qui fait l'ADN de la Wallonie et du Brabant wallon. Vous savez que j'y suis particulièrement attachée.

C'est un secteur qui a reçu des aides publiques : 481 millions d'aides publiques en 2025. Si j'ai cité ce chiffre, c'est simplement pour dire que l'on offre des aides publiques à un secteur en lequel on croit et qui doit continuer à se développer chez nous.

Vous pointez le contexte international extrêmement tendu. On a un jour entendu que la Wallonie devait devenir terre d'accueil pour les chercheurs, la recherche, le développement et l'innovation. On compte vraiment là-dessus parce que c'est extrêmement important pour nous de défendre ce point de vue face à Trump et consorts ainsi que face à tous ceux et toutes celles qui s'attaquent à nos chercheurs et à ces entreprises.

Aujourd'hui, il faut essayer de comprendre ce qu'il se passe en interne et de soutenir un maximum l'emploi en Wallonie. C'est essentiel pour nous. Vous imaginez bien que l'on suivra ce dossier de très près.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Ce n'est pas dans mes habitudes, mais je pense que vous mesurez l'ampleur du dossier. Quand je dis que je ne suis pas rassuré, c'est par rapport aux emplois et à l'annonce qui a été faite. Je vous mentirais si je disais le contraire et, vous le savez, ce n'est pas mon style. Par contre, je suis rassuré – ou moins inquiet – sur le fait que GSK doit rester un acteur stratégique en matière d'emploi, de recherche et d'innovation, mais dans un contexte qui a évolué, qui est différent.

Autant je suis convaincu que la Wallonie reste une terre d'accueil pour une entreprise comme GSK et que cette entreprise a envie de continuer à poursuivre son activité et ses investissements en Wallonie, autant je suis moins rassuré sur le volet que vous avez cité concernant les rumeurs en matière d'emploi.

(Mme De Rodder, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la qualité de l'emploi en Wallonie »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la qualité de l'emploi en Wallonie ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, les dernières données relatives au marché du travail au deuxième trimestre 2026 sont récemment publiées sur le site de l'ONSS. En Wallonie, qu'en est-il ? Le nombre d'emplois recule de 0,1 % sur un an et le volume de travail diminue davantage, à 0,2 %. Le fait que le volume de travail diminue davantage que le nombre de postes constitue en soi un signal que nous devons prendre en considération et suggère une fragmentation accrue du travail, avec un volume de travail moyen par poste qui tend à se réduire. Derrière une relative stabilité du nombre de postes peut donc être posée la question de la consistance et de la qualité des emplois proposés.

L'évolution intervient dans un contexte national de stagnation de l'emploi qui se prolonge depuis plusieurs trimestres. L'emploi recule dans pratiquement toutes les classes d'âge, mais il augmente fortement chez les plus de 65 ans, sous l'effet notamment du relèvement de l'âge légal de la pension, mais aussi des flexi-jobs, selon l'ONSS. En ce qui concerne l'interim, on observe toutefois que le nombre de postes de travail progresse de 0,6 %, augmentation portée principalement par le travail intérimaire relevant de formes particulières de l'emploi : les flexi-jobs, les artistes travailleurs occasionnels dans l'agriculture, l'horticulture, l'HORECA. Il connaît une croissance rapide, en particulier sous l'impulsion à nouveau des flexi-jobs.

À la suite de cette analyse, quelle analyse faites-vous de la place croissante prise par les flexi-jobs dans ces évolutions du marché du travail ? Cette évolution vous conduit-elle à vous interroger sur la nature et la qualité des emplois qui se développent chez nous, en Wallonie ? Quelles actions entendez-vous mener pour favoriser la création d'emplois durables, qui vont offrir aux travailleurs la possibilité de se projeter dans l'avenir, ce qui me semble important humainement ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, les chiffres publiés par l'ONSS méritent naturellement

notre attention. Ils montrent toutefois, avant tout, un marché du travail qui demeure globalement stable malgré un contexte économique incertain. En Wallonie, le nombre de postes de travail recule très légèrement de 0,1 % sur un an. S'agissant des flexi-jobs, il convient également de nuancer leur rôle dans les évolutions observées. L'ONSS souligne ainsi que la forte augmentation du nombre de travailleurs âgés de plus de 65 ans s'explique davantage par la poursuite d'une activité salariée classique à temps plein ou à temps partiel que par le recours aux flexi-jobs.

Par ailleurs, je serais prudent avant de tirer des conclusions générales sur la qualité de l'emploi à partir de ces seules données. Les statistiques de l'ONSS renseignent l'évolution du nombre de postes de travail et du volume de travail, mais elles ne constituent pas, en tant que telles, un indicateur de qualité de l'emploi. Celle-ci s'apprécie au regard d'un ensemble de dimensions plus larges.

Mon objectif demeure de favoriser la création d'emplois en Wallonie. Cela passe, d'une part, par le soutien à l'activité économique et à l'investissement, qui sont les véritables moteurs de la création d'emplois et, d'autre part, le développement des compétences permettant aux travailleurs de saisir les opportunités offertes par le marché du travail.

Je le dis et je le répète : je reste inquiet du nombre de postes de formation qui sont libres aujourd'hui par rapport au nombre de chercheurs et chercheuses d'emploi. C'est vraiment un défi que nous nous pointons, que nous partageons avec le FOREm. Nous y travaillons au quotidien.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je serais moins optimiste que vous, parce que le contexte est que les contrats précaires sont plus fréquents. Vous, vous les présentez comme une piste pour un emploi plus durable, une insertion plus durable. Il faudrait vérifier que cette étape débouche réellement sur un emploi stable à long terme. Les travailleurs ne peuvent pas être renvoyés indéfiniment à une prochaine mission ou à une nouvelle embauche avec des contrats très court terme. Peut-être que le FOREm devrait suivre ces parcours et mesurer combien d'entre eux aboutissent à ces contrats à durée indéterminée.

Vous avez indiqué aussi que les Job Plus pouvaient soutenir des engagements de trois mois. Ce minimum appelle une vigilance particulière. L'argent public doit permettre aux personnes de sortir durablement de la précarité. Nous serons attentifs au maintien dans l'emploi après avoir pu bénéficier de l'aide qui ne peut pas être un effet d'aubaine, mais qui doit permettre aux travailleurs de s'insérer de manière durable dans l'emploi.

(Mme Tillieux, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale
de Mme Dorothée De Rodder
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la réallocation des moyens du dispositif
des aides à la promotion de l'emploi (APE)
destinés aux centres de formation et d'insertion
socioprofessionnelle adaptés (CFISPA) »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Rodder à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la réallocation des moyens du dispositif des aides à la promotion de l'emploi (APE) destinés aux centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés (CFISPA) ».

La parole est à Mme De Rodder pour poser sa question.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Monsieur le Ministre, le CESE Wallonie a rendu, le 31 août dernier, son avis sur l'avant-projet organisant la réallocation des moyens APE destinés aux CFISPA, les centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés. Si les moyens sont maintenus selon leur répartition actuelle en 2027 et 2028, une nouvelle clé s'appliquera à 50 % en 2029, puis intégralement dès 2030. Or, les critères annoncés – l'évaluation des centres, la spécificité pédagogique des publics et caractéristiques territoriales – restent, à ce stade, peu précis, tandis que le Gouvernement pourrait encore en déterminer d'autres.

Le CESE demande dès lors des critères objectifs, transparents et vérifiables et attire l'attention sur les conséquences qu'une diminution importante des moyens pourrait avoir sur certains centres et leurs travailleurs. Il préconise notamment des mécanismes de lissage et une prévisibilité suffisante. L'enjeu est loin d'être théorique. Les moyens APE des CFISPA représentent aujourd'hui près de 50 équivalents temps plein dans le secteur.

Comment comptez-vous préciser la future clé de répartition et garantir son caractère objectif et transparent ? Entendez-vous donner aux CFISPA une visibilité suffisante en amont pour l'évolution de leur financement à partir de 2029 ? Prévoyez-vous un mécanisme de lissage ou d'accompagnement si un centre subit une diminution importante de ses moyens, afin d'en limiter les conséquences sur l'emploi ? Quelle suite réservez-vous aux demandes du CESE concernant

l'indexation de l'enveloppe et l'identification budgétaire distinctes des moyens ex-APE ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, la répartition actuelle des moyens APE entre les CFISPA résulte d'une situation historique. La réforme vise précisément à faire évoluer progressivement cette logique dans l'esprit du décret-chapeau APE. Les moyens publics dédiés à l'emploi doivent rester orientés vers l'emploi dans un cadre plus équitable, plus objectif et plus transparent. Il ne s'agit pas de fragiliser les centres ni les publics accompagnés, mais de mieux relier les moyens mobilisés aux missions effectivement exercées, aux emplois soutenus, aux besoins d'accompagnement et aux réalités de terrain propres aux CFISPA.

Les discours et réflexions sur les critères de répartition sont en cours, notamment avec le SPW. L'objectif est de répartir les moyens en fonction des heures effectivement prestées. Cette évaluation a été demandée afin de disposer de données harmonisées, comparables et vérifiables sur l'ensemble du secteur. L'objectif est de permettre les décisions les plus justes possibles sur une base objectivée et de garantir l'utilisation la plus efficace des moyens publics.

La transparence sera également renforcée par le cadastre prévu dans l'avant-projet de décret. Un lissage est prévu afin de laisser aux centres le temps nécessaire pour s'adapter et éviter toute rupture brutale. S'agissant de l'indexation de l'enveloppe, celle-ci relève du cadre budgétaire et général. Vous avez vu les annonces qui ont été faites dans le cadre du conclave, avec une mesure de non-indexation de 2 % pour les années à venir. Je ne vais pas vous mentir : on aura l'occasion d'en discuter, mais les moyens accordés aux CFISPA ne font pas l'objet d'une exception dans ce cadre.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour les réponses. En effet, c'est un secteur crucial dans le domaine de la formation. J'entends que les critères sont encore en cours d'évaluation. Je resterai particulièrement attentive à cela, car, sur le terrain, il reste encore nombre d'inquiétudes. Je ne puis que regretter – mais on en discutera – la réduction des moyens pour les CFISPA.

Question orale
de M. Eddy Fontaine
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « le soutien de la Wallonie au WorldSkills »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le soutien de la Wallonie au WorldSkills ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, la 48^e édition de WorldSkills s'est achevée le 27 septembre dernier à Shanghai. Cette compétition internationale consacrée aux métiers techniques et technologiques a rassemblé quelque 1 500 jeunes compétiteurs et compétitrices issus de plus de 70 pays et régions, dans 64 métiers différents.

La délégation belge était composée de 12 jeunes Belgian Red Bears, engagés dans 10 catégories. Malgré une délégation réduite, les résultats obtenus sont très positifs et très encourageants. Un jeune Wallon a décroché la médaille d'argent en menuiserie, ainsi que la distinction Best of Nation. Quatre jeunes Belges ont obtenu une médaille d'excellence et se sont distingués en *web technologies*, en soudage ou soudure, en service en salle et en coiffure. Ces performances mettent en lumière le savoir-faire de nos jeunes talents, mais aussi – il ne faut pas l'oublier – celui de leur formateur pour leur enseignement et leur préparation.

WorldSkills constitue aussi un outil de promotion des métiers techniques, technologiques et manuels. La Wallonie se classe souvent parmi les meilleurs avec une maîtrise des compétences techniques. Ce type de compétitions – WorldSkills et EuroSkills – est une véritable vitrine des métiers dits en pénurie.

Quel bilan tirez-vous de la participation et des résultats des Belgian Red Bears aux WorldSkills de Shanghai 2026 ? Pouvez-vous préciser les raisons qui ont conduit à limiter la délégation belge ? Quel financement la Wallonie consacre-t-elle au WorldSkills Belgium et à l'EuroSkills ? Comptez-vous adapter votre soutien à ce type de compétitions afin de rendre plus attractifs les métiers en pénurie qui y sont représentés ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, je partage votre appréciation : le bilan de cette édition de WorldSkills à Shanghai est particulièrement satisfaisant et encourageant pour nos jeunes. Mme la Présidente me

demandait si j'avais eu l'occasion d'y aller. Malheureusement, non, mais j'ai déjà assisté à ce type de compétitions internationales, qui sont impressionnantes et qui démontrent le talent technique, technologique, manuel et intellectuel de notre jeunesse.

La Belgique revient avec une médaille d'argent et quatre médailles d'excellence, soit une récompense dans la moitié des métiers dans lesquels nos jeunes étaient engagés. Elle se classe douzième sur 65 pays et sixième parmi les pays européens, ce qui est très bien. Ces résultats démontrent que nous disposons d'un véritable vivier de talents dans les métiers techniques et technologiques. Ils témoignent également de la qualité du travail réalisé par les experts, les formateurs et notamment nos centres de compétence dans la préparation des jeunes. Je souligne le travail des accompagnateurs, des experts et des formateurs, qui font un job remarquable.

Concernant la taille de la délégation, il faut être transparent : une participation au WorldSkills à Shanghai représente un coût important. Dans le même temps, le budget de WorldSkills Belgium est passé d'environ 2,8 millions d'euros en 2025 à 2,4 millions en 2026. Cette diminution s'explique notamment par l'arrivée à échéance de plusieurs financements du Plan de relance wallon, par nature temporaires, mais également par la diminution, voire l'arrêt, du soutien d'autres entités et contributeurs, dont ne fait pas partie la Région wallonne. Je tiens toutefois à rappeler que la Wallonie demeure de très loin le principal soutien public de WorldSkills Belgium. L'effort wallon dépasse le million d'euros sur un budget global d'environ 2,4 millions d'euros.

Pour la suite, notre objectif est de concentrer davantage les moyens sur les actions qui produisent le plus d'impact. Je souhaite notamment renforcer la préparation et l'envoi de nos meilleurs talents aux compétitions internationales. Il est vrai qu'un déplacement à Shanghai coûte plus cher qu'un voyage dans des pays limitrophes ou européens. Il convient de rechercher un meilleur équilibre du financement entre les opérateurs privés et la Région wallonne, mais également la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté germanophone et la Flandre, dont l'implication est croissante, alors qu'elle n'était pas historiquement importante.

Ces compétitions constituent l'une des meilleures vitrines pour nos métiers techniques et technologiques. Nous devons donc mieux capitaliser sur les résultats de nos Belgian Red Bears, en faire de véritables ambassadeurs et utiliser leurs performances pour donner envie à davantage de jeunes de s'engager dans ces métiers et ces formations.

La Wallonie continuera donc à soutenir fortement WorldSkills Belgium, avec une priorité claire : l'excellence, la préparation de nos talents, leur

participation aux compétitions internationales et la valorisation de leurs résultats auprès des jeunes.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d’avoir bien voulu faire le point avec nous aujourd’hui sur les budgets engagés par la Wallonie. Ils sont certes importants, mais, comme vous l’avez dit, un voyage à Shanghai coûte plus cher qu’un voyage dans le sud de la France ou dans les pays du Nord.

Rechercher l’équilibre entre le financement privé et le financement de la Région wallonne, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Communauté germanophone, c’est important, mais il est aussi important de capitaliser sur les résultats et sur l’image. Qui peut mieux parler aux jeunes qu’un jeune ? Un jeune qui est primé pourrait également aller distiller un peu son expérience dans différentes écoles ou dans différents secteurs de formation.

(Mme De Rodder, Vice-Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l’Économie, de l’Industrie, de l’Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la réallocation des moyens du dispositif
des aides à la promotion de l’emploi (APE)
destinés aux missions régionales pour l’emploi
(MIRE) »**

Mme la Présidente. – L’ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l’Économie, de l’Industrie, de l’Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la réallocation des moyens du dispositif des aides à la promotion de l’emploi (APE) destinés aux missions régionales pour l’emploi (MIRE) ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, dans son avis du 31 août relatif à la réallocation des moyens APE des missions régionales pour l’emploi, le CESE Wallonie soulève plusieurs réserves importantes.

Les moyens ex-APE des MIRE seraient notamment intégrés dans leur subvention annuelle. Or, celle-ci comporte une part fixe de 70 % et une part variable de 30 %, cette dernière n’étant définitivement acquise qu’en fonction de l’atteinte d’objectifs d’activité et d’insertion.

Les résultats d’insertion ne dépendent cependant pas uniquement de la qualité du travail que les MIRE pourraient réaliser : ils sont également influencés par le profil des personnes accompagnées, la conjoncture économique et les possibilités d’emploi présentes sur chaque territoire.

Le CESE relaie dès lors la crainte qu’un financement trop fortement conditionné aux résultats ne pénalise précisément les opérateurs travaillant avec les publics les plus éloignés de l’emploi, voire ne crée une incitation à privilégier les personnes présentant les meilleures perspectives d’insertion, ce qui serait un comble.

Monsieur le Ministre, comment entendez-vous éviter qu’un tel mécanisme ne pénalise les MIRE confrontées aux publics et aux territoires les plus difficiles ? Quelles garanties comptez-vous apporter pour prévenir tout effet d’écramage des publics ?

Que répondez-vous aux demandes de certaines composantes du CESE d’intégrer la totalité des moyens issus des APE dans la part fixe de la subvention, de garantir l’indexation des montants transférés ou encore d’allonger la période transitoire sur quatre années par palier de 25 %, afin de permettre un phasage moins brutal ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l’Économie, de l’Industrie, de l’Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, l’avant-projet poursuit un objectif simple : inscrire durablement les moyens APE des MIRE dans un décret et les répartir selon des règles claires, identiques pour tous et connues à l’avance. Le mécanisme ne pénalise pas les MIRE qui travaillent avec les publics et dans les territoires les plus difficiles. La clé de répartition oriente précisément les moyens vers les territoires où les besoins sont les plus importants et chaque MIRE dispose d’un socle de financement garanti. La part variable n’est pas nouvelle. Elle ne fonctionne pas en « tout ou rien » et tient compte de critères qualitatifs.

Le risque d’écramage est limité par la définition même du public des MIRE, centrée sur les personnes les plus éloignées de l’emploi et concertée avec le secteur sous la précédente législature. Les travaux en cours visent d’ailleurs à mieux valoriser leur accompagnement.

S’agissant des demandes formulées au sein du CESE Wallonie, dont les composantes ne partagent pas toutes la même position, je rappelle que la transition est déjà progressive : chaque opérateur connaît sa trajectoire suffisamment tôt pour s’y préparer. Quant à l’évolution des moyens, elle relève des arbitrages budgétaires en cours.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Ce qui est mis en avant dans l'avis du CESE, ce sont les biais, les limites ou l'effet pervers d'une approche qui met trop en avant et trop en exergue la recherche du résultat, avec des publics qui sont vraiment éloignés de l'emploi. Cela se ressent dans les choix des indicateurs d'insertion ou de sortie positive qui ne refléteraient pas les caractéristiques du public pris en charge et qui pénaliseraient les structures qui accompagnent les publics les plus éloignés de l'emploi ou qui interviennent dans des bassins où les opportunités d'emploi sont plus limitées.

Il ne faudrait pas arriver à la conséquence d'écramage des publics pour pouvoir atteindre les objectifs et bénéficier, demain, des subventions. C'est l'effet pervers qui risque d'intervenir. Nous resterons extrêmement attentifs à ces effets indésirables du subventionnement, d'autant que ces enveloppes APE étaient définitivement acquises lors de leur octroi antérieur et que, demain, cette part variable met une épée de Damoclès supplémentaire sur la tête des associations, qui, aujourd'hui, sont inquiètes. On leur apporte à nouveau une source d'instabilité, ce qui n'est pas toujours le meilleur pour évoluer dans un monde complexe et bouleversé par beaucoup d'évolutions, notamment technologiques.

**Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la persistance des inégalités salariales »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la persistance des inégalités salariales ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, le 1^{er} octobre 2026, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes a publié les chiffres de l'écart salarial fondés sur les données de l'ONSS pour 2024. Dans notre pays, cet écart atteint 6,6 % après correction pour la durée de travail et 19 % sans cette correction.

Une légère amélioration globale masque des inégalités persistantes : pour les ouvrières du secteur privé, l'écart atteint 19,2 % après correction et 41,3 % sans correction. Ces chiffres nationaux ne peuvent être transposés tels quels à la Wallonie. Ils reflètent aussi les différences entre secteurs, fonctions et parcours professionnels, au-delà des seules différences de salaire

pour un même travail. Ils appellent néanmoins à mobiliser nos leviers pour la formation et l'emploi.

Le 7 avril, vous indiquiez collaborer avec le ministre chargé de l'Égalité des chances. Vos services examinaient les conséquences des textes européens pour plusieurs dispositifs régionaux, notamment les agences de placement, les MIRE, les tests de discrimination et les titres-services.

Depuis lors, quelles sont les conclusions de ces analyses ? Quelles mesures ont été mises en œuvre dans vos compétences ? Quelles étapes restent à accomplir et selon quel calendrier ? Au regard des nouveaux chiffres, ces suites comprennent-elles des mesures ciblées pour les ouvrières du secteur privé et les travailleuses à temps partiel ? Comment les données déjà disponibles sont-elles utilisées pour identifier les besoins wallons ? Quels premiers résultats pouvez-vous présenter ? Quels indicateurs permettront de mesurer les effets de ces actions sur l'accès des travailleuses à des emplois de qualité et leurs perspectives de progression professionnelle ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, les chiffres que vous évoquez doivent retenir notre attention, mais ils doivent également être correctement interprétés.

D'abord, les données publiées par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes concernent pratiquement l'ensemble des salariés en Belgique. Elles ne permettent donc pas, à elles seules, de tirer des conclusions spécifiques sur la situation wallonne. Ensuite, l'écart salarial ne signifie pas qu'une femme est systématiquement moins rémunérée qu'un homme pour un même travail. Le rapport distingue d'ailleurs un écart de 6,6 %, corrigé pour la durée du travail, et un écart de 19 % qui ne l'est pas. Il précise que ce dernier reflète plus largement les différences de situation sur le marché du travail et n'est pas nécessairement le signe d'un dysfonctionnement du système de rémunération.

Les secteurs d'activité, les fonctions occupées, la durée du travail et les parcours professionnels interviennent également. S'agissant du temps partiel, je tiens aussi à respecter le choix des personnes. Notre rôle est surtout de permettre à celles et ceux qui souhaitent travailler davantage, se former ou évoluer professionnellement de pouvoir le faire. C'est précisément sur ces leviers que nous pouvons agir en Wallonie.

Le FOREm mène des actions d'information, d'orientation, de formation et d'accompagnement afin d'élargir les choix professionnels et de favoriser l'accès des femmes aux métiers et secteurs dans lesquels elles

restent sous-représentées. La formation constitue à cet égard un levier essentiel. Il s'agit notamment de faciliter, pour celles qui le souhaitent, l'accès aux métiers techniques et aux STEM et, plus largement, aux métiers offrant des perspectives d'emploi. Les Carrefours et Cités des métiers participent également à cette dynamique en matière d'information et d'orientation.

La stratégie Culture scientifique et technologique – CST –, en cours d'élaboration, constitue un autre levier pour agir sur cette question. Le SPW soutient notamment des actions de sensibilisation dans les filières scientifiques, techniques et technologiques afin d'encourager leur découverte par tous les publics, en particulier les filles, et de lutter contre les représentations genrées qui peuvent influencer les choix d'orientation. Cela représente un nombre important d'actions très concrètes avec des budgets qui y sont liés. L'objectif n'est pas d'imposer une orientation, mais d'élargir le champ des possibles et d'éviter que les stéréotypes ne limitent les choix professionnels.

Le FOREm agit également auprès des entreprises. Ses conseillers sont sensibilisés aux enjeux d'égalité, de diversité et d'inclusion, et disposent d'outils pour promouvoir des pratiques de recrutement inclusives. Le FOREm développe également un outil de rédaction assistée des offres d'emploi permettant d'identifier certaines formulations potentiellement discriminatoires.

Pour l'état d'avancement global de la transposition des textes européens en matière de lutte contre les discriminations, je vous renvoie à mon collègue, Yves Coppieters, qui pilote ce chantier. Pour ce qui relève de mes compétences, l'analyse a été menée et les adaptations nécessaires ont été apportées.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, je me réjouis que les sensibilisations s'organisent pour lutter contre les stéréotypes de genre, qui sont malheureusement encore trop présents. Cela commence tôt, dès le premier âge, et cela se poursuit à l'école. Il faut donner l'opportunité aux filles et aux femmes de s'engager dans des formations, y compris les travailleuses à temps partiel, qui subissent la rémunération inférieure qui accompagne un tel régime. Pour résoudre cela, il faut permettre à ces travailleuses d'accéder à la formation avec des horaires compatibles, avec une solution de garde si des enfants ou des aînés sont présents dans le giron familial et, bien entendu, sans perte de revenus.

C'est sur ces conditions concrètes que nous pourrions voir des avancées pour permettre aux femmes et aux filles de prendre pleinement leur place dans les filières techniques et technologiques, où elles sont encore trop peu présentes aujourd'hui.

Je vous remercie donc non seulement pour votre réponse, mais aussi pour le fait de veiller à amplifier ces politiques à l'avenir.

**Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « le faible taux de réponse des employeurs
aux candidatures des travailleurs en
reconversion »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le faible taux de réponse des employeurs aux candidatures des travailleurs en reconversion ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, une enquête menée par la FGTB wallonne auprès de 650 travailleurs accompagnés dans une cellule de reconversion met en lumière une réalité préoccupante : pour 10 candidatures envoyées, ces personnes reçoivent, en moyenne, moins de deux réponses. Parmi celles qui ont adressé entre cinq et 19 candidatures, 40 % n'ont décroché aucun entretien. Il s'agit pourtant de travailleurs récemment licenciés collectivement, notamment par Audi, Cora, Thales, Liberty Steel ou Leen Bakker, qui bénéficient d'un accompagnement et ont été préparés à la recherche d'emploi. Une récente enquête d'Acerta va dans le même sens : 65,2 % des personnes interrogées indiquent que leurs candidatures restent presque toujours sans réponse.

Ce constat révèle une contradiction majeure : les chercheurs d'emploi sont soumis à des exigences croissantes et appelés à multiplier leurs démarches, mais, lorsqu'ils postulent, ils se heurtent trop souvent au silence des employeurs. Cette absence de retour est décourageante et empêche les personnes concernées et les professionnels qui les accompagnent de comprendre pourquoi une candidature n'aboutit pas et d'adapter leur parcours en conséquence.

Le FOREm dispose-t-il de données sur les réponses obtenues par les chercheurs d'emploi qu'il accompagne ? Quelles initiatives comptez-vous prendre avec le FOREm et les représentants des employeurs pour encourager une réponse aux candidatures, même lorsqu'elles n'aboutissent pas ? Envisagez-vous d'intégrer des engagements en la matière dans les partenariats conclus entre le FOREm et les entreprises, notamment lorsqu'elles bénéficient d'aides régionales à l'emploi ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, je partage le constat selon lequel l'absence de retour à une candidature peut constituer une source importante de démotivation pour les chercheurs d'emploi, en particulier pour les travailleurs engagés dans une démarche de reconversion. Toutefois, à ce stade, le FOREm ne dispose pas de données statistiques exhaustives permettant de mesurer le taux de réponse des employeurs aux candidatures des chercheurs d'emploi.

Cette problématique fait précisément partie des enjeux auxquels entend répondre le projet de décret relatif au parcours vers l'emploi, adopté en troisième lecture lors du gouvernement du 8 octobre dernier, que j'aurai l'occasion de vous présenter très prochainement dans cette Commission. Ce projet de décret prévoit notamment un retour d'information plus structuré de la part des employeurs afin que les informations relatives aux recrutements et aux candidatures puissent être partagées et exploitées, tant par le chercheur d'emploi que par les différents acteurs du parcours.

L'objectif est de responsabiliser davantage l'ensemble des acteurs du recrutement, tout en favorisant un retour plus utile sur les démarches entreprises, et en évitant la création de charges administratives disproportionnées.

Enfin, je l'ai déjà dit, je ne suis pas favorable, à ce stade, à l'instauration d'une obligation générale de réponse conditionnant l'accès à une aide à l'emploi. L'enjeu n'est pas uniquement d'obtenir une réponse, mais bien d'un retour pertinent permettant au chercheur d'emploi de comprendre l'issue de sa candidature, et le cas échéant, d'adapter ses démarches futures. C'est précisément l'objectif poursuivi par le dispositif que je viens d'évoquer.

J'ai déjà souligné l'évolution positive entre le FOREm et les représentants des entreprises, que ce soit les PME ou AKT. Comme je le dis toujours, il faut responsabiliser tous les acteurs, y compris les entreprises. Je le fais systématiquement et je continuerai à le faire. Il faut aussi une adhésion et faire en sorte que cela ait du sens. Il faudra évaluer. Si les entreprises continuent à ne pas répondre – comme elles le font peut-être trop souvent aujourd'hui –, on l'envisagera, mais il faut une adhésion et un climat de confiance entre les différents acteurs de la remise à l'emploi.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. C'est évident que pour une personne qui vient de perdre son emploi, c'est encore plus décourageant d'envoyer des candidatures et de ne

jamais recevoir de réponse. On se sent complètement abandonné. Je peux me mettre dans leur peau.

Je serai heureuse de prendre connaissance de votre décret que nous examinerons prochainement en Commission. Nous nous pencherons sur les moyens que vous souhaitez mettre en œuvre.

Il y a de la part des entreprises énormément de candidatures reçues. Il ne s'agit pas de demander à chacune d'entre elles des retours extrêmement détaillés pour les candidatures, mais un bref retour pour que les personnes sachent à quoi s'en tenir me semblerait un minimum.

Cela compte aussi pour le FOREm qui accompagne les demandeurs d'emploi, et se trouve dans une situation où il manque de perception des raisons pour lesquelles la candidature n'est pas retenue et n'est même pas envisagée par les entreprises. Cette question du dialogue entre le FOREm, les entreprises, AKT, et cetera, et les représentants des demandeurs d'emploi est importante pour orienter chacun et essayer de servir au mieux les travailleurs sans emploi et les entreprises qui recherchent les meilleurs profils. Je crois qu'il y a là une marge d'amélioration. Nous examinerons tout cela avec votre futur projet.

Question orale

de Mme Éliane Tillieux

à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les biais liés aux parcours professionnels des femmes dans le recrutement par intelligence artificielle »

Question orale

de Mme Éliane Tillieux

à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les risques de discrimination liée à l'âge dans les recrutements assistés par l'intelligence artificielle »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, de :

- Mme Tillieux, sur « les biais liés aux parcours professionnels des femmes dans le recrutement par intelligence artificielle » ;
- Mme Tillieux, sur « les risques de discrimination liée à l'âge dans les recrutements assistés par l'intelligence artificielle ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser ses questions.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je trouve étrange de lier la question de l'âge et des femmes, mais soit. C'est dans l'administration de ce Parlement. J'imagine que, quand on parle de discrimination, on met toutes les discriminations dans le même pot, ce qui me m'apparaît singulier.

Monsieur le Ministre, dans un article publié le 30 septembre, le magazine *Axelle* revient sur les conséquences de l'intelligence artificielle sur le travail des femmes. Le chercheur de l'ULiège, Simon Wuidar, y alerte sur un risque très précis : les outils de recrutement qui mettent en correspondance les profils et les offres peuvent défavoriser les candidatures qui présentent des interruptions de carrière ou des périodes de travail à temps partiel, notamment liées aux responsabilités parentales. Des contraintes qui pèsent particulièrement sur les femmes risquent ainsi de devenir des critères d'exclusion, indépendamment des compétences.

Dans votre réponse du 20 août à une question écrite, vous précisiez que les outils concernés au FOREm comprennent la mise en correspondance des profils avec les offres d'emploi et de formation. Vous rappeliez le maintien d'une appréciation humaine et les analyses d'impact destinées à prévenir les biais discriminatoires.

Les analyses d'impact examinent-elles spécifiquement les risques de biais liés au genre, au temps partiel et aux interruptions de carrière ? Quels tests ont effectivement été réalisés, avec quels résultats et quelles corrections éventuelles ? Quelle procédure permet de vérifier que l'intervention repère et corrige une recommandation automatisée qui viendrait défavoriser le parcours ?

Enfin, dans votre réponse du 13 juillet à ma question écrite, vous indiquiez qu'aucune proposition actualisée de membres du comité d'éthique consacré à l'IA ne vous avait encore été soumise. Depuis lors, ces propositions vous ont-elles été transmises ? Le comité a-t-il été installé ? À défaut, selon quel calendrier le sera-t-il ?

Je poursuis avec ma deuxième question.

Monsieur le Ministre, en juin dernier, je vous interrogeais sur les discriminations liées à l'âge dans l'accès à l'emploi. Le 10 juillet, vous indiquiez qu'aucun protocole formalisé n'existait avec l'Inspection sociale fédérale ou Unia, en précisant que le Département de l'inspection recueillait les bonnes pratiques en vue du futur déploiement des tests de situation.

Le 13 juillet, vous précisiez par ailleurs qu'aucune donnée consolidée n'était disponible sur l'usage réel de l'IA dans les recrutements en Wallonie. Vous

mentionniez toutefois l'adoption par le FOREm d'une charte sur l'usage responsable de l'IA et la réalisation d'analyses d'impact pour les usages à risque.

Deux articles récents attirent l'attention sur le risque que des outils automatisés de tri ou de sélection reproduisent des biais liés à l'âge, alors même que l'allongement des carrières devrait conduire à mieux valoriser l'expérience et les parcours professionnels longs.

Depuis votre réponse de juillet, quelles démarches ont été entreprises afin de mieux documenter l'utilisation de ces outils en Wallonie et les éventuels biais liés à l'âge qu'ils peuvent générer ? Les analyses d'impact menées par le FOREm intègrent-elles explicitement ce risque ?

Où en est la création du comité d'éthique en matière d'intelligence artificielle ? Le critère de l'âge et l'usage éventuel d'outils automatisés seront-ils pris en compte dans le futur déploiement des tests de situation ?

Envisagez-vous des actions de sensibilisation ou d'accompagnement des employeurs et intermédiaires de l'emploi afin de prévenir ces discriminations et de garantir une intervention humaine dans les processus de sélection ? Ce dernier point me semble le plus important.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, le développement de l'intelligence artificielle dans le processus de recrutement appelle une vigilance particulière quant au risque de discrimination, notamment lié à l'âge, au genre ou à certains parcours professionnels. À cet égard, le FOREm entend jouer un rôle de tiers de confiance auprès des entreprises, en les accompagnant dans la compréhension de leurs responsabilités et dans la sécurisation de leurs pratiques. Il poursuit également ses échanges de bonnes pratiques avec les autres services publics de l'emploi dans le cadre de Synerjob.

Comme je le signalais, le FOREm s'est doté d'une charte relative à l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle. Les outils numériques utilisés doivent rester une aide à la décision et ne pas remplacer l'appréciation humaine. L'intervention des professionnels demeure essentielle. Une attention particulière est également portée au choix des variables utilisées afin d'éviter que certains parcours professionnels, notamment lorsqu'ils comportent des périodes d'interruption d'activité ou de travail à temps partiel, ne conduisent à des traitements discriminatoires sans lien avec les compétences réellement recherchées.

Pour les systèmes d'intelligence artificielle qualifiés à haut risque, le cadre européen prévoit la réalisation d'analyses d'impact sur les droits fondamentaux, à savoir les FRIA. Celles-ci visent notamment à identifier d'éventuels biais discriminatoires et à définir les mesures permettant de les prévenir ou de les atténuer. À ce jour, les systèmes développés ou utilisés par le FOREm n'ont pas nécessité la réalisation de telles analyses. Indépendamment de ces FRIA, le FOREm poursuit les analyses d'impact relatives à la protection des données à caractère personnel prévues par le RGPD, en collaboration avec ses délégués à la protection des données.

Depuis mes précédentes réponses, les travaux relatifs à la mise en place du comité d'éthique ont progressé sa composition est en cours de finalisation. Je pourrai revenir prochainement sur les dernières étapes de sa mise en place.

Concernant les tests de situation, ceux-ci visent à garantir la prise en compte des différents critères de discrimination légalement protégés, dont l'âge. Les actions de sensibilisation et d'information à destination des employeurs et des intermédiaires du marché du travail se poursuivront afin de promouvoir des pratiques de recrutement transparentes, respectueuses de l'égalité de traitement et fondées sur les compétences.

Enfin, l'objectif reste que le recours à l'intelligence artificielle ne conduise pas à reproduire ou à amplifier les discriminations existantes et que chaque candidat soit évalué sur ses compétences, son expérience et son aptitude à exercer une fonction, indépendamment de son âge ou de tout autre critère protégé.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, j'entends que vous ne disposez pas encore de données précises. Sans vouloir insister, cela semble préoccupant parce que, sans connaître les pratiques des recruteurs, il est difficile de mesurer les discriminations et éventuellement à l'œuvre. J'espère que les démarches que vous évoquez permettront d'avancer à cet égard. On reviendra évidemment pour connaître les résultats.

Je me réjouis de la mise en place du comité d'éthique qui est en cours de finalisation. Nous pourrions aussi en discuter plus amplement dès qu'il entamera ces travaux. Il est important que le risque de discrimination, que ce soit lié aux parcours professionnels des femmes ou à l'âge tout simplement, soit bien examiné dans les différentes analyses, parce que derrière tous ces outils automatisés, il y a des personnes qui cherchent un emploi dont l'expérience doit pouvoir être reconnue.

Vous insistez sur l'intervention humaine. Je trouve aussi que c'est essentiel que la personne chargée du recrutement puisse réellement tenir compte de l'ensemble des éléments de parcours, sans biais et sans limitation que les machines lui auraient imposée. C'est

important pour les tests de situation. Ce sera important aussi de pouvoir les mettre en œuvre pour vérifier que les discriminations ne sont pas à l'œuvre.

(Mme Tillieux, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de M. Eddy Fontaine
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la pérennité du dispositif « Coup de
boost » et l'avenir des antennes de Marche-en-
Famenne et Couvin »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la pérennité du dispositif « Coup de boost » et l'avenir des antennes de Marche-en-Famenne et Couvin ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, nous avons déjà eu l'occasion d'attirer votre attention sur l'avenir du dispositif « Coup de boost ». Plusieurs membres de notre Commission s'étaient notamment rendu sur le terrain, à Charleroi, afin de rencontrer les équipes et les jeunes accompagnés. Nous avons ensuite défendu au Parlement une motion demandant de garantir la pérennité du dispositif et de ses moyens.

Aujourd'hui, de nouvelles inquiétudes apparaissent concernant l'avenir de « Coup de boost » et, particulièrement, des plateformes de Marche-en-Famenne et de Couvin, dont le financement repose sur le FSE+. Leur disparition serait d'autant plus difficilement compréhensible qu'elles avaient précisément été créées afin d'assurer une couverture de l'ensemble du territoire wallon et de répondre aux difficultés spécifiques de mobilité rencontrées par ces jeunes dans une région rurale – en tout cas pour Couvin – et précarisée en termes d'emploi.

Quelle est aujourd'hui votre stratégie pour assurer la pérennité de « Coup de boost » au-delà des financements actuels ? Pouvez-vous garantir le maintien des 12 plateformes et, en particulier, celles de Marche-en-Famenne et de Couvin ? À défaut de prolongation des financements européens, envisagez-vous un financement régional permettant d'assurer leur continuité ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, vous m'interrogez sur la pérennité de « Coup de boost » et sur l'avenir des implantations de Couvin et de Marche-en-Famenne. Sur la période 2023-2025, ce dispositif a bénéficié d'un cofinancement européen dans le cadre du FSE+.

Les implantations de Couvin et de Marche-en-Famenne, ainsi que certaines actions complémentaires ont été soutenues dans ce cadre spécifique, dont la programmation arrivait initialement à échéance en 2025. Une reconduction a été accordée pour l'année 2026 afin d'assurer la continuité de l'accompagnement et de permettre une transition adaptée. Dans le cadre du processus FSE+, les gouvernements et collèges ont décidé de maintenir l'opération pour l'année 2026 uniquement.

L'accompagnement des jeunes est et reste une priorité du Gouvernement wallon. Dans le cadre de la réforme de l'accompagnement, lancée en 2025, une attention particulière est portée aux jeunes confrontés à des difficultés multiples d'insertion, afin qu'ils puissent construire un parcours vers l'emploi, la formation ou la reprise d'études, ou simplement un parcours de remobilisation.

Dans cette logique, la réforme des points de contact unique doit permettre d'organiser de manière plus lisible et coordonnée l'accompagnement des personnes confrontées à des difficultés multiples d'insertion. Les jeunes NEET, comme on les appelle, qu'ils soient actuellement accompagnés dans le cadre de « Coup de boost » ou par d'autres dispositifs ont vocation à s'inscrire dans cette approche.

Par ailleurs, une rencontre avec les organisations syndicales est prévue prochainement avec mon cabinet. L'objectif est d'assurer une transition cohérente en préservant l'attention portée aux jeunes concernés, tout en inscrivant progressivement l'action dans la nouvelle organisation liée aux points de contact unique.

Concernant les moyens mobilisés, « Coup de boost » a bénéficié d'un financement régional dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie, complété par un cofinancement FSE+ de 3 512 000 euros pour la période 2023-2025. Au total, le dispositif représente environ 22 750 000 euros investis jusqu'en 2025, FSE compris pour 2 298 jeunes accompagnés sur la période 2021-2025, soit un coût moyen d'environ 9 901 euros, pour être précis, par jeune.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Merci, Monsieur le Ministre. J'ai bien noté que le projet, en tout cas sur Couvin et Marche-en-Famenne, serait terminé fin de cette année. J'en suis vraiment désolé parce que, en plus, ces régions sont des régions qui nécessitent

vraiment autre chose qu'un point de contact unique qui, je ne sais où il va se placer. Comme je vous l'ai dit dans ma question, les problèmes de mobilité sont énormes dans ces régions et en particulier sur Couvin. Si le point de contact se trouve à Philippeville, on va perdre une partie des jeunes qui pourraient bénéficier de cette aide.

Vous avez parlé d'une rencontre avec les organisations syndicales, pas pour sauver l'outil, mais pour une transition cohérente. Je reste sur ma faim et j'en suis très peiné, Monsieur le Ministre.

Question orale
de Mme Dorothée De Rodder
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'effectivité du recouvrement des indus
dans le secteur des titres-services »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Rodder à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'effectivité du recouvrement des indus dans le secteur des titres-services ».

La parole est à Mme De Rodder pour poser sa question.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Monsieur le Ministre, les informations récemment communiquées concernant la fraude dans le secteur des titres-services mettent en évidence un enjeu majeur pour les finances publiques wallonnes, alors que 16 millions d'euros de récupération auraient été prononcés par le FOREm pour des motifs infractionnels entre 2016 et 2025. Seuls 747 000 euros auraient été effectivement récupérés.

Vous avez vous-même reconnu le caractère insatisfaisant de cette situation et pointé des procédures de récupération trop longues, trop lourdes, intervenant parfois trop tardivement. Au-delà du renforcement des contrôles, l'enjeu est désormais celui de leur effectivité. Identifier une fraude et prononcer une récupération ne suffit pas si les montants indûment versés ne reviennent finalement pas dans les caisses publiques.

Monsieur le Ministre, quelles mesures concrètes comptez-vous prendre afin d'accélérer les procédures de recouvrement des sommes indûment versées ? Quels obstacles administratifs, judiciaires ou organisationnels avez-vous identifiés et comment comptez-vous les lever ? La réforme annoncée du dispositif modifiera-t-elle concrètement les procédures de récupération et les moyens dont disposent le FOREm et les services de contrôle ? Enfin, quel calendrier fixez-vous pour rendre ces nouvelles mesures opérationnelles et améliorer significativement l'efficacité des récupérations ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, j'ai déjà pu l'indiquer, ces chiffres sont en effet tout à fait insatisfaisants. Je l'ai dit et je le répète, à quoi sert une règle si elle n'est pas effective ? La période que vous mentionnez montre que le problème ne date pas d'hier. Il est plus que temps de le résoudre. Cependant, rien n'est facile.

Certains facteurs peuvent en partie expliquer cette situation. Les garanties procédurales, telles que le principe du contradictoire, essentiel dans une démocratie, certes, peuvent contribuer à rallonger les procédures. Il en va de même des recours judiciaires qui peuvent parfois s'étendre sur plusieurs années. Retarder la récupération effective des sommes en tout ou en partie, c'est évidemment une incertitude très grande sur les montants réellement récupérables. Entre-temps, l'entreprise peut aussi faire faillite. Les montants réclamés et calculés sur la valeur totale des titres-services remboursés peuvent en effet dépasser la capacité financière des entreprises concernées.

Ce volet fait donc assez logiquement l'objet d'un chantier spécifique sur lequel travaille actuellement mon cabinet, en concertation tant avec les services d'inspection, le SPW Économie, Emploi, Recherche et le FOREm. Le principal constat est la fragmentation importante des procédures administratives, qui sont aujourd'hui traitées suivant des parcours distincts, selon qu'il s'agisse de sanctions, de suspension, de retrait d'agrément ou de récupération financière.

Pour remédier à ce constat, la réforme envisagée – je viendrai avec la réforme globale des titres-services avant la fin de l'année – prévoit notamment la création d'un service transversal unique, chargé de l'ensemble des suites données aux contrôles afin d'améliorer la coordination, raccourcir les délais et renforcer la cohérence de l'action administrative tout en préservant les garanties procédurales des entreprises agréées.

C'est aussi démotivant et frustrant pour les inspections qui sont faites et de voir parfois le peu de suivi ou le retard que cela prend pour récupérer des indus. Soyez persuadée non seulement de ma vigilance, mais de ma détermination à cet égard.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Nous sommes d'accord sur cet objectif, parce que, quand l'argent est indûment perçu – on se rend compte, ici, que les sommes sont importantes –, on voit aussi la difficulté qui est la vôtre de récupérer cet argent. J'entends la création d'un service unique. Cela va dans le bon sens. Encore faut-il donner les moyens à ces services de

fonctionner et, aux services des inspecteurs, d'identifier au plus vite les moyens financiers indûment perçus pour les récupérer le plus vite possible.

Question orale de Mme Dorothée De Rodder à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'augmentation du nombre de chômeurs exclus basculant vers les CPAS en Wallonie »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Rodder à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'augmentation du nombre de chômeurs exclus basculant vers les CPAS en Wallonie ».

La parole est à Mme De Rodder pour poser sa question.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Monsieur le Ministre, je vous interrogeais récemment sur les effets de la réforme fédérale du chômage. Les données disponibles jusqu'en juillet indiquaient alors que 43,8 % des personnes exclues en Wallonie avaient obtenu un revenu d'intégration. Vous appeliez à ne pas tirer de conclusions hâtives de ces premiers chiffres et vous mettiez en avant les dispositifs d'accompagnement du FOREm, ainsi que la coopération renforcée avec les CPAS.

Les nouvelles données arrêtées à fin août constituent toutefois un élément à nouveau préoccupant. Sur les 63 630 personnes exclues en Wallonie depuis janvier, 47,6 % ont désormais obtenu un revenu d'intégration. Loin de se résorber, la proportion de personnes basculant vers les CPAS augmente donc encore et se rapproche désormais d'une personne sur deux.

Cette évolution pose directement la question de l'efficacité des mécanismes régionaux destinés à favoriser un retour vers l'emploi des publics concernés, mais également de la pression croissante exercée sur les CPAS. Quelle analyse faites-vous de cette nouvelle hausse de recours au revenu d'intégration en Wallonie ?

Les données du FOREm permettent-elles désormais de déterminer quelle proportion des personnes exclues entre janvier et août a retrouvé un emploi durable ? Comment évaluez-vous, après huit mois, l'efficacité de l'accompagnement renforcé et de la coopération entre le FOREm et les CPAS pour ces publics plus spécifiquement ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, cette progression n'est pas surprenante. L'ouverture d'un droit au revenu d'intégration n'est pas instantanée et intervient souvent plusieurs semaines après la perte des allocations de chômage. Il est donc logique que la proportion de personnes bénéficiant de revenus d'intégration augmente progressivement, à mesure que les dossiers sont traités et que les situations administratives se stabilisent.

Je rappelle qu'à la fin de leurs droits, ces personnes restent inscrites au FOREm et que leur accompagnement vers l'emploi se poursuit. C'est l'objectif principal du décret relatif à la coordination entre le FOREm et les CPAS, que nous avons voté dans cette assemblée en décembre dernier.

S'agissant du retour à l'emploi, les données communiquées par le FOREm montrent qu'à la fin du mois d'août, près d'une personne concernée sur cinq – soit 19,2 % – occupait un emploi salarié et/ou exerçait une activité indépendante à titre principal, tandis que d'autres étaient engagées dans un parcours de formation ou de reprise d'études.

S'agissant de la coordination entre le FOREm et les CPAS dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires du revenu d'intégration, différentes initiatives se mettent progressivement en place afin de renforcer, d'une part, cette coordination entre le FOREm et les CPAS et, d'autre part, d'assurer la continuité des parcours vers l'emploi.

Il est néanmoins encore trop tôt pour en tirer des conclusions définitives. Je mesure que ce n'est pas toujours simple, que c'est une nouvelle démarche, une coordination plus intense et plus précise entre le FOREm et les CPAS, mais qui est absolument, à mes yeux, indispensable. C'était le sens du décret que nous avons voté. Les premières données disponibles montrent toutefois que les personnes concernées ne sortent pas des radars du FOREm et continuent à faire l'objet d'un suivi, ce qui est évidemment aussi un élément important.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour ces réponses. Je note qu'il y a un problème pour certaines formations finalement sous-utilisées et dans lesquelles il y a moins de moins de personnes inscrites. Je mets cela aussi en relation.

Je sais que vous êtes attentif à ce suivi de coordination entre les différents services. Je voudrais aussi vous rendre attentif à l'implémentation des futurs PCU et des futurs dispositifs de PHL qui ont un rôle, me semble-t-il, primordial dans la captation de ces personnes qui sont plus éloignées de l'emploi, soit pour

les accompagner vers une formation qui leur permettra de trouver un emploi durable, soit pour lever toute une série de freins à l'emploi.

Bref, cette coordination me semble absolument essentielle et pour l'instant assez peu efficace. Il faudrait concentrer, à mon avis, de l'attention et des moyens sur cette coordination.

Question orale

de Mme Dorothée De Rodder

à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'avenir du site Clarebout Potatoes de Mouscron et de ses 392 travailleurs »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Rodder à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'avenir du site Clarebout Potatoes de Mouscron et de ses 392 travailleurs ».

La parole est à Mme De Rodder pour poser sa question.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Monsieur le Ministre, je reviens sur la situation particulièrement préoccupante de Clarebout Potatoes à Mouscron, où 392 emplois sont aujourd'hui menacés par le projet de fermeture du site. Plusieurs semaines après cette annonce, la procédure d'information et de consultation se poursuit. Néanmoins, les organisations syndicales tirent aujourd'hui la sonnette d'alarme. Après une deuxième réunion avec la direction, elles affirment toujours ne pas disposer des informations précises et chiffrées nécessaires pour comprendre les raisons de cette décision et surtout pour pouvoir examiner sérieusement des alternatives à la fermeture.

Elles ont notamment interrogé la direction sur l'évolution du marché de la pomme de terre, le coût de l'énergie ou encore les objectifs industriels du groupe Simplot pour Clarebout. Cette situation interpelle d'autant plus que lors du rachat de Clarebout par Simplot en 2025, le groupe avait affiché son intention de maintenir, voire de renforcer ses activités sur ses sites de production et de maintenir l'emploi en Europe. Derrière cette procédure, ce sont, je le rappelle, 392 travailleurs et leurs familles qui attendent des réponses. C'est aussi tout un bassin économique qui risque d'être affecté.

Monsieur le Ministre, quelles démarches avez-vous entreprises depuis l'annonce du 8 septembre ? Avez-vous rencontré la direction de Clarebout ainsi que les représentants syndicaux ? Disposez-vous d'informations économiques et financières permettant d'objectiver les

moyens avancés pour justifier cette fermeture ? Quels leviers la Wallonie entend-elle mobiliser pour que toutes les alternatives industrielles soient réellement examinées, avant qu'une décision définitive ne soit prise pour préserver un maximum d'emplois à Mouscron ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, à ce stade, aucune décision définitive n'a été prise. Nous sommes toujours dans la première phase de la procédure Renault consacrée à l'information et à la consultation des représentants des travailleurs.

Le projet annoncé le 8 septembre pourrait concerner jusqu'à 392 travailleurs, dont 338 ouvriers et 54 employés. Cette phase doit permettre aux représentants des travailleurs d'obtenir les informations nécessaires, d'interroger la direction et d'examiner les alternatives susceptibles de préserver un maximum d'activités et d'emplois sur le site. Il appartient à l'entreprise de répondre aux questions et d'analyser les contre-propositions présentées.

Depuis l'annonce, j'ai pris les contacts utiles, d'une part avec la direction de l'entreprise et d'autre part avec les représentants syndicaux afin de suivre attentivement l'évolution de la situation. Je veux néanmoins être clair : cette première phase relève de la concertation entre interlocuteurs sociaux. Mon rôle n'est pas de m'immiscer – on me le reprocherait – dans les discussions, ni de faire de l'ingérence dans la procédure. Il appartient à la direction de communiquer toutes les informations nécessaires et aux parties d'examiner sérieusement les alternatives qui pourraient préserver l'activité et l'emploi.

J'en appelle à la responsabilité de chacun et à la poursuite d'un dialogue serein, mais aussi loyal et constructif. C'est dans cet esprit et dans le respect des compétences de chacun que nous continuons à suivre ce dossier. La priorité du Gouvernement wallon demeure de préserver un maximum d'activité économique et d'emplois à Mouscron.

Si le projet de fermeture devait être confirmé, une seconde phase, consacrée à la négociation du plan social, s'ouvrirait. L'entreprise devrait alors mettre en place une cellule pour l'emploi et proposer un programme de reclassement professionnel aux travailleurs concernés, conformément à la législation relative aux restructurations.

Le FOREm est le garant du parcours vers l'emploi. Il exercera dans ce cadre les missions qui lui reviennent afin de préparer un accompagnement adapté, d'identifier les compétences des travailleurs et de mobiliser, lorsque ce sera nécessaire, les outils de formation et de reconversion.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Monsieur le Ministre, si je vous interroge à nouveau aujourd'hui, c'est parce que, dans cette phase d'information, il n'y a pas beaucoup d'informations qui circulent. Par exemple, l'entreprise dit que c'est à cause des coûts de l'énergie qu'elle doit restructurer, voire envisager la fermeture. Or, quand les représentants des travailleurs demandent la fluctuation des coûts d'énergie de l'entreprise, il n'y a pas de réponse, ils n'obtiennent pas de réponse. Il est tout de même un peu curieux de la part des responsables de l'entreprise de ne pas communiquer toutes les informations qui permettraient aux représentants des travailleurs de comprendre la situation.

En outre, je ne crois pas que ce soit de l'ingérence de votre part que d'être en quelque sorte une garantie de la préservation de l'emploi dans la région, de maintenir un œil attentif sur des entreprises qui ont pu, à un moment donné, capter des subsides wallons. Je crois que les travailleurs ont besoin de ce signal, je vous l'avais déjà demandé. Même si vous ne pouvez pas émettre d'avis pour le moment, il serait bon de recevoir une délégation de ces travailleurs, à tout le moins pour écouter ce qu'ils ont à dire.

Question orale

de Mme Sophie Péciaux

à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les revendications des travailleurs de Syngenta Seneffe dans la négociation du plan social »

Question orale

de Mme Amandine Pavet

à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le mépris de Syngenta pour ses travailleurs de Seneffe »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, de :

- Mme Péciaux, sur « les revendications des travailleurs de Syngenta Seneffe dans la négociation du plan social » ;
- Mme Pavet, sur « le mépris de Syngenta pour ses travailleurs de Seneffe ».

La parole est à Mme Péciaux pour poser sa question.

Mme Sophie Péciaux (PS). – Monsieur le Ministre, je reviens avec le dossier extrêmement douloureux de la fermeture annoncée de Syngenta à Seneffe. Je vous ai déjà interrogé plusieurs fois sur ce dossier et sur l’avenir des travailleuses et des travailleurs concernés. Vous me répondiez à l’époque que le licenciement collectif ouvrait la seconde phase de la procédure Renault consacrée à la négociation du plan social.

Ce 2 octobre, les organisations syndicales et les travailleurs ont publié un communiqué dans lequel ils dénoncent les propositions actuellement avancées par la direction de Syngenta. Ils estiment qu’elles sont bien moins favorables que les conditions obtenues lors de précédents accords, datant de 2006, alors qu’il s’agit aujourd’hui d’une fermeture complète du site.

Ils réclament un plan social à la hauteur de l’ancienneté et de l’engagement des travailleurs, des conditions de départ dignes, une négociation loyale et des garanties concrètes pour leur accompagnement et leur reconversion. Ils avertissent que le mouvement pourrait se durcir. Depuis le dépôt de ma question, les choses ont forcément évolué. Je suis allée rencontrer les travailleurs sur les piquets de grève. Ils ont entamé maintenant leur troisième semaine de grève. Ils ont encore rencontré la direction le 8 octobre et les choses ne bougent pas.

Les organisations syndicales soulignent également le contraste entre ces propositions et le projet d’introduction en bourse du groupe à Hong Kong, qui pourrait permettre de lever jusqu’à 10 milliards de dollars.

Monsieur le Ministre, alors que les travailleurs et les travailleuses de Syngenta Seneffe se sont mis en grève et que celle-ci entre dans sa troisième semaine, quel rôle entendez-vous jouer pour les soutenir ? Entendez-vous intervenir auprès de la direction de Syngenta pour appuyer la demande d’un plan social digne, en tenant compte de l’ancienneté des travailleurs et du caractère définitif de la fermeture ? Quelles démarches concrètes ont déjà été entreprises pour préparer la cellule pour l’emploi ? Selon quel calendrier les travailleurs pourront-ils bénéficier d’un accompagnement effectif ? Alors que les organisations syndicales préviennent que le mouvement pourrait se durcir, comment le Gouvernement compte-t-il contribuer à maintenir le dialogue entre la direction et les travailleurs ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Pavet pour poser sa question.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Monsieur le Ministre, j’étais hier sur le piquet de grève des travailleurs de Syngenta. On parle de 180 familles dans l’inquiétude la plus totale, des travailleurs qui sont aussi en colère parce qu’ils ne se sentent pas, et à juste titre, respectés.

Ces travailleurs en sont à leur 19^e jour de grève. On est dans la phase 2 de la procédure Renault. Les négociations sont dans l’impasse. Une réunion prévue aujourd’hui a été tout simplement annulée par la direction, sans aucun respect pour les travailleurs qui attendent pourtant des efforts de la direction.

Après plusieurs réunions, les propositions faites par la direction restent totalement indignes de leur ancienneté et de leur engagement. Cela l’est d’autant plus que Syngenta n’est pas une entreprise en difficulté, que du contraire. En 2025, le groupe a fait 28,4 milliards de dollars de chiffre d’affaires et 4,4 milliards de dollars de bénéfices. On parle aussi de 10 milliards qui vont être levés lors d’une introduction en bourse à Hong Kong. C’est ce que nous explique le communiqué des syndicats.

Dix milliards pour l’entreprise d’un côté, et des miettes et un manque de respect total de l’autre pour les travailleurs de Seneffe. C’est choquant quand on sait que les travailleurs ont donné de leur vie et aussi de leur santé. En effet, ils manipulent des produits chimiques dangereux, et beaucoup nous expliquent à quel point ils savent qu’ils risquent des problèmes de santé après autant d’années d’ancienneté. Ils ont des collègues qui ne sont même plus là pour témoigner et qui n’atteindront jamais l’âge de la pension.

Monsieur le Ministre, depuis le début de la grève, avez-vous pris contact avec la direction et les syndicats ? Quelles initiatives allez-vous prendre maintenant pour pousser la direction à revenir à table avec des propositions dignes ?

Le mois dernier, vous avez parlé des aides à l’emploi et à la formation reçues par Syngenta depuis 2020. Il s’agissait de quelques milliers d’euros. Maintenant, je voudrais savoir si Syngenta – qui indique avoir bénéficié d’un système de compensation carbone donnant droit à des réductions de taxes sur l’électricité et le gaz – a obtenu des subsides pour des audits énergétiques et donc la possibilité d’accéder à des prêts à taux préférentiel. Je voudrais que vous fassiez la clarté sur ces aides.

Pouvez-vous aussi chiffrer, année par année, la valeur totale des avantages dont l’entreprise a bénéficié dans ce cadre, que ce soit des réductions sur les coûts énergétiques, les subsides ou des prêts à conditions avantageuses ? Quelles possibilités existent pour récupérer ces montants ?

Plus spécifiquement sur l’accompagnement des travailleurs touchés par la fermeture, qu’est-il prévu à ce niveau ?

Enfin, une dernière question plus large sur votre politique industrielle et celle de votre Gouvernement, Monsieur le Ministre. Dans notre région du Centre, comme un peu partout ailleurs en Wallonie, on n’entend plus parler que des fermetures d’entreprises, même

quand elles sont en bénéfices, comme c'est le cas ici avec Syngenta. Quand allez-vous commencer à défendre l'emploi wallon en tant que ministre de l'Économie, ministre de l'Emploi et de l'Industrie ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Mesdames les Députées, la situation a en effet évolué. L'entreprise a confirmé son projet de licenciement collectif auprès du FOREm le 14 septembre dernier. Celui-ci concerne 154 travailleurs sur un effectif total de 183 personnes. Je mesure, évidemment, l'inquiétude et le désarroi de ces 183 travailleurs et de leur famille.

Selon les informations communiquées, les licenciements interviendraient à partir du 31 décembre 2026 et s'échelonnent jusqu'en 2028. Cette confirmation a ouvert la seconde phase de la procédure Renault consacrée à la négociation du plan social entre les interlocuteurs sociaux.

Je rappelle qu'il ne m'appartient pas de me substituer aux organisations syndicales. Il ne s'agit pas de ne pas m'en inquiéter ; simplement, c'est une négociation, une concertation, entre les deux parties. J'appelle néanmoins – et je le fais régulièrement – les parties à maintenir le dialogue et à tout mettre en œuvre pour parvenir à un accord équilibré et respectueux – je pense que l'expression a été utilisée tout à l'heure. La négociation doit se poursuivre dans un climat serein. Le Gouvernement wallon et mon cabinet restent attentifs à l'évolution du dossier, dans le respect de l'autonomie de concertation sociale.

En matière d'accompagnement, la législation relative aux restructurations impose à l'entreprise de mettre en place une cellule pour l'emploi. Celle-ci devra assurer la mise en œuvre concrète des mesures prévues par le plan social et proposer un reclassement professionnel aux travailleurs concernés. Les interlocuteurs sociaux devront désigner l'opérateur chargé de ce reclassement. Le FOREm reste le garant du parcours vers l'emploi. Il exercera pour sa part les missions qui lui reviennent dans la mise en place et le fonctionnement de la cellule pour l'emploi. L'objectif est de préparer rapidement un accompagnement adapté, comprenant notamment un bilan de compétences et, si nécessaire, une formation ciblée vers les possibilités d'emploi du bassin et des territoires voisins.

Une attention particulière devrait être accordée aux travailleurs qui, en raison de leur âge, de leur ancienneté et de la spécificité de leurs compétences, pourraient rencontrer davantage de difficultés à retrouver un emploi. Enfin, s'agissant des conventions carbone et des avantages énergétiques évoqués, ces dispositifs relèvent de la compétence de la ministre de l'Énergie et du

Climat. Je ne dispose pas, dans le cadre de mes compétences, des éléments permettant de chiffrer les avantages dont Syngenta aurait bénéficié.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Péciaux.

Mme Sophie Péciaux (PS). – Monsieur le Ministre, j'ai vous remercie pour la réponse. Vous dites que le Gouvernement restera attentif. Il ne manquerait plus qu'il ne le soit pas ! Les travailleurs sont dans un désarroi total. J'ai rencontré des travailleurs qui me disaient : « C'est incroyable, chaque fois que je me mets mon pied quelque part, j'ai l'impression que tout ce qui concerne les organisations, les lois et les décrets me tombe dessus. Je n'ai vraiment pas de chance. Il y a plus de 25 ans que je suis ici et je n'ai jamais travaillé ailleurs ». Ils évoquaient des risques pour la santé et se demandaient de quoi ils allaient vivre. C'est extrêmement accablant. Le Gouvernement wallon reste attentif. Je le remercie tout de même.

J'aimerais toutefois vous dire qu'hier, nous étions en conseil communal à Seneffe. Dans ce contexte, le groupe socialiste a déposé une motion de soutien aux travailleurs de Syngenta et d'Alysse Food. Chaque fois que je viens dans votre commission, c'est pour dire malheureusement que, dans notre région du Centre, des entreprises ont fermé. Quand je traverse le zoning en sortant de mon bureau, je regarde à droite et à gauche, et je constate que les entreprises ferment les unes après les autres. C'est extrêmement interpellant pour notre région du Centre.

Nous avons déposé cette motion au conseil communal en siégeant dans l'opposition, mais la majorité s'est également inscrite dans sa dynamique. On doit le souligner, pour mettre en avant l'importance du soutien aux travailleuses et aux travailleurs de Syngenta, avec des actions extrêmement concrètes, la volonté d'organiser un *team building* pour les travailleurs afin de les écouter, de les encadrer et de leur permettre de retrouver avec espoir du travail dans la région du Centre. L'administration communale étant en relation avec les travailleurs et avec les directions, nous l'avons invitée à poursuivre ses contacts avec les syndicats. En tout cas, sur ce dossier, c'est un cri d'alerte que j'exprime, parce que les travailleurs sont dans leur troisième semaine et dans un désarroi le plus total. Ils vont poursuivre leur action jour et nuit parce qu'ils sont extrêmement motivés.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Monsieur le Ministre, vous dites que vous mesurez l'inquiétude des travailleurs. Je ne crois pas que ce soit le cas. Sinon, vous agiriez en tant que ministre de l'Économie et en tant que ministre de l'Emploi. Dans votre réponse, en fait, vous me dites que vous ne faites rien. Vous appelez à maintenir un dialogue respectueux et vous restez

attentif. On vient de vous expliquer qu'il n'y a rien de respectueux dans cette négociation. Normalement, une réunion devait avoir lieu aujourd'hui, et elle a tout simplement été annulée sans aucune explication. On ne propose que des miettes aux travailleurs dans une entreprise qui est pourtant bénéficiaire.

Vous nous renvoyez pour les aides à votre collègue qui est aussi MR. Vous dites que vous n'avez pas l'information, vous ne vous en inquiétez pas. Vous ne pouvez pas décrocher votre téléphone et lui demander des informations, parce qu'on pourrait avoir du poids. On pourrait faire en sorte que, comme cette entreprise a visiblement bénéficié d'aides – mais on ne sait pas encore lesquelles parce que vous ne prenez pas la peine de le savoir –, on ait du poids vis-à-vis de cette entreprise pour préserver l'emploi, vu les aides qui auraient été octroyées.

On peut envoyer une question écrite. Cela va prendre un mois pour les recevoir, alors que vous auriez pu faire ce tout petit effort pour les travailleurs qui sont dans l'inquiétude aujourd'hui. Ces travailleurs vont visiblement passer les fêtes la boule au ventre, vu qu'on parle de licenciements dès la fin de l'année.

En gros, j'ai rencontré un travailleur qui en était à sa troisième restructuration. Il est passé par Duferco à La Louvière, par Dow et, maintenant, il passe par Syngenta. Voilà l'état de l'industrie de la chimie partout dans notre région.

Vous, en tant que ministre de l'Emploi et de l'Économie, vous n'êtes absolument pas à la hauteur. Vous continuez de saupoudrer et de donner des aides et des aides, sans aucune condition d'emploi digne derrière.

Ce que vous faites avec de l'argent public est scandaleux. Le seul endroit où vous êtes grassement payé pour aider ces travailleurs, vous ne le faites pas.

**Question orale
de Mme Valérie Dejardin
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'avenir du Polygone de l'eau à Verviers
dans le cadre de la labellisation des centres de
compétence »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'avenir du Polygone de l'eau à Verviers dans le cadre de la labellisation des centres de compétence ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, le 16 avril dernier, votre Gouvernement annonçait la labellisation de 21 centres de compétence jusqu'au 31 décembre 2027. Vous nous avez indiqué à cette occasion que cette labellisation devait s'inscrire dans une logique d'exigence et de résultats, avec notamment une feuille de route opérationnelle, des recommandations précises et des résultats mesurables.

Dans ce contexte, la situation du Polygone de l'eau de Verviers suscite aujourd'hui des interrogations. Dernièrement, il y a 15 jours, le ministre Coppieters déclarait que « Verviers doit continuer à rester la Capitale wallonne de l'eau » et qualifiait le Polygone de l'eau de « véritable vitrine wallonne et européenne ». Votre non-verbal acquiesçait également en plénière, si je ne me trompe pas.

Or, malgré votre soutien et celui du ministre Coppieters, des informations relayées localement font état d'une situation particulière concernant le Polygone de l'eau. Il semblerait que celui-ci soit amené à réintroduire un dossier dans le cadre du maintien de sa labellisation. Cette situation appelle des clarifications. C'est pour cela que je reviens vers vous après 15 jours.

Pouvez-vous me confirmer la situation administrative exacte du Polygone de l'eau dans le cadre du processus actuel de labellisation ? Doit-il faire l'objet d'une évaluation complémentaire ou d'une demande de réintroduction d'un dossier ? Si tel est le cas, quelles sont les raisons qui ont conduit à cette situation ? Quels sont les critères et indicateurs utilisés pour évaluer les centres de compétence ? Comment le Polygone de l'eau se situe-t-il par rapport à des centres de compétence présentant des caractéristiques et des publics comparables ?

Existe-t-il un cahier des charges ou une grille d'évaluation ayant servi de base à l'examen des dossiers ? Si oui, pouvez-vous en communiquer les principaux critères ? En fonction de sa situation, envisagez-vous simplement de demander certaines adaptations dans le cadre de sa feuille de route ou existe-t-il un risque réel de remise en cause de sa labellisation et donc de son financement ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, ce sont deux choses différentes. Verviers, Capitale de l'eau, beaucoup s'en sont préoccupés ces derniers temps. C'est une bonne chose. Je l'ai fait très rapidement au sein du Gouvernement depuis un certain temps déjà, puisque j'avais des informations qui m'inquiétaient par rapport à certains éléments. Ici, l'avenir du Polygone de l'eau,

dans le cadre de Verviers, Capitale de l'eau, est un élément important.

Vous posez des questions précises concernant la labellisation du centre de compétences. Le 16 avril dernier, le Gouvernement wallon a relabellisé les 21 centres de compétence. Cette relabellisation était assortie de recommandations transversales applicables à l'ensemble des centres, et pour chacun des centres, de recommandations plus spécifiques.

Quatre centres, dont le Polygone de l'eau, font en outre l'objet d'un suivi rapproché dans une démarche d'amélioration continue. Ce suivi doit permettre de vérifier la mise en œuvre des recommandations, d'accompagner les évolutions nécessaires et de renforcer durablement le positionnement de ces quatre centres.

Dans ce cadre, le Polygone de l'eau dispose de solides atouts. Il occupe une position stratégique à la croisée des secteurs liés à la construction, à l'environnement et à l'industrie. Il bénéficie également de partenaires engagés, de formations modulables et de certifications reconnues, en lien avec les besoins des entreprises.

Cependant, le processus de labellisation a identifié plusieurs axes de progression, pour lesquels une feuille de route a été établie. Celle-ci doit permettre au Polygone de l'eau d'affirmer davantage son rôle transversal autour des métiers de l'eau et de l'eau dans les métiers. Elle vise aussi à soutenir l'innovation, à mieux répondre aux besoins en compétences du secteur et à renforcer la visibilité du centre.

L'objectif est bien d'aider Polygone à consolider ses activités, à préciser sa stratégie, à renforcer sa place dans l'écosystème wallon de la formation et à répondre encore mieux aux besoins du secteur. Je crois en la capacité du Polygone de l'eau à franchir cette étape et à confirmer Verviers comme pôle de référence pour les compétences liées à l'eau. Néanmoins, je pense qu'il est aussi sain que l'on puisse évaluer et objectiver la situation et améliorer les structures, qu'il s'agisse de structures de formation, de compétences ou d'autres. C'est l'objectif poursuivi ici avec le Polygone de l'eau.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse assez précise. Si je lis bien entre les lignes, la labellisation n'est pas encore totalement assurée. Il est effectivement important de savoir exactement quelles sont les missions d'un centre de compétences ; je vous rejoins sur le fait que cela doit être un lieu d'excellence et d'expertise sectorielle. Cependant, il faut aussi que ces lieux permettent aux demandes d'emploi et à l'offre de se rencontrer. Dès lors, il est vraiment important que, dans le cadre de la mise en place de la feuille de route et autres, il y ait un

soutien de votre cabinet et de l'administration par rapport au Polygone de l'eau. Il y a là des travailleurs compétents – j'en ai déjà rencontré pas mal – qui forment parfaitement aux métiers de l'eau. Vous l'avez dit, c'est un endroit stratégique pour Verviers, capitale de l'eau. Je pense que les formations qui y sont données sont toujours de qualité. J'espère donc que le travail mis en place permettra de garder la labellisation. C'est dans l'intérêt des travailleurs du centre, mais aussi de Verviers et de son arrondissement.

(M. de Wasseige, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « le ralentissement des embauches de jeunes
employés et la préparation de la relève »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le ralentissement des embauches de jeunes employés et la préparation de la relève ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, le 29 septembre, je vous interrogeais sur les perspectives d'emploi des jeunes diplômés. Vous avez alors présenté les résultats d'insertion des jeunes inscrits au FOREm à la sortie des études en 2025. Une analyse de Securex, relayée ce 6 octobre par Peoplesphere, apporte un nouvel éclairage sur le premier semestre 2026. À l'échelle belge, le taux d'entrée des employés devient, pour la première fois, significativement inférieur à celui des ouvriers, tandis que la part des moins de 25 ans parmi les employés nouvellement recrutés passe de 16,4 % à 14,1 %. En Wallonie, toutes catégories et tous âges confondus, le taux d'entrée recule de 11,5 % à 10,2 %. Ces indicateurs constituent un signal préoccupant alors que Securex souligne aussi les besoins futurs de remplacements liés aux départs à la retraite.

Les données disponibles au FOREm confirment-elles, au premier semestre 2026, un recul plus marqué des embauches de moins de 25 ans sous statut d'employé en Wallonie ? Quels secteurs sont les plus concernés ? Comment comptez-vous mobiliser les secteurs pour anticiper les départs à la retraite et favoriser dès maintenant le recrutement de jeunes dans des emplois durables de qualité avec une formation et une transmission des compétences en entreprise ? Quels

engagements concrets et quel calendrier envisagez-vous ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, les chiffres de Securex que vous évoquez ne portent pas sur le même objet que les données que j'évoquais lors de notre précédent échange. Les données du FOREm concernent l'insertion des jeunes inscrits à la sortie des études, tandis que l'étude Securex analyse l'évolution des recrutements au sein des entreprises. Les données du FOREm ne permettent dès lors pas de confirmer directement les constats de Securex, puisqu'elles ne mesurent pas les mêmes réalités.

Indépendamment, le renouvellement des générations constitue, en effet, un enjeu majeur pour de nombreux secteurs confrontés à d'importants départs à la retraite dans les années à venir. Afin d'identifier ces besoins, plusieurs actions sont menées, singulièrement l'enquête annuelle sur les besoins de main-d'œuvre – BMO –, qui a démarré ce 1^{er} octobre, afin de mobiliser les secteurs concernés par les départs à la retraite et de favoriser le recrutement des jeunes, d'une part. Ce public est un public prioritaire en matière d'accompagnement par le FOREm. D'autre part, l'accent est porté sur les différents dispositifs qui favorisent l'acquisition progressive des compétences en entreprise, comme les stages, les plans Formation-Insertion ou encore les actions « Coup de poing pénuries », qui facilitent l'intégration durable des jeunes et la transmission des savoir-faire.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Les éléments sont distincts : l'étude de Securex et les données du FOREm. Néanmoins, ils recouvrent les mêmes réalités. Nous devons dès lors nous préoccuper de savoir comment les jeunes peuvent aborder le marché de l'emploi. Cela reste encore très compliqué aujourd'hui, d'autant plus que, de l'autre côté de la hiérarchie des âges, les plus de 65 ans occupent plus longtemps les postes et sont donc plus majoritairement au travail qu'avant.

Soyons vigilants pour ne pas laisser notre jeunesse inactive, sans réponse par rapport à leur demande d'emploi et sans opportunités. Vous vous citez les stages, les PFI et les opérations « Coup de poing pénuries ». Il faudra mettre de l'énergie supplémentaire pour permettre à cette jeunesse de s'intégrer dans le milieu du travail, dans des emplois, par ailleurs, non précaires, mais de qualité et durables.

(Mme Tillieux, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale
de Mme Bénédicte Linard
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la hausse de la valeur des titres-services »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Linard à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la hausse de la valeur des titres-services ».

La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre, ma question va être un petit peu modifiée au vu de vos déclarations d'hier.

Hier, le Gouvernement a entamé la présentation du budget 2027. Les titres-services font partie des sujets concernés par des économies et des modifications. Je rappelle que les titres-services ont été établis, en leur temps, notamment pour lutter contre le travail au noir dans un secteur qui en connaissait dans une ampleur certaine, mais aussi pour permettre à toute une série de personnes, particulièrement des femmes, d'avoir une stabilité plus grande dans leur emploi et d'acquérir des droits sociaux. Ces titres-services jouent un rôle particulièrement intéressant dans notre société.

Vos homologues du Gouvernement flamand ont choisi, eux, dans leur budget 2027, d'augmenter la valeur faciale des titres-services : ils passent de 10 euros à 12 euros pour les 175 premiers titres-services et de 13 euros pour les suivants. On sait que le système wallon est différent. On a pris d'autres chemins, même si le principe de base est le même.

Maintenant, en Wallonie, il semble que vous ayez opéré des choix pour 2027 et les années qui suivent. Pouvez-vous nous préciser ce qu'il en est tant pour 2027, qui est l'année qui va nous occuper, que pour les années suivantes ? Vos discussions budgétaires amènent-elles les titres-services à connaître également une hausse de leur valeur faciale ? Je crois comprendre que non, mais, comme cela, vous pouvez le dire clairement ici. Si c'était le cas, de quelle ampleur et selon quel dispositif serait-ce ?

Quelles recettes supplémentaires sont attendues par le Gouvernement avec les mesures pour 2027 ainsi qu'à l'horizon 2029 ? C'était mes questions d'origine, mais elles s'appliquent sur les décisions que vous avez prises hier, d'autant plus que, comme vous avez travaillé jusqu'en 2029 pour le budget que vous avez présenté hier, vous devez avoir une vision un peu plus claire sur cette question.

Les décisions qui touchent les titres-services ont-elles été concertées avec les acteurs du secteur ? C'est

important de savoir quels ont été leurs avis sur les différents choix que vous proposez. D'autres mesures budgétaires significatives ont-elles été discutées et actées dans vos compétences et à quel budget escompté ?

Vous avez évoqué quelques petits éléments, mais je ne sais pas si l'on peut laisser cela plutôt pour une autre fois, puisque l'on va avoir le temps de revenir de manière générale sur le budget maintenant qu'il est sorti.

Je vous laisse répondre à un maximum de questions et je suis tout ouïe.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, concernant les titres-services, on ne sera peut-être pas d'accord sur les modalités, mais je suis bien conscient que le dispositif tel qu'il existe aujourd'hui est fragile et qu'il faut maintenir un équilibre compliqué entre l'attractivité et les intérêts des travailleurs et travailleuses essentiellement, le pouvoir d'achat des ménages et la valeur faciale du titre, la viabilité des entreprises sans lesquelles il n'y a pas d'emplois, mais aussi la soutenabilité des finances publiques de la Wallonie. Ce dispositif, je le rappelle, coûte à la Région wallonne près de 600 millions d'euros pour 290 000 utilisateurs par an en Wallonie.

Par rapport aussi aux décisions prises et d'abord les 2 % d'indexation en moins – cela concerne toute une série de secteurs –, je vous confirme que, sur la part de la Région wallonne, il y a moins 2 % d'indexation en 2027, en 2028 et en 2029.

Concernant la déductibilité fiscale des titres, c'est une harmonisation avec les autres régions, puisqu'il n'y a déjà plus de déductibilité fiscale, ni à Bruxelles ni en Flandre. Cela correspond à partir de 2028 à 23 millions d'euros sur le plan budgétaire et 23 millions d'euros en 2029, étant donné que ce sera sur les revenus de 2027.

Je viendrai avec une proposition de réforme des titres-services qui intégrera cet effort budgétaire pour les finances de la Région wallonne, mais aussi – je l'ai dit tout à l'heure à Mme De Rodder – une effectivité plus importante concernant les contrôles, les abus et les abus, des formations plus intéressantes pour les travailleuses et les entreprises, des mesures de simplification administrative, des formations tremplins pour les travailleurs et travailleuses.

L'objectif est bien de pérenniser un dispositif important pour l'emploi comme pour l'équilibre entre la vie privée et professionnelle des utilisateurs, et faire en sorte aussi que l'on ne revienne pas, comme vous l'avez dit, à un retour au travail au noir. Je viendrai aussi avec

des propositions sur la valeur faciale du titre-service. Aujourd'hui, des simulations sont à l'étude. Il y aura une concertation avec les acteurs concernés. Nous verrons de quelle façon on peut augmenter ou pas la valeur faciale du titre-service.

Je peux déjà garantir que la hausse sera beaucoup plus contenue que la manière dont cela s'est passé en Flandre. Ce sont encore des modalités à déterminer. Je rappelle qu'il y aura aussi le débat sur les frais administratifs. Maintien, suppression, plafonnement, je n'ai pas de tabou. Nous y travaillons et nous viendrons d'ici la fin de l'année avec une réforme globale. Le prix, la valeur faciale du titre fera aussi l'objet de discussions.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Vous l'avez dit, la clé réside dans l'équilibre à trouver entre différents aspects. Je vous demandais si les décisions que vous avez prises avaient été concertées avec les acteurs. Vous n'avez pas répondu à cette question. Vous m'avez dit que la suite serait concertée avec les acteurs. Cette concertation aurait été indispensable pour voir si on est encore au point d'équilibre, en ce compris, les représentants et représentantes des travailleurs qui sont beaucoup des travailleuses.

Derrière le dispositif des titres-services, il y a cette lutte contre le travail au noir, mais aussi tous les droits sociaux qui s'accompagnent d'un travail salarié « stable » pour toutes ces personnes. Il est indispensable pour une personne de pouvoir jouir de ses droits sociaux. C'est la base pour tout travailleur ou travailleuse.

Nous n'avons pas fini de discuter de ce sujet, c'est certain, puisque vous annoncez vous-même des éléments qui doivent encore arriver. Je vous ré-écouterai par rapport au 23 millions d'euros parce que je n'ai pas saisi sur quelle partie cela porte précisément.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Cela porte sur les revenus 2027, mais concernant l'impact budgétaire, à savoir les 23 millions d'euros, c'est à partir de 2028. La déductibilité concerne 23 millions d'euros à partir de 2028-2029 sur le plan budgétaire.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Cela n'intègre pas la diminution de 2 % d'indexation. Les 23 millions d'euros, c'est tout à fait autre chose. C'est ce que je voulais vérifier. Nous aurons bien le temps d'y revenir lors des débats budgétaires. J'attire votre attention sur le fait que j'ai l'impression que, si vous ne travaillez pas main dans la main avec les représentants des travailleuses, entre autres, vous risquez de ne pas être à ce point d'équilibre.

**Question orale
de M. Jori Dupont
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'incertitude des travailleurs de la
Malterie du château à Belœil »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupont à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'incertitude des travailleurs de la Malterie du château à Belœil ».

La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Jori Dupont (Indépendant). – Monsieur le Ministre, il y a deux semaines, nous parlions ici de Mydibel et de la stratégie de Simplot, cette multinationale qui avait racheté le site il y a quelques années. Pour rappel, 392 emplois y sont menacés. Par ailleurs, ce 2 octobre, la presse nous apprenait que la plus vieille malterie du pays, la Malterie du château à Belœil, active depuis 1868, cessera sa production fin décembre 2026, laissant une trentaine de travailleurs dans l'incertitude.

Si j'évoque Simplot, ce n'est pas totalement innocent. Depuis 2023, cette malterie appartient à Soufflet Malt, filiale d'InVivo, dont le chiffre d'affaires en 2024 atteignait 11,7 milliards d'euros. C'est un mastodonte. La direction parle d'une suspension pour une durée indéterminée, évoquant de lourds investissements dans un bâti vieillissant et la mise en conformité avec la réglementation belge pour pouvoir prolonger son permis. Elle promet que la marque Castle Malting gardera son identité belge, mais avec une production en France.

Pourtant, le site exportait 95 % de sa production dans 140 pays. Une source interne, citée dans l'article de presse, y voit un choix stratégique plutôt qu'une nécessité financière. Les conséquences se succèdent, notamment pour les brasseries de ma région, la Wallonie picarde. Nombre d'entre elles se fournissaient là-bas.

Dans la presse, la Brasserie des légendes d'Ath est sortie pour évoquer son désarroi. Elle explique que l'entièreté de son orge était maltée sur ce site, situé à moins de quinze kilomètres de sa brasserie, et qu'avec les coûts de l'énergie qui s'envolent, elle perd la proximité, ce qui est une très mauvaise nouvelle pour nos brasseurs. Après les frites américaines, les bières qui deviennent françaises...

Où en est la procédure Renault ? Quel suivi la Région assure-t-elle ? Ce groupe a-t-il perçu des aides régionales, comme c'était le cas pour Mydibel ? Si oui, lesquelles ? Pour quels montants ? Cette suspension laisse-t-elle place à un repreneur ? Quel

accompagnement est prévu pour les travailleurs ? Ma conclusion est la même qu'il y a deux semaines, avec le même arrière-goût amer : tout mon soutien va à l'ensemble des travailleurs de cette entreprise.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, mon cabinet a pris contact avec le groupe afin d'obtenir des précisions sur la situation de la Malterie du château à Belœil. Les éléments communiqués par l'entreprise s'inscrivent dans un contexte particulièrement difficile pour l'ensemble de la filière brassicole. Depuis plusieurs années, tant en Belgique qu'au niveau européen, le secteur est confronté à une érosion de la consommation de bière, à une contraction des volumes et à une augmentation des coûts de production.

Cette situation affecte également le segment des brasseries artisanales, étroitement lié à l'activité de la Malterie du château de Belœil. Le groupe indique avoir investi près de 2 millions d'euros depuis la reprise du site en 2023, notamment pour renforcer la sécurité des installations et garantir leur conformité aux normes alimentaires. Il souligne également que les investissements supplémentaires requis pour répondre à certaines exigences environnementales, notamment en matière de traitement des eaux usées, apparaissent aujourd'hui difficilement compatibles avec les perspectives de développement de l'activité.

Depuis cette reprise, la Malterie du château n'a bénéficié d'aucune aide à l'investissement, ni pour le site de Belœil ni pour celui de Ghlin.

Dans ce contexte, le groupe a pris la décision de suspendre l'activité du site à partir de la fin de l'année 2026 pour une durée indéterminée. L'entreprise affirme que cette décision a été mûrement réfléchie et qu'elle demeure attachée à la réputation de la Malterie du château, à la qualité de ses produits et au savoir-faire reconnu de ses travailleurs. Cette suspension s'accompagne de l'ouverture d'une procédure Renault portant sur 26 emplois. À ce stade, le groupe ne prévoit ni la cession du site ni la recherche d'un repreneur. Il indique souhaiter conserver l'outil de production et n'exclut pas une reprise de l'activité si les conditions de marché venaient à s'améliorer et à offrir de meilleures perspectives en termes de volumes. Enfin, l'entreprise précise que la marque Castle Malting sera maintenue et que sa production sera temporairement assurée au sein d'autres sites du groupe disposant des capacités nécessaires.

Depuis l'annonce du 30 septembre 2026, la procédure Renault a été enclenchée et se trouve actuellement dans sa première phase d'information et de consultation. Cette concertation se déroule de manière

confidentielle entre la direction et les représentants des travailleurs et est toujours en cours à ce stade. Si, à l'issue de cette phase, la direction devait confirmer son intention de procéder à un licenciement collectif, les partenaires sociaux seraient alors amenés à négocier un plan social. L'entreprise devra également respecter l'ensemble des obligations prévues par la réglementation en vigueur relative à la gestion active des restructurations, notamment en matière d'accompagnement et de reclassement des travailleurs concernés. Il va de soi que le FOREm jouera alors son rôle, comme il le fait dans d'autres dossiers, malheureusement, semblables.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (Indépendant). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Je formulerai deux ou trois éléments. On voit que Soufflet Malt a essayé de donner plusieurs explications sur son départ.

D'abord, il a clairement menti, puisqu'il a dit qu'il devait faire des travaux très rapidement parce qu'il arrivait en fin de permis d'exploitation. La Commune de Belœil – dont le bourgmestre est membre du MR, d'ailleurs – a signalé que c'était faux, que le permis d'exploitation était valable jusqu'à 2044. Il n'y avait donc aucune urgence.

Ensuite, il souligne l'état du bâtiment. C'est sûr que, quand on reprend un bâtiment de 1868, en 2023, on peut s'attendre à certaines vétustés dans le bâtiment. S'en rendre compte trois ans plus tard, cela ne tient pas la route non plus.

Enfin, l'élément que vous venez d'indiquer m'inquiète. L'idée de dire que l'on va conserver l'outil sans l'exploiter – ce n'est évidemment pas illégal –, c'est un peu amoral, c'est-à-dire que l'on ne veut pas qu'un concurrent puisse s'installer et servir nos brasseries locales. On préfère finalement produire en France et faire des kilomètres pour fournir nos brasseries locales qui en ont besoin. Je comprends le désarroi de nos brasseries locales. Le problème, c'est qu'il y a d'abord 30 travailleurs, mais il y a aussi toutes les conséquences sur le tissu des brasseries en Wallonie picarde. Si vous connaissez un peu ma région, il y a beaucoup de brasseries. C'est donc un vrai problème.

Je sais que le bourgmestre, Bastien Marlot, a dit que la Commune aurait besoin d'aide. Je vous invite à ne pas hésiter à le contacter.

J'adresse tout mon soutien aux travailleurs.

Mme la Présidente. – Nous reprendrons nos travaux à 14 heures avec la thématique « Formation ».

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 34 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 6 minutes.

Mme la Présidente. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (Suite)

Question orale

**de M. Olivier de Wasseige
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'avenir du mentorat en Wallonie »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Wasseige à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'avenir du mentorat en Wallonie ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, les acteurs actifs dans le mentorat bénéficient jusqu'en juin 2027 d'un appel à projets du FOREm, qui a permis de mettre en place de bons standards, d'attirer deux nouveaux acteurs en provenance de Bruxelles et de développer le mentorat, qui produit de bons résultats et favorise l'accès à l'emploi.

La Déclaration de politique régionale mentionne clairement le soutien au mentorat : « Le Gouvernement veillera à développer un cadre législatif en s'alignant sur les standards de qualité européens en matière de sélection, formation, complémentarité, suivi et accompagnement, pour renforcer et rendre structurel le financement des associations expertes de mentorat vers l'emploi afin de soutenir son déploiement en Wallonie. » Nous avons donc des acteurs efficaces et un écosystème qui fonctionne. Il ne faudrait pas laisser tomber cette dynamique.

De plus, l'accompagnement ayant une durée de six mois, nous risquons, si une décision rapide ne tombe pas, d'avoir un arrêt de leurs activités dès février 2027, à cause du changement de système. Or, il est vraiment nécessaire, pour la pérennité de ces structures, d'éviter toute interruption dans l'entrée de nouveaux bénéficiaires et dans leur financement.

Où en est la réflexion concernant l'avenir de ces structures au-delà de juin 2027 ? Une continuité dans l'accompagnement et le financement est-elle prévue afin d'éviter un éventuel creux dans l'entrée de nouveaux

bénéficiaires ? Où en est la concertation avec les acteurs du secteur concernant la pérennisation du mentorat ? Enfin, comment envisagez-vous l'avenir du mentorat vers l'emploi en Wallonie et son développement à plus long terme ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, tout comme vous, je suis attentif à l'ensemble des dispositifs qui permettent de renforcer les liens entre les chercheurs d'emploi et les entreprises. Je suis convaincu que ces initiatives peuvent jouer un rôle important pour lever certains freins, élargir les réseaux des bénéficiaires et faciliter l'accès à l'emploi.

Vous évoquez un système efficace qui a fait ses preuves. Je pense qu'il convient de nuancer ce constat. En Wallonie, les résultats auxquels il est généralement fait référence reposent principalement sur l'expérience d'un opérateur, auprès d'un public spécifique, sur certains territoires et sans distinction particulière quant à l'éloignement à l'emploi des bénéficiaires.

C'est précisément pour cette raison que j'ai souhaité lancer un appel à projets visant à objectiver davantage l'impact du mentorat. L'objectif est de vérifier dans quelle mesure cette approche peut produire des résultats comparables auprès d'autres publics, notamment les personnes les plus éloignées de l'emploi, avec différents opérateurs et sur l'ensemble du territoire wallon.

La réflexion sur l'avenir de cette politique devra donc s'appuyer sur les résultats qui seront observés dans le cadre de cet appel à projets. Car, au fond, la question n'est pas de savoir si telle ou telle structure doit être financée à l'avenir. Ce qui m'importe avant tout, c'est de répondre aux besoins des chercheurs d'emploi.

À cet égard, j'ai récemment rencontré les représentants de la coalition Mentoring Belgium. Cet échange a permis de mettre en évidence certaines difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'appel à projets. Plusieurs pistes de solution ont déjà pu être dégagées en concertation avec le FOREm. D'autres points sont actuellement à l'analyse et nous examinerons, le cas échéant, les marges de manœuvre qui pourraient être mobilisées.

Je tiens toutefois à rappeler que les modalités de l'appel à projets étaient connues des opérateurs lorsqu'ils ont décidé d'y participer. Nous continuerons dès lors à suivre attentivement la mise en œuvre du dispositif afin d'en tirer les enseignements utiles pour l'avenir. Je suis en effet convaincu, comme vous, de l'utilité du mentorat dans la remise à l'emploi de toute une série de personnes.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse. On se rejoint sur les objectifs et sur le fait qu'il faut être attentif à renforcer les liens entre le chercheur d'emploi et l'entreprise. D'ailleurs, une des constantes de ce que nous avons écrit dans la Déclaration de politique régionale, c'est la notion d'efficacité et d'efficience. Je vous rejoins donc à 100 % là-dessus.

Ici on est dans une situation particulière où il y a un arrêt des activités potentielles dès février. On est tout à fait d'accord qu'il connaissait les modalités des appels d'offres, mais il y avait une partie qui venait du FOREm qui n'est pas nécessairement renouvelée. C'est là qu'il se trouve dans une situation un peu plus délicate.

J'entends bien que vous allez rencontrer, que vous allez rencontrer Mentoring Belgium et que vous analysez différentes pistes. J'espère que l'on trouvera une piste, parce que, comme vous, je conclus de la même façon : le mentorat est certainement une piste intéressante pour ramener des chercheurs d'emploi vers l'emploi et vers un emploi qui leur convient. Essayons de trouver les mécanismes qui permettent d'y arriver.

Question orale

de M. Olivier de Wasseige

à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'appel du monde de l'entreprise à la suite des résultats du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Wasseige à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'appel du monde de l'entreprise à la suite des résultats du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, les derniers résultats PISA ont une nouvelle fois mis en lumière les difficultés de l'enseignement francophone en matière d'acquisition des savoirs et des compétences fondamentales. Ils ont également relancé les appels à une mobilisation collective en faveur de l'enseignement et un rapprochement avec le monde de l'entreprise.

Si l'enseignement obligatoire ne relève pas de la Région wallonne, c'est parce que la formation

professionnelle est une compétence régionale. À travers le FOREm et l'IFAPME, nous intervenons auprès de personnes qui arrivent sur le marché du travail et dont le niveau de compétence peut ainsi être directement observé.

Dans un contexte où les métiers évoluent rapidement sous l'effet de l'intelligence artificielle, du numérique et des nouvelles technologies, il est essentiel de s'assurer que les formations répondent tant aux besoins des bénéficiaires qu'à ceux des entreprises. Quel bilan tirez-vous du niveau de compétences des personnes qui intègrent les dispositifs de formation professionnelle, notamment au FOREm et à l'IFAPME ? Quelles sont les principales lacunes constatées, qu'il s'agisse des compétences techniques, numériques, linguistiques, des savoirs de base ou des compétences transversales ? Ces constats ont-ils évolué au cours des dernières années ?

Enfin, existe-t-il une coordination suffisante entre l'enseignement, la formation professionnelle et le monde de l'entreprise afin d'assurer une meilleure adéquation entre les compétences acquises et celles attendues sur le marché du travail ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, les résultats de l'enquête PISA constituent un indicateur important de l'état des acquis scolaires en mathématiques, lecture et sciences des jeunes de 15 ans.

Il n'existe cependant pas d'analyse permettant d'établir un lien direct entre ces résultats et le niveau de compétence des personnes, qui intègrent ensuite les formations professionnelles du FOREm ou de l'IFAPME. Toutefois, nous pouvons constater que 47,9 % des chercheurs d'emploi de moins de 24 ans inscrits au FOREm disposent d'un niveau d'études équivalent au maximum au niveau secondaire du second degré. Cette proportion est plus importante que dans les autres catégories d'âge et en hausse depuis plusieurs années. Ce phénomène doit en effet nous interpeller.

Tant le FOREm que l'IFAPME accueillent des publics aux profils très diversifiés en matière de prérequis. Ainsi, certains candidats présentent un besoin d'accompagnement complémentaire ou de module de remise à niveau afin de consolider une ou plusieurs compétences de base avant – ou pendant – leur parcours de formation.

Un accompagnement durant la formation et des dispositifs de soutien sont donc mobilisés afin de soutenir la réussite des stagiaires qui en ont besoin et prévenir les risques d'abandon.

Au delà des savoirs techniques, une importance particulière est également accordée aux compétences

transversales, telles que l'autonomie, la communication, la capacité d'adaptation, la résolution de problèmes ou le travail en équipe. Ces compétences font d'ores et déjà partie des référentiels et des parcours développés par le FOREm et l'IFAPME. En effet, la dynamique déployée mise sur l'acquisition ou le renforcement de ces compétences à travers les situations professionnelles et contextualisées au regard du métier visé.

Notre responsabilité est claire : mieux articuler l'enseignement et la formation professionnelle et les besoins des entreprises afin que chaque jeune et chaque chercheur d'emploi maîtrisent les compétences fondamentales et puissent évoluer dans un marché du travail en pleine transformation.

C'est précisément l'ambition que je porte : décroïsonner les acteurs, anticiper les besoins et proposer des parcours plus cohérents, plus réactifs mais aussi plus efficaces.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, merci pour votre réponse. Évidemment, je n'espérais pas un lien direct entre l'analyse PISA et la formation professionnelle. Ce serait peut-être un aspect à réfléchir dans l'enquête PISA.

Vous relevez quelque chose qui est malheureusement connu depuis des années : 48 % de chercheurs d'emploi de moins de 24 ans ont au maximum le diplôme du secondaire, et même pas nécessairement de la fin du secondaire, mais de l'étape intermédiaire. Ce constat est préoccupant depuis des années, et je ne pense pas que le chiffre s'améliore nécessairement. Cela démontre malheureusement une corrélation forte entre employabilité et niveau d'études. Cela reste quand même une constante. Selon vos propres mots, ce chiffre est interpellant.

Heureusement, je constate avec plaisir que vous indiquez l'existence de formations qui permettent de pallier aux manquements, que ce soit sur les compétences de base, sur l'autonomie, la communication, et cetera. Vous indiquez travailler à ce niveau dans les différents référentiels.

Vous concluez en disant qu'il faut renforcer les liens entre l'enseignement, la formation et les besoins des entreprises. C'est bien vrai et j'ajoute que chacun doit s'occuper de la formation à son échelle en se concentrant à ce pourquoi il doit former : le renforcement des connaissances et compétences de base au niveau de l'enseignement avant la formation au travail au sein des entreprises.

Question orale
de M. Olivier de Wasseige
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la cyberattaque subie par l'Institut wallon
de formation en alternance et des indépendants
et petites et moyennes entreprises (IFAPME) »

Question orale
de Mme Dorothée De Rodder
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la diffusion sur le *dark web* de données
personnelles provenant de l'Institut wallon de
formation en alternance et des indépendants et
petites et moyennes entreprises (IFAPME) »

Question orale
de M. Vincent Maillen
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la mise en ligne de données de l'Institut
wallon de formation en alternance et des
indépendants et petites et moyennes entreprises
(IFAPME) sur le *dark web* »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, de :

- M. de Wasseige, sur « la cyberattaque subie par l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME) » ;
- Mme De Rodder, sur « la diffusion sur le *dark web* de données personnelles provenant de l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME) » ;
- M. Maillen, sur « la mise en ligne de données de l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME) sur le *dark web* ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, d'après les informations relayées par la presse, l'IFAPME aurait été victime d'une cyberattaque ayant conduit à la publication sur le *dark web* des données de quelque 700 000 personnes, dont les coordonnées bancaires de près de 85 000 personnes.

Cette attaque, qui aurait eu lieu au mois de février, n'aurait fait l'objet d'aucune communication publique,

au moment de rédiger cette question. La nature et l'ampleur des données potentiellement compromises soulèvent dès lors plusieurs interrogations, notamment quant à la sécurité des données personnelles des bénéficiaires et aux mesures prises depuis la découverte de cette attaque.

Monsieur le Ministre, l'IFAPME a-t-il identifié cette cyberattaque ? Le cas échéant, à quelle date en a-t-il eu connaissance ? La faille de sécurité à l'origine de cette attaque a-t-elle été identifiée ? Le cas échéant, a-t-elle été colmatée ? Une demande de rançon a-t-elle été formulée par les auteurs de l'attaque ? Les personnes dont les données auraient été compromises seront-elles informées individuellement ? Le cas échéant, selon quelles modalités ? Quelles mesures supplémentaires sont envisagées afin de renforcer la sécurité informatique de l'IFAPME et de prévenir la survenue d'une nouvelle attaque ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme De Rodder pour poser sa question.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Monsieur le Ministre, de nouveaux éléments particulièrement préoccupants sont apparus concernant la cyberattaque ayant touché l'IFAPME en février dernier. Des données présentées comme provenant de l'institut auraient désormais été mises gratuitement à disposition sur un forum du *dark web*.

La base concernée contiendrait les données de plus de 700 000 personnes, notamment identités, coordonnées, dates de naissance et numéros de registre national ainsi que, pour certaines personnes, des informations bancaires. Plus de 85 000 numéros IBAN seraient concernés.

La mise à disposition gratuite de ces informations peut en faciliter la circulation et leur exploitation, notamment dans le cadre de tentatives de *phishing* ou d'usurpation d'identité particulièrement crédibles.

L'IFAPME a-t-il pu authentifier les données désormais diffusées et confirmer l'ampleur réelle de la fuite, ainsi que les catégories de données concernées ?

Les personnes dont les données ont été compromises ont-elles été individuellement informées ? Quelles mesures concrètes leur sont-elles proposées pour limiter les risques de fraude et d'usurpation d'identité ?

Depuis la découverte de l'incident, quelles mesures de sécurisation et de contrôle ont été mises en œuvre au sein de l'IFAPME ? Des audits ou investigations ont-ils permis d'identifier les failles à l'origine de cette fuite et d'y remédier ?

Compte tenu de cette nouvelle diffusion de données, des mesures supplémentaires ont-elles été décidées ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Maillen pour poser sa question.

M. Vincent Maillen (MR). – Tout a été dit. J'aurais pu la changer en écrite, je rigole. Je recommence le laïus que chacun a pu entendre par mes deux prédécesseurs.

Monsieur le Ministre, la presse s'est récemment fait l'écho de la mise à disposition gratuite, sur un forum du *dark web*, de données qui proviendraient de l'IFAPME. Cette information fait suite à l'incident de sécurité informatique que l'organisme avait lui-même signalé en avril dernier concernant l'une de ses bases de données.

L'IFAPME joue un rôle essentiel dans la formation et l'accompagnement de milliers d'apprenants – vous avez donné des chiffres assez importants –, de travailleurs, d'indépendants et d'entreprises en Wallonie. La protection des données qu'elle détient constitue dès lors un enjeu important, tant pour les personnes concernées que pour la confiance dans nos institutions publiques.

Dans ce contexte, pouvez-vous nous préciser si les informations relayées dans la presse concernant la publication de données de l'IFAPME sur le *dark web* ont été confirmées par les services compétents ? Quelles sont, à ce stade, la nature et l'ampleur des données potentiellement concernées, ainsi que le nombre de personnes ou d'organisations susceptibles d'être affectées ?

Quelles mesures ont été prises par l'IFAPME depuis la découverte de l'incident, afin de contenir la brèche, renforcer la sécurité de ses systèmes et prévenir une nouvelle compromission ? Enfin, quelles mesures d'accompagnement et d'information sont prévues à l'égard des personnes dont les données pourraient avoir été exposées ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame et Messieurs les Députés, l'incident dont la presse a récemment fait écho a été détecté par l'IFAPME le 10 février dernier. Il faisait suite à une alerte signalant la présence, sur le *dark web*, d'une offre de ventes de données issues d'une ancienne base de données conservée à des fins d'archivage.

Les investigations réalisées n'ont mis en évidence aucune faille technique de cette application. L'incident résulte de l'utilisation frauduleuse de deux comptes utilisateurs compromis à la suite d'opérations de *phishing*. C'est au moyen de ces comptes, et via les fonctionnalités normales de l'application, que certaines données à caractère personnel ont été extraites.

Les analyses effectuées ont permis d'identifier des consultations de fiches individuelles et des exports de données. Les données potentiellement concernées comprennent des informations d'identification, de contact, des dates de naissance, des numéros de registre national, et pour certaines personnes, des coordonnées bancaires. Le contenu exact des fichiers exportés ne peut toutefois pas être déterminé avec certitude.

S'agissant des chiffres de 700 000 personnes et de 85 000 numéros IBAN relayés dans certains articles de presse, il convient de faire preuve de prudence. La base Ariane contient environ 400 000 fiches personnelles, et l'institut ne dispose pas du fichier actuellement diffusé sur le *dark web*. Il n'est pas possible d'authentifier son contenu ni de confirmer l'ampleur exacte des données concernées à ce stade.

Contrairement à ce qui a été laissé entendre, l'IFAPME avait déjà communiqué sur cet incident au printemps 2026, tant via son site internet que par une communication individuelle adressée aux personnes identifiées comme potentiellement concernées.

Dès la découverte de l'incident, l'application concernée a en outre été isolée, les accès compromis ont été révoqués, les mots de passe réinitialisés et les titulaires des comptes concernés informés. L'Autorité de protection des données a été notifiée le 10 février 2026 et le Centre pour la cybersécurité Belgique le 13 février 2026. Dans la foulée, l'application Ariane a ensuite été définitivement mise hors service.

Par ailleurs, plusieurs mesures structurelles ont été mises en œuvre, afin de renforcer durablement la sécurité des systèmes : la généralisation de l'authentification multifacteur, ou à défaut, le recours à un accès sécurisé par VPN, la révision des droits d'accès, la surveillance renforcée des connexions inhabituelles, le blocage des adresses IP malveillantes, la limitation des exports massifs de données et le renforcement de la sensibilisation des utilisateurs à la cybersécurité.

À la suite des nouvelles informations relayées dans la presse les 4 et 5 octobre derniers, l'IFAPME a en outre décidé de relancer une nouvelle communication sur son site internet. Un message de vigilance a également été adressé à l'ensemble des personnes dont les informations figurent dans la base concernée, et une adresse de contact dédiée a été mise en place.

Enfin, une plainte a bien été déposée auprès des services de police spécialisés, afin que les investigations puissent se poursuivre et que toute la lumière soit faite sur cet incident.

Nous suivons ce dossier avec la plus grande attention, afin que les personnes concernées soient correctement informées et que toutes les mesures nécessaires soient prises pour renforcer la sécurité des systèmes de l'IFAPME.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Rapidement, je constate que les mesures prises sont adéquates, mesures prises au moment même, notamment en mettant hors service dès que possible l'application Ariane et que des mesures structurelles – vous en avez énuméré une série qui vont dans le bon sens – sont mises en œuvre. Je vois que c'est sous contrôle. On n'est jamais à l'abri d'une récurrence, mais j'imagine que cela a été un électrochoc qui a dû permettre de renforcer la cybersécurité. On n'est jamais assez prudent à ce niveau-là.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Cela vient d'être dit, mais c'est un enjeu crucial. J'entends que des mesures ont été prises. Nous avons également un rôle à jouer préventivement pour protéger les citoyens qui livrent leurs coordonnées parce qu'on leur demande. In fine, ces mêmes citoyens se retrouvent par la suite harcelés téléphoniquement par toute une série de démarcheurs. Combien d'entre eux ne se plaignent pas que, quotidiennement, ils se font harceler par des dizaines d'appels qui débouchent souvent sur des escroqueries ? Si l'on a un rôle à jouer, c'est d'aider celles et ceux qui possèdent des bases de données importantes à les sécuriser parfaitement.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Maillen.

M. Vincent Maillen (MR). – Je pense que tout a été dit. Peut-être continuer à sensibiliser les personnes en amont puisque, dans ce cas-ci, ce sont deux personnes qui auraient peut-être lâché un peu leurs codes, puisque ce ne serait apparemment pas l'application qui aurait été piratée. Il faut continuer à taper sur le clou. Pour le reste, mes collègues ont bien résumé la situation.

**Question orale
de M. Vincent Maillen
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la formation aux métiers de la transition
environnementale »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maillen à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la formation aux métiers de la transition environnementale ».

La parole est à M. Maillen pour poser sa question.

M. Vincent Maillen (MR). – Monsieur le Ministre, la récente visite de Sa Majesté le Roi au tout nouveau centre de compétence du FOREm à Jemappes met en lumière une initiative essentielle pour l'avenir de notre Région : l'alliance réussie entre la transition environnementale et la réinsertion professionnelle.

Sur plus de 6 000 mètres carrés, ce centre précurseur forme chercheurs d'emploi, travailleurs et étudiants aux métiers clés de l'économie circulaire, de la rénovation énergétique et des technologies du froid. Il offre des perspectives concrètes de reconversion vers des professions en forte pénurie de main-d'œuvre – telles que technicien en énergie renouvelable ou frigoriste –, redonnant ainsi un élan concret et motivant à de nombreux profils. En 2025, plus de 1 500 personnes y ont bénéficié d'un parcours qualifiant.

Nous ne pouvons que saluer le déploiement d'outils pédagogiques aussi ambitieux, capables d'apporter une réponse directe aux besoins urgents de nos entreprises tout en soutenant l'émancipation individuelle par l'emploi.

Face au succès prometteur de ce centre de Jemappes, si les besoins devaient apparaître en croissance à l'avenir, quelle stratégie de développement en Wallonie envisagez-vous pour ce type d'infrastructures dédiées aux métiers de la transition environnementale ?

Comment le FOREm entend-il renforcer la sensibilisation des chercheurs d'emploi et des personnes en reconversion vers ces filières porteuses et en pénurie ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, le centre de compétence de Jemappes répond effectivement à des besoins croissants dans les métiers de la transition environnementale et énergétique.

Afin de répondre à ces besoins, la Région mise sur un développement et une adaptation de l'offre de formation davantage basée sur l'analyse des besoins actuels et à venir du marché du travail, les métiers en pénurie ainsi que sur les concertations menées avec les secteurs professionnels.

Si la croissance de ces besoins vient à se confirmer, il est prioritairement envisagé de renforcer les synergies entre les centres de formation, en ce compris les centres de compétence, et d'encourager la délocalisation de leur offre de formation. En effet, cette approche permet d'adapter rapidement l'offre, d'en garantir la qualité et de la rapprocher des publics. L'expérience menée par le centre de compétence de Jemappes et Constriform Hainaut sur les métiers de la circularité dans la construction en est une belle illustration.

Enfin, pour mieux et davantage orienter les chercheurs d'emploi et les personnes en reconversion vers ces filières porteuses, le FOREm, dans le cadre de la réforme des parcours vers l'emploi, a pour mission de renforcer leur mobilisation à travers des actions d'orientation, de découverte des métiers, d'accompagnement et de formation. Autant d'actions qui doivent tenir compte des opportunités d'insertion concrètes afin de viser une insertion durable et rapide pour ces publics.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Maillen.

M. Vincent Maillen (MR). – Vous avez donné toutes les informations. Je me réjouis de cette prise de conscience et de l'organisation de ce type d'accompagnement et de formation. On ne doit rien lâcher là-dessus. Le redéveloppement de la Wallonie passera par ce genre de choses, par ce genre de mise en place et je ne peux que m'en réjouir.

(M. Maillen, Vice-Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la réforme des aides à la formation »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la réforme des aides à la formation ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, le Gouvernement a adopté, le 16 juillet dernier, en deuxième lecture, un projet de décret intitulé « Wallonie formation continue ». Vous avez indiqué que 7 millions d'euros seraient affectés à « Mon capital formation », mobilisable à l'initiative du travailleur, contre 17,5 millions d'euros pour Capital formation entreprise. À cela, j'ajouterai 12 millions d'euros résultant de la majoration des aides à l'emploi, également destinées à soutenir la formation à l'initiative des entreprises.

Au total, le budget mobilisable à l'initiative des travailleurs s'élève à 7 millions d'euros, tandis que, à l'initiative des entreprises, il s'élève à 29,5 millions d'euros. Cela contraste avec le budget précédent, qui était de 16 millions pour le congé éducation payé, pour soutenir les formations à l'initiative des travailleurs, et de 11,2 millions d'euros pour les formations à l'initiative des entreprises. Vous avez toutefois précisé

que les enveloppes pourraient évoluer selon les besoins constatés.

Dès lors, comment l'enveloppe de 7 millions d'euros consacrée à « Mon capital formation » a-t-elle été déterminée et fixée, alors que les dépenses réalisées dans le cadre du congé éducation payé atteignaient 16 millions d'euros en 2025 ? Cette enveloppe permettra-t-elle de répondre à l'ensemble des besoins ? Sur la base de quels critères objectifs les moyens pourraient-ils être réaffectés entre les différents dispositifs si les besoins constatés divergent des estimations initiales ?

Par ailleurs, les Costra sont appelés à d'identifier les besoins socioéconomiques qui permettront de déterminer notamment les formations éligibles. Où en sont les travaux des Costra ? Selon quelle méthodologie et quel calendrier les premières priorités seront-elles définies ? Enfin, quel calendrier le Gouvernement s'est-il fixé pour la troisième lecture et les étapes prévues afin de garantir l'entrée en vigueur effective du dispositif au 1^{er} septembre 2027 ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, votre question me donne l'occasion de préciser un certain nombre de points. Comment ont été déterminées les enveloppes budgétaires dévolues aux deux nouveaux dispositifs ? Sur base des consommations réelles des dispositifs actuels et tenant compte des paramètres de la réforme. À titre d'exemple, une part importante des dépenses actuelles du congé éducation payé concerne des formations sectorielles reconnues par les commissions paritaires, qui relèveront désormais du dispositif « Capital formation entreprise » à l'initiative de l'employeur. Il convient dès lors de préciser que les dépenses actuelles du congé éducation payé ne sont pas directement comparables à la future enveloppe de « Mon capital formation ».

Par ailleurs, les moyens prévus pour les deux dispositifs constituent une première estimation appelée à évoluer en fonction de la consommation réelle des dispositifs. À cet égard, un monitoring budgétaire précis sera assuré par le FOREm afin de suivre les demandes, les montants engagés et la consommation effective de chacune des enveloppes. Ces données permettront, le cas échéant, de proposer au Gouvernement des réaffectations entre les deux dispositifs, dans les limites des crédits disponibles, afin de répondre au mieux aux besoins constatés.

Concernant l'identification des besoins socioéconomiques, des analyses et une consultation des secteurs professionnels seront prochainement lancées afin d'identifier les besoins prioritaires en compétences

par métiers. Ces travaux se dérouleront jusqu'au printemps 2027, afin que les Costra puissent valider les priorités sectorielles. Sur cette base, le FOREm pourra organiser l'appel aux opérateurs de formation, analyser leurs propositions et intégrer les premières formations éligibles au catalogue pour le 1^{er} septembre 2027 au plus tard. Le processus d'enrichissement du catalogue se poursuivra ensuite pendant deux ans. Enfin, la troisième lecture du projet de décret sera soumise au prochain Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour les éléments que vous venez de livrer, en particulier sur le timing d'ici septembre 2027 et surtout sur les possibilités d'adaptation, notamment en termes budgétaires, avec des réaffectations possibles en fonction des constats qui seront posés. Il faudra suivre précisément la consommation budgétaire. Il faudra aussi, à mon estime, comptabiliser les demandes qui sont refusées et les raisons de refus, parce qu'une enveloppe peu consommée peut traduire des conditions d'accès trop restrictives plutôt qu'un manque de besoin. Donc, ce sera à objectiver.

On défendra aussi la possibilité pour un travailleur de préparer la reconversion qu'il a choisie et pas nécessairement celle qui est imposée par l'entreprise. Il y a toujours un juste milieu à atteindre, y compris lorsque le projet du travailleur ne correspond pas aux priorités immédiates du secteur. Au final, cela permettra à chacun de trouver sa voie.

Je vous remercie pour ce dossier que nous estimons essentiel pour l'avenir des travailleurs et des entreprises.

(Mme Tillieux, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale

de M. Freddy Mockel

à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la mise en œuvre de la résolution en faveur d'une filière wallonne antidrones dans la réforme plus large du paysage de l'innovation »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mockel à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la mise en œuvre de la résolution en faveur d'une filière wallonne antidrones dans la réforme plus large du paysage de l'innovation ».

La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre, le 25 mars 2026, notre Parlement a adopté une résolution visant à soutenir le développement d'une filière wallonne de production de dispositifs de défense contre les drones. Celle-ci prévoit notamment :

- de fédérer les acteurs publics et privés ;
- d'activer les plateformes existantes ;
- de structurer un écosystème ;
- de mobiliser les outils financiers wallons et des fonds européens ;
- d'accélérer les procédures de marchés publics ;
- de renforcer la protection du marché intérieur ;
- d'investir dans la formation.

Ces demandes sectorielles conclues en une séance de commission interviennent à un moment où une longue et vaste réforme du paysage wallon de soutien à la recherche et à l'innovation est engagée.

Où en est la mise en œuvre des demandes de cette résolution ? Quelles mesures concrètes ont déjà été prises ? Quel est le calendrier pour celles qui restent ? Quel travail de coordination est mené avec les réformes en cours du paysage wallon de soutien à la recherche et à l'innovation ? Comment éviter la création de dispositifs de soutien parallèles, alors qu'un important travail de rationalisation et de redéfinition est en cours ? Les auditions d'experts organisées après le vote de la résolution ont-elles conduit à revoir certaines des demandes qui y figurent ?

Sur le plan pratique, la distinction entre technologies défensives et offensives, formulée dans la résolution, est-elle réellement opérante ? Comment le Gouvernement entend-il encadrer cette distinction dans sa politique de soutien industriel et de recherche ?

La législation encadrant les exportations d'armes n'avait pas été abordée à l'époque. Le primo-signataire de la résolution avançait : « Le but, dans un premier temps, n'est pas nécessairement d'en faire commerce, mais d'utiliser les produits en interne. L'exportation viendrait dans un deuxième temps pour avoir des gains de productivité ». Cela correspond-il à la réalité du terrain ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, le Gouvernement partage l'ambition de renforcer les capacités wallonnes de protection contre les drones. La stratégie IN4DEF y répond en ciblant les drones et contre-drones, et en mobilisant l'accompagnement, l'innovation, le financement, les essais, les compétences et l'accès aux chaînes de valeur.

Cette approche garantit la cohérence de l'action et les complémentarités avec d'autres systèmes utilisant les mêmes technologies, notamment les capteurs,

l'intelligence artificielle, les communications ou encore la cybersécurité.

Les besoins de formation sont intégrés à la réflexion sur les compétences de l'industrie de la défense avec des réponses ciblées lorsque c'est nécessaire : mutualiser ce qui peut l'être et spécialiser ce qui doit l'être.

Dans le cadre de la réforme du paysage de l'innovation, la filière contre-drones s'inscrit dans le domaine stratégique « Protéger », en s'appuyant sur les opérateurs et instruments existants.

Concernant les essais, les infrastructures en Wallonie et dans les régions voisines ont été recensées, et les besoins des entreprises consultés avec des entretiens ciblés si nécessaire. Le dossier associe aussi la Défense et les autres Régions, et relève de compétences fédérales, notamment pour l'espace aérien et les fréquences radio.

Le marché public de la Défense sera structurant. Nous préparons donc les projets et accompagnons les entreprises, tout en gardant la souplesse nécessaire pour adapter les moyens publics aux choix opérés.

La résolution poursuit une finalité de protection sans distinguer technologies défensives et offensives. Les projets seront évalués selon leur finalité, leur usage et les règles applicables, notamment en matière d'exportation.

Répondre aux besoins belges et développer les débouchés internationaux sont complémentaires. Notre priorité est de faire aboutir les projets et leur valorisation industrielle, dans le cadre coordonné d'IN4DEF de la *task force* Défense que j'ai mise en place.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je vais analyser tranquillement les points de votre réponse. C'est ce que nous avons mentionné à l'époque ; cela montre la complexité de réellement faire une distinction entre les dispositifs relatifs aux drones et les dispositifs antidrones.

J'ai par ailleurs une petite remarque d'actualité qui s'est glissée après ma question. Je crois qu'il faudrait peut-être revoir où l'on peut effectuer de manière sûre les tests et les exercices concrets. En effet, lundi, un drone de l'armée s'est écrasé sur la commune de Bullange. Ce n'était pas un petit outil, il faisait 5 mètres sur 2,50 mètres. Il faudrait avoir cela à l'œil avec les différents acteurs.

**Question orale
de M. Eddy Fontaine
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « les intentions du Gouvernement
concernant l'avenir du circuit de Spa-
Francorchamps »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les intentions du Gouvernement concernant l'avenir du circuit de Spa-Francorchamps ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, la Déclaration de politique régionale qualifie le circuit de Spa-Francorchamps de pôle d'activité sportif, touristique et économique majeur pour la Wallonie. Elle prévoit de soutenir son développement tout en privilégiant davantage l'autofinancement et le financement bancaire et en réduisant progressivement les subventions directes.

Lors des débats parlementaires du 30 septembre, vous avez cependant indiqué que, concernant l'avenir du circuit, « tout est sur la table », évoquant notamment son périmètre, la concession de certaines activités et une éventuelle ouverture à des acteurs privés. Ces déclarations interrogent sur les intentions précises du Gouvernement et interviennent alors que la procédure de recrutement d'un nouveau directeur général a été suspendue.

Monsieur le Ministre, quels sont exactement les scénarii actuellement étudiés par le Gouvernement concernant l'avenir du circuit ? Une ouverture du capital à des investisseurs privés est-elle envisagée ? Dans l'affirmative, pourrait-elle aller jusqu'à la perte du contrôle public de la société ? Le Gouvernement étudie-t-il une concession de l'exploitation du circuit ou de certaines de ses activités ? Quel en serait alors le périmètre ? Une valorisation financière du circuit, de ses actifs ou de la société a-t-elle été réalisée ou commandée ? Des banques d'affaires, consultants ou conseils externes ont-ils été mandatés ? Des contacts formels ou informels ont-ils déjà eu lieu avec des investisseurs ou des opérateurs privés ? Quel calendrier le Gouvernement s'est-il fixé ? Vous engagez-vous à informer le Parlement avant toute décision susceptible de modifier substantiellement la propriété ou le contrôle de cet actif stratégique wallon ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, le circuit de Spa-Francorchamps, comme je l'ai souvent dit, constitue un atout majeur pour la Wallonie. Son importance dépasse largement le cadre sportif. Il génère des retombées économiques, touristiques et d'image significatives pour notre Région. Une étude réalisée par Eklo en 2024 estime les retombées économiques des activités du circuit – toutes les activités, toute l'année – à 147 millions d'euros pour l'année 2023, avec 84,2 millions d'euros de retombées fiscales et 2 501 emplois directs, indirects et induits, soutenus par son activité. En 2023, les événements organisés sur le site ont attiré 596 239 visiteurs et 264 952 participants, soit près de 1 million de personnes sur l'ensemble de l'année. Plus de 68 % des visiteurs étaient issus de l'étranger, confirmant le rôle essentiel du circuit pour l'attractivité touristique et économique de la Wallonie. Je vous parle de chiffres de 2023 et 2024. On est au-delà, aujourd'hui, en 2026.

L'étude met également en évidence l'importance des retombées pour le tissu économique local. Elles bénéficient largement aux entreprises sous-traitantes ou prestataires de services, aux indépendants, aux établissements HORECA, aux hébergements touristiques, ainsi qu'aux nombreux commerces qui profitent de l'activité générée par le circuit tout au long de l'année. Les retombées ne se limitent pas aux activités organisées sur le site, mais irriguent un large écosystème économique, bien au-delà de ces infrastructures.

C'est précisément au regard de cette importance que j'ai confié à Wallonie Entreprendre une mission d'analyse visant à identifier les principales options susceptibles d'accompagner durablement le développement de sa croissance, de son activité, des investissements, mais aussi le fait de continuer à attirer et à recevoir des manifestations, des compétitions internationales du plus haut niveau, notamment le Grand Prix de formule 1 pour plusieurs années et dans la durabilité. On sait combien – que l'on soit fan ou pas – la formule 1 est une vitrine internationale et génère l'activité du circuit toute l'année.

Cette analyse pourra porter sur la structure juridique, organisationnelle et de gouvernance du circuit dans son ensemble, y compris son articulation avec la société Spa Grand Prix, afin d'identifier les évolutions susceptibles de renforcer sa cohérence, son attractivité et son potentiel de développement.

À ce stade, aucune option n'est privilégiée. Cette mission à Wallonie Entreprendre ne préjuge d'aucune décision quant à l'évolution de l'organisation du modèle d'exploitation ou de l'actionnariat du circuit. Il serait donc prématuré de commenter les différents scénarios évoqués dans vos questions, dans la presse ou – j'ai envie de dire – au bistrot, puisque c'est un sujet dont on

parle beaucoup un peu partout, ce qui est compréhensible.

J'ai précisément demandé cette analyse à Wallonie Entreprendre afin de disposer de tous les éléments avant d'arrêter une quelconque orientation. Une chose est néanmoins certaine – je veux garantir cela –, les retombées économiques, touristiques et territoriales du circuit constitueront un élément essentiel de la réflexion. La volonté du Gouvernement est de permettre au circuit de Spa-Francorchamps de poursuivre son développement et de continuer à générer de l'activité et de l'emploi pour la Wallonie.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Merci, Monsieur le Ministre. Je vous rassure, ce n'était pas une discussion de comptoir. Ce n'est pas le sujet qui est abordé à Couvin, mais dans la presse.

Je suis tout à fait d'accord avec vous, Monsieur le Ministre : c'est un pôle économique, touristique, cela draine de l'emploi, cela draine du public et, pour la Région tout entière, au-delà de Liège – et même à Liège –, il est important de garder cet outil, ce bijou au sein de la Wallonie.

J'ai bien compris que c'est prématuré et que vous avez chargé Wallonie Entreprendre de faire une étude un peu plus approfondie. Dès lors, je me permettrai de revenir vers vous pour avoir un peu plus de détails, être tenu au courant et tenir informée ma collègue, Valérie Dejardin, qui a dû s'absenter pour des raisons personnelles, puisque c'est elle, la locale de l'étape.

(Mme De Rodder, Vice-Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « le relèvement du seuil d'investissement
pour la prime au transport multimodal »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le relèvement du seuil d'investissement pour la prime au transport multimodal ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, dans son avis du 8 septembre, le dernier relatif au futur dispositif d'incitants régionaux en faveur du transport

multimodal ferroviaire ou fluvial, le CESE Wallonie attire l'attention sur une évolution importante des conditions d'accès à la prime au mode de transport multimodal : le montant minimal des investissements admissibles serait porté de 25 000 euros à 100 000 euros. Le conseil s'interroge sur la justification de ce quadruplement. Il recommande de s'assurer qu'il ne constitue pas un obstacle à l'accès au dispositif pour les petites et moyennes entreprises, les très petites entreprises, la batellerie artisanale ou encore certains projets pilotes. Il invite notamment le Gouvernement à examiner la possibilité d'un seuil différencié ou adapté, selon la nature des investissements ou la nature des bénéficiaires.

Monsieur le Ministre, dès lors, quels éléments ont conduit le Gouvernement à fixer à 100 000 euros le nouveau seuil minimal d'investissement admissible ? Une analyse d'impact de ce relèvement a-t-elle été réalisée ? Dans l'affirmative, quelles en sont les conclusions, notamment pour les PME et les TPE ainsi que pour la batellerie artisanale ?

Quels sont les projets qui auraient été éligibles sous le précédent dispositif, mais qui ne le seraient plus en raison de l'application du nouveau seuil ?

Enfin, à la lumière de l'avis du CESE, envisagez-vous d'adapter ou de différencier ce seuil selon la taille du bénéficiaire ou la nature de l'investissement ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, le relèvement du seuil d'investissement à 100 000 euros pour la prime au transport multimodal relève d'un objectif d'harmonisation avec les autres régimes d'aides à l'investissement.

Le Plan wallon d'aides au transport multimodal 2027-2031 a pour ambition de renforcer la compétitivité de notre économie, tout en accélérant la transition vers une logistique plus durable. Il vise à soutenir des investissements structurants permettant aux entreprises wallonnes de recourir davantage au rail et à la voie d'eau, de renforcer l'activité des plateformes multimodales et de valoriser les importants investissements réalisés par la Wallonie dans ses infrastructures fluviales et ferroviaires.

Le Gouvernement a également fait le choix d'intégrer un important volet de décarbonation, à travers le verdissement de la flotte fluviale et le soutien à des équipements innovants et à zéro émission. L'objectif est de concilier performance économique, attractivité du territoire et décarbonation.

Les projets d'investissement soutenus seront dès lors, dans leur très grande majorité, supérieurs à

100 000 euros. Il n'est pas envisagé de prévoir des seuils différenciés selon les catégories de bénéficiaires ou la nature des investissements.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Un investissement inférieur à 100 000 euros pourrait aussi permettre à une petite entreprise, par exemple, de recourir davantage au rail ou à la voie d'eau. Nous pourrions veiller à ce que le relèvement du seuil n'écarte pas des projets utiles simplement parce qu'ils sont de taille plus modeste.

Le CESE lui-même proposait d'examiner un seuil adapté selon les bénéficiaires ou les investissements. Selon moi, la piste pourrait encore être étudiée, notamment pour la batellerie artisanale. Cela reste un point de divergence avec votre vision des choses.

(Mme Tillieux, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de Mme Dorothée De Rodder à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les retombées wallonnes dans le cadre du développement international de FN Browning »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Rodder à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les retombées wallonnes dans le cadre du développement international de FN Browning ».

La parole est à Mme De Rodder pour poser sa question.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Monsieur le Ministre, la FN Browning, détenue à 100 % par la Région wallonne, poursuit son développement international. Après l'accord conclu cet été avec la France pour y recréer une filière de production de munitions de petit calibre, le groupe est désormais en discussion avec le Portugal pour y implanter une nouvelle usine.

Le projet portugais représenterait environ 50 millions d'euros d'investissement et une centaine d'emplois, pour une mise en service envisagée en 2029.

Cette internationalisation répond à une logique industrielle et à la volonté de plusieurs États de retrouver une capacité souveraine de production. Elle pose aussi la question des retombées que la Wallonie peut retirer du développement d'un groupe dont elle est l'unique actionnaire.

FN investit parallèlement dans une nouvelle cartoucherie à Herstal qui doit également générer une centaine d'emplois. Il importe toutefois que l'expansion internationale du groupe continue à renforcer son ancrage wallon et notre propre tissu industriel.

Quelle analyse faites-vous du projet actuellement négocié au Portugal ? Quelles retombées celui-ci pourrait-il générer pour les activités de FN situées en Wallonie et pour ses sous-traitants ? Plus largement, quelles perspectives d'investissements et de créations d'emplois supplémentaires prévoit-elle en Wallonie dans les prochaines années ? En sa qualité d'actionnaire unique, comment la Région entend-elle s'assurer que la croissance internationale du groupe contribue également au renforcement de l'emploi, des capacités de production et de la chaîne de valeur industrielle en Wallonie ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, le projet portugais de FN Browning s'inscrit à ce stade dans un memorandum d'entente. Ses modalités industrielles et financières doivent encore être précisées et validées. Il serait prématuré de chiffrer ses retombées pour les activités wallonnes de la FN et ses sous-traitants.

Comme pour le récent marché français que vous avez évoqué, ce projet répond à une demande particulière : l'acheteur souhaite disposer d'une capacité de production sur son territoire pour renforcer son autonomie d'approvisionnement. C'est dans ce cadre spécifique qu'il faut apprécier l'implantation envisagée et la répartition des activités entre les différents sites du groupe.

Plus largement, l'expérience récente de FN Browning montre que son développement à l'international contribue au maintien et au renforcement de son ancrage wallon. Les nouveaux contrats obtenus soutiennent l'activité du groupe, permettent des investissements supplémentaires en Wallonie et consolident les fonctions stratégiques, industrielles et de recherche qui demeurent principalement localisées à Herstal.

Les perspectives en Wallonie sont importantes. La FN a obtenu les permis nécessaires à la construction de sa nouvelle usine du Pré Madame, dont le chantier a débuté. Cette implantation – vous l'avez abordée – renforcera ses capacités industrielles à Herstal, notamment pour la production de munitions de petits calibres.

Le groupe compte aujourd'hui 4 100 travailleurs dans le monde, dont 1 700 à Herstal. Son centre de décision, son principal centre de production et son

centre de recherche et développement demeurent à Herstal. La Région reste attentive à la manière dont le développement international du groupe consolide cet ancrage wallon et liégeois.

Enfin, à travers Wallonie Entreprendre, la Région suit la stratégie du groupe en portant attention aux investissements dans les sites wallons, au maintien des fonctions de décision et de recherche et développement, à l'évolution de l'emploi et à la répartition des activités dans les nouveaux projets internationaux. Ces éléments permettent d'apprécier concrètement la contribution de la croissance du groupe au renforcement de son ancrage wallon.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Je n'ai pas de réplique, merci.

**Question orale
de Mme Patricia Van Walle
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'enquête de la FGTB sur la mobilité des
aides-ménagères »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Van Walle à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'enquête de la FGTB sur la mobilité des aides-ménagères ».

La parole est à Mme Van Walle pour poser sa question.

Mme Patricia Van Walle (PTB). – Monsieur le Ministre, en avril dernier, les aides-ménagères vous ont interpellé sur la hausse de leurs frais de déplacement. Six mois plus tard, la situation s'est encore aggravée. L'essence 95 est aujourd'hui à 2,10 euros par litre et le diesel à 2,428 euros par litre. Pour un plein de 50 litres de diesel, cela représente plus de 120 euros. Quand on gagne 14 euros de l'heure comme aide-ménagère, c'est tout simplement impayable.

Au début du mois, la FGTB a publié les résultats d'une enquête sur la mobilité qu'elle a menée auprès de plus de 2 100 aides-ménagères. Selon cette enquête, 94 % des aides-ménagères interrogées utilisent leur voiture personnelle pour aller chez leurs clients. Elles parcourent en moyenne 603 kilomètres professionnels par mois. Or, le maigre remboursement qu'elles reçoivent pour leurs déplacements ne leur permet pas de compenser l'ensemble de leurs frais kilométriques. Elles

sont donc frappées de plein fouet par la hausse des prix à la pompe.

En moyenne, 13 % de leur revenu net part uniquement dans le carburant nécessaire pour travailler. Pour celles qui ont un contrat de moins de 13 heures par semaine, cette proportion grimpe même à 17 %. Autrement dit, les aides-ménagères payent aujourd'hui très cher pour travailler.

Leur situation est à ce point critique que certaines n'ont pas d'autre choix, en fin de mois, que de remettre des certificats médicaux parce qu'elles n'ont plus les moyens de payer le carburant pour aller bosser. D'après l'enquête de la FGTB, 53 % des aides-ménagères interrogées envisagent de quitter le secteur si les prix des carburants continuent à augmenter.

Le 28 septembre, la FGTB, la CSC et Synova vous ont adressé un appel au secours. Dans leur courrier, les organisations syndicales ont rappelé qu'elles vous avaient déjà interpellé en avril. À l'époque, vous aviez répondu que ce n'était pas de votre ressort, mais que vous aviez sensibilisé le Gouvernement fédéral. Que s'est-il passé depuis ? Pas grand-chose. Le Gouvernement fédéral a essayé de mettre en place un incitant fiscal pour que les employeurs interviennent davantage dans les frais de déplacement domicile-travail, mais cela n'a pas fonctionné, puisque la fédération Domiva n'a même pas voulu ouvrir la discussion.

Finalement, la seule vraie nouvelle mesure venue du Fédéral a été d'augmenter les accises en pleine flambée des prix. De plus – on l'a appris hier –, les aides-ménagères devront payer la vignette automobile.

Depuis que les syndicats vous ont contacté, le 28 septembre, qu'avez-vous fait ? Avez-vous officiellement mis ce sujet à l'ordre du jour de la conférence interministérielle dont vous êtes le président depuis le 1^{er} juillet ? Avez-vous demandé au Gouvernement fédéral de diminuer les accises ?

De plus, mercredi dernier, une centaine d'aides-ménagères étaient devant votre cabinet. Elles ont dénoncé l'impact des prix du carburant, mais elles ont aussi alerté sur le danger que représenterait une nouvelle augmentation du prix du titre-service. À la base, je voulais vous demander si vous aviez entendu leur message. J'ai eu ma réponse hier : la réponse est non, puisque vous avez décidé d'aller chercher 23 millions d'euros dans les poches des utilisateurs en supprimant la déduction fiscale. Pourtant, l'étude Idea Consult que vous avez commandée dit très clairement que supprimer cette déduction va mener des utilisateurs à réduire leur recours aux titres-services, avec un impact considérable sur les travailleuses.

J'ai bien entendu la réponse que vous avez donnée à Mme Linard ce matin, et vous avez dit que vous n'aviez aucun tabou. La question supplémentaire que je

voudrais donc vous poser, c'est : pourquoi persistez-vous à aller toujours chercher l'argent chez les mêmes ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, je vais vous répondre en ce qui concerne la Région wallonne. Pour le surplus, il faut demander à vos collègues de la Chambre des représentants de poser toutes les questions que vous m'avez adressées. Je suis attentif aux difficultés que la hausse des prix du carburant entraîne pour l'ensemble des travailleurs et des travailleuses, en ce compris le secteur des titres-services. C'est un constat qui vaut aussi pour les indépendants, les entreprises et les ménages.

Ceci étant dit, comme j'ai déjà pu vous l'indiquer en avril dernier, la Wallonie ne dispose pas de leviers directs pour répondre à cette problématique. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le Conseil d'État. D'autres ont tenté par le passé d'intervenir en la matière, et la réponse de la haute juridiction administrative a été très claire. En mai dernier, elle a ainsi annulé l'arrêté du gouvernement wallon du 1^{er} décembre 2023 et rappelé que la fixation des conditions salariales, en ce compris l'indemnisation des frais de déplacement, relève de la compétence exclusive de l'autorité fédérale au travers des conventions collectives de travail conclues au sein de la commission paritaire compétente. Il revient donc d'abord aux partenaires sociaux d'assumer pleinement leurs responsabilités.

Quelque chose que vous ne rappelez jamais, c'est que j'ai été le seul ministre à valoriser de 500 euros net par an les travailleuses des titres-services.

(Réaction d'un intervenant)

Écoutez, je ne vous demande rien. Vous êtes collaborateur, vous n'avez pas le droit à la parole. C'est nouveau, cela.

(Réaction d'un intervenant)

Non, non, même. Mme Van Walle est grande assez pour répondre, je n'en doute pas.

J'ai néanmoins une nouvelle fois sensibilisé le Gouvernement fédéral à la situation des aides-ménagères, comme d'ailleurs des autres travailleurs wallons. S'agissant des compétences régionales, nous agissons en faveur de ces travailleuses, comme en témoignent les récentes mesures budgétaires, puisque les travailleuses profiteront d'une revalorisation de leur pouvoir d'achat à travers le nouveau dispositif job bonus qui sera mis en place.

Enfin, mon cabinet recevra les organisations syndicales afin de s'entretenir avec elles quant aux

principaux chantiers de la réforme du dispositif des titres-services. Nous avons besoin d'une réforme des titres-services, et je l'ai dit sans tabou. Pourquoi ? Parce que je rappelle que le titre-service est un dispositif d'aide à l'emploi. On parle aussi du pouvoir d'achat des gens, puisque, ici, on m'interroge sur la déductibilité fiscale. C'est presque un scandale de supprimer la déductibilité fiscale, alors qu'elle est supprimée en Flandre et à Bruxelles. Le jour où il n'y a plus d'équilibre, il n'y a plus de dispositif des titres-services, au grand dam des 45 000 travailleuses des titres-services et au grand dam des citoyens qui l'utilisent pour s'assurer un équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Oui, cet équilibre est difficile à trouver ; alors, que personne ne fasse de tabou. J'assume les décisions qui ont été prises dans le cadre du conclave budgétaire. Tous les secteurs sont concernés, et vous verrez que je viendrai avec une réforme d'ici la fin de l'année pour faire en sorte que cet équilibre puisse être maintenu.

Cet équilibre difficile à trouver doit tenir compte des travailleuses, de leur bien-être et de l'attractivité ; de la rentabilité des entreprises – parce que, sans entreprises, il n'y a plus d'emplois ; du fait que, facialement, le titre doit encore être acceptable pour les utilisateurs – parce que s'il y a moins d'utilisateurs demain, il y aura moins de titres-services, et il y aura moins d'emplois. Je rappelle que les titres-services assurent un emploi à toute une série de personnes qui ont peu de formation et peu de qualification, mais nous devons également tenir compte de la soutenabilité financière pour la Région wallonne. Je rappelle que le dispositif représente 600 millions d'euros pour 290 000 utilisateurs et que cet impact-là pour la Région wallonne doit également intervenir dans l'équilibre global à trouver.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Van Walle.

Mme Patricia Van Walle (PTB). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Vous parlez du job bonus, mais c'est aujourd'hui que les aides-ménagères ont la tête sous l'eau. Ce n'est pas demain. Oui, il y aura le job bonus, mais il n'arrivera qu'en 2028 ; en plus, ce job bonus est financé par les impôts, donc par ces mêmes aides-ménagères.

Si vous voulez vraiment défendre les aides-ménagères, vous pouvez faire deux choses. Vous pouvez

commencer par mettre la pression sur vos collègues du Fédéral – vous dites que je dois le faire, mais je peux vous dire la même chose, étant donné que vous êtes ministre de l'Emploi. Mettez la pression sur vos collègues du Fédéral pour qu'ils baissent les accises – comme, d'ailleurs, d'autres pays en Europe l'ont déjà fait – et que, surtout, ils aillent taxer les surprofits des multinationales du pétrole qui s'en sont mis plein les poches pendant les derniers mois grâce à la guerre. Au lieu de faire payer, comme d'habitude, les aides-ménagères ou les utilisateurs, profitez de cette réforme pour conditionner les subsides à de meilleures conditions de travail et faites payer les grandes sociétés commerciales qui, depuis des années, se font un max de profit grâce à de l'argent public.

ORGANISATION DES TRAVAUX (Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

Mme la Présidente. – La question orale de Mme Dejardin à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les conséquences pour le territoire verviétois d'une évolution du modèle du circuit de Spa-Francorchamps » est transformée en question écrite.

Interpellations et questions orales retirées

Mme la Présidente. – La question orale de M. Mugemangango à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le mépris de Syngenta pour ses travailleurs de Seneffe » est retirée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 15 heures 5 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Valérie Bluge, MR
Mme Dorothée De Rodder, PS
M. Olivier de Wasseige, Les Engagés
Mme Valérie Dejardin, PS
M. Jori Dupont, Indépendant
M. Eddy Fontaine, PS
M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique
Mme Anne Lambelin, PS
Mme Geneviève Lazon, Les Engagés
Mme Bénédicte Linard, Ecolo
M. Vincent Maillen, MR
M. Freddy Mockel, Ecolo
Mme Amandine Pavet, PTB
Mme Sophie Pécriaux, PS
Mme Éliane Tillieux, Présidente
Mme Patricia Van Walle, PTB

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADN	acide désoxyribonucléique
AI	artificial intelligence (intelligence artificielle)
AKT	AKT for Wallonia (organisation des employeurs privés wallons)
APE	aide(s) à la promotion de l'emploi
BMO	besoin de main-d'œuvre
Cebedeau	Centre d'expertise en traitement et gestion de l'eau
CERN	Centre européen pour la recherche nucléaire
CESE	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie
CETIC	Centre d'excellence en technologies de l'information et de la communication
CFISPA	centre(s) de formation et d'insertion socioprofessionnelle adapté(s)
Costra	Comité stratégique du Service public de Wallonie
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CPPT	Comité pour la prévention et la protection au travail
CRA	centre(s) de recherche agréé(s)
CRAEC	Commission régionale d'avis pour l'exploitation des carrières
CRIBC	Centre de recherche de l'industrie belge de la céramique
CRM	Center for Research in Metallurgy (Centre de recherche en métallurgie) (ASBL)
CSC	Confédération des syndicats chrétiens de Belgique
CST	cadre spécial temporaire
CTP	Comité technique permanent
DPR	Déclaration de politique régionale
EDIH	European Digital Innovation Hubs (pôles d'innovation numérique européens)
Euregio	Europe des régions
FGTB	Fédération générale du travail de Belgique
FN	Fabrique nationale
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FRIA	Fundamental Rights Impact Assessment (analyse d'impact sur les droits fondamentaux)
FSE	Fonds social européen
GSK	GlaxoSmithKline
HORECA	hôtellerie, restauration et cafés
IA	intelligence artificielle
IBAN	International Bank Account Number (numéro de compte bancaire international)
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IMEC	Institut de microélectronique et composants
IN4DEF	Industry & Innovation for Defence (Stratégie wallonne d'industrie et d'innovation pour la défense)
INISMa	Institut interuniversitaire des silicates, sols et matériaux
IP	Internet protocol
IRM	Institut royal météorologique
LeTEC	société de transport en commun (anciennement TEC)
MIRE	mission(s) régionale(s) pour l'emploi
NEET	not in education, employment or training (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire)
ONSS	Office national de sécurité sociale
PCU	point(s) de contact unique
PFI	plan de formation-insertion
PHL	prestations à heures limitées
PISA	Programme for International Student Assessment (Programme international pour le suivi des acquis des élèves)
PISC	plan(s) intersectoriel(s) de gestion de crise
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
RGPD	Règlement général sur la protection des données
SOFICO	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures

SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
STEM	science, technology, engineering, mathematics (sciences, technologie, ingénierie, mathématiques)
TPE	très petite(s) entreprise(s)
TRAIL	Trusted AI Labs (programme pour booster la recherche et le développement de talents en intelligence artificielle)
Unia	Centre interfédéral pour l'égalité des chances
VPN	virtual private network (réseau virtuel privé)